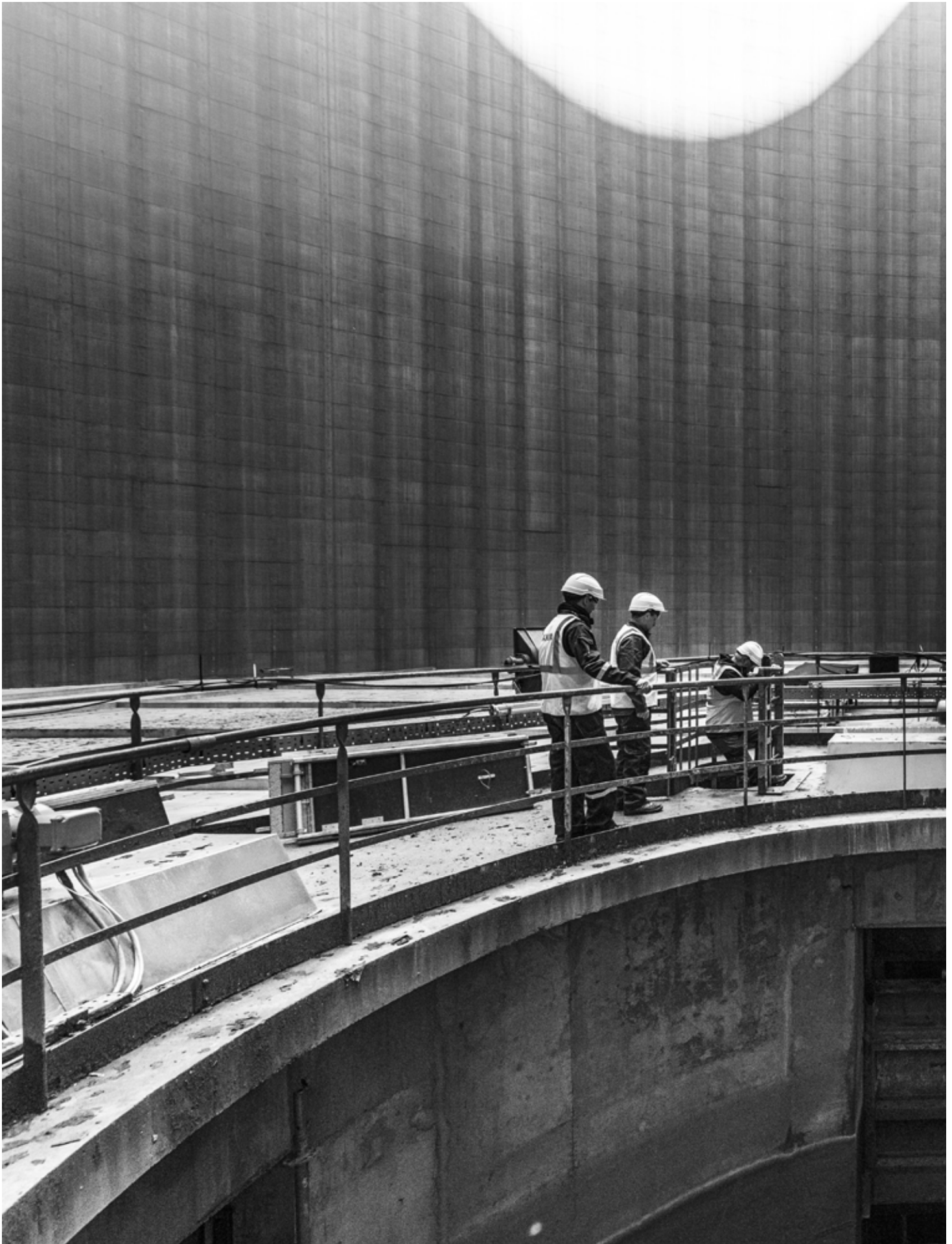


2019

RAPPORT ANNUEL

INTEGRATED SOLUTIONS
FOR A CLEAN ENVIRONMENT





PROFIL

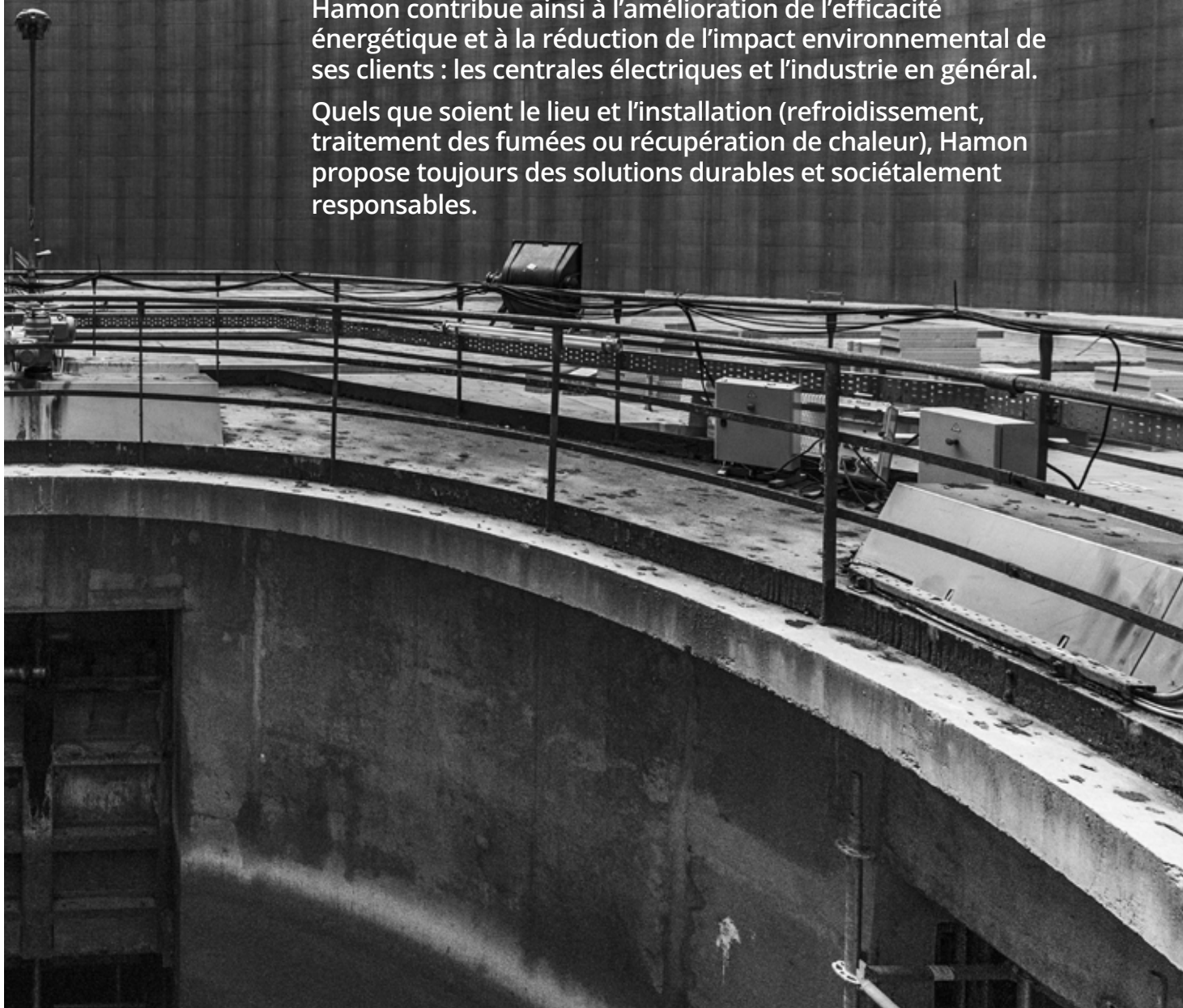
Le Groupe Hamon est un acteur mondial dans le domaine de l'engineering et du contracting (ingénierie, construction et gestion de projets).

L'activité du Groupe Hamon se situe au cœur de la lutte pour la protection de l'environnement.

Hamon conçoit, fabrique, installe et assure la maintenance de biens d'équipements en développant et en utilisant les meilleures technologies disponibles.

Hamon contribue ainsi à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la réduction de l'impact environnemental de ses clients : les centrales électriques et l'industrie en général.

Quels que soient le lieu et l'installation (refroidissement, traitement des fumées ou récupération de chaleur), Hamon propose toujours des solutions durables et socialement responsables.





SOMMAIRE



NOTRE GROUPE

- 1 PROFIL DU GROUPE
- 4 MISSION, VISION, VALEURS
- 6 STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE
- 8 HAMON DANS LE MONDE
- 10 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 12 CHIFFRES CLÉS
- 14 L'ANNÉE EN BREF
- 18 FAITS MARQUANTS

20 PRODUITS

22 RÉGIONS

- 24 EMEA
- 26 ASIA
- 28 AMERICAS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 30 UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

- 42 DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

57 ÉTATS FINANCIERS

MISSION, VISION, VALEURS



NOTRE VISION

Fournir à nos clients les meilleures technologies, produits et services à des prix compétitifs. Hamon s'engage à offrir des solutions durables pour tous les secteurs de l'industrie, à assurer et à développer une relation de confiance avec ses clients et les parties prenantes, en vue de favoriser une croissance à long terme. Nous nous engageons au plus haut niveau d'excellence, d'intégrité et de professionnalisme.

NOTRE MISSION

- **Développer de nouvelles technologies, concevoir, installer et assurer le service après-vente** d'installations performantes de réfrigérants, de systèmes de réduction des émissions, de systèmes de récupération d'énergie et des cheminées ;
- **Respecter nos engagements** et créer de la valeur ajoutée ;
- **Améliorer les performances** de nos clients dans les secteurs de la génération d'électricité, des raffineries et autres industries lourdes, tels que le verre, l'acier et la chimie ;
- **Exécuter les projets** dans les délais et budgets impartis, tout en respectant les spécifications clients ;
- **Fournir des services de haute qualité** dans tous nos domaines d'activité, en assurant la satisfaction et le développement de nos équipes ainsi que la protection de l'environnement et en offrant à nos investisseurs confiance et rentabilité.

NOS VALEURS

- **Intégrité** – Nous accordons de l'importance à ce qui est juste et éthique, marque du succès en affaires.
- **Respect des personnes, du client, de l'environnement et de la diversité** – Nous respectons la Déclaration universelle des droits de l'homme et visons la qualité dans les relations avec les autres ; nous intégrons la diversité culturelle dans les relations de travail avec nos partenaires, nos équipes et les communautés locales ; nous inscrivons le respect de l'environnement au cœur de nos activités.
- **Objectif client** – Nous nous concentrons sur la satisfaction de nos clients. Nous reconnaissons que ces derniers sont la clef de notre succès ; nous nous engageons à les écouter et à répondre positivement à leurs besoins.
- **Flexibilité** – Nous valorisons la réactivité envers les clients et entre nous ; nous nous adaptons avec souplesse aux nouvelles situations et priorités.
- **Esprit d'équipe** – Nous valorisons la collaboration et le sens du partenariat, le partage d'informations et l'engagement les uns envers les autres. Nous explorons de nouvelles manières de développer et d'améliorer notre activité, au travers d'une attitude proactive d'esprit d'équipe orienté vers un développement continu. Nous osons demander du support, déléguer, mettre des priorités et concentrer les efforts où cela s'avère nécessaire.
- **Excellence** – Nous cherchons à atteindre et à maintenir les plus hauts niveaux d'excellence et de professionnalisme chez nos employés, dans les produits et services que nous fournissons à nos clients, en gardant en ligne de mire nos objectifs de résultats et de responsabilités.





STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE

TROIS RÉGIONS, UNE MÊME DYNAMIQUE

Depuis 2017, une nouvelle structure d'organisation du Groupe, à la fois matricielle et régionale, a été implantée avec la création de trois Régions distinctes : EMEA, ASIA, AMERICAS.

Dans la ligne de la stratégie du « One Hamon », le Groupe est désormais géré sur le plan opérationnel comme une seule entité afin de créer des synergies et des économies de coûts. Toutes les unités opérationnelles du Groupe, à travers le monde, rapportent ainsi directement aux membres du Comité exécutif. Cette centralisation permet d'assurer un retour d'expérience qui est essentiel dans l'amélioration continue des processus et des produits.

L'approche transfrontalière permet, par ailleurs, une communication plus facile, des prises de décisions rapides, une standardisation accrue des méthodes de travail, un meilleur contrôle et une réactivité optimale, adaptés aux demandes des marchés où Hamon est présent.

Le rôle des filiales garde cependant toute sa pertinence et est central dans les échanges avec les utilisateurs finaux et les prestataires locaux car Hamon reste convaincu qu'une des clés du succès d'un projet est la proximité avec le client.

UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT MAÎTRISÉE

La parfaite gestion de la chaîne d'approvisionnement est essentielle pour la réussite de l'exécution des projets du Groupe, surtout lorsqu'ils impliquent plusieurs pays ou des pays émergents. Les différentes étapes dans la réalisation des projets sont généralement complexes et nécessitent une véritable expertise : dates d'assemblage, plannings de livraison sur site, aspects logistiques et de production, achats fournisseurs, contrôles de qualité, contraintes administratives etc....

Le Groupe a mis en place, en 2018, la structure « Hamon Global Supply Chain » qui fonctionne en tant que réseau pour l'approvisionnement mondial, au service des responsables d'achat, dans les trois métiers d'Hamon. Elle a pour mission de développer une chaîne d'approvisionnement durable, en partenariat avec des fournisseurs de qualité. Dotée de capacités d'approvisionnement mondial accrues, cette structure joue un rôle clé dans la réduction des coûts, l'optimisation de la qualité des achats, l'innovation, la productivité et la fiabilité, tout en maintenant une stricte gestion des stocks.

UN SERVICE APRÈS-VENTE PERFORMANT

Un des aspects essentiels de l'intégration de l'industrie dans le développement durable est l'amélioration des performances des équipements que ce soit en économie d'énergie ou en réduction des émissions. Une fois fournis, les appareils doivent être entretenus régulièrement, révisés et ultérieurement modernisés pour conserver toute leur efficacité. Le Groupe Hamon, fort de son expertise dans ses domaines d'activités et de sa connaissance des réglementations en vigueur, a développé un service après-vente (customer service) performant, à destination de ses clients, pour lequel il ambitionne de devenir un acteur clé. L'activité englobe des inspections, contrôles, dépannages, fournitures de pièces de rechange, petits entretiens et rénovation de grandes installations. Le travail est effectué sur des équipements conçus ou non par Hamon.

Au fil des ans, Hamon a constaté que les clients apprécient l'expérience et l'expertise de ses collaborateurs qui contrôlent les processus et veillent à ce que les performances soient optimales.

La construction des installations nouvelles, couplée à un service après-vente performant, permet à Hamon de maîtriser le cycle de vie complet des infrastructures de refroidissement ou de qualité de l'air et de proposer des interventions avantageuses, créant un équilibre entre les dépenses d'investissement et les coûts opérationnels pour le client.

Dans une perspective plus large, le service à la clientèle permet à Hamon d'être moins dépendant des projets d'investissement de grande envergure et d'accéder à un marché élargi. Dans des marchés matures, la libéralisation du marché de l'énergie et la consolidation de l'industrie conduisent des acteurs clés à prolonger la durée de vie des installations existantes. La transition énergétique et le besoin urgent d'aborder le problème du changement climatique créent de l'incertitude quant à la technologie à privilégier et, parallèlement, offrent des opportunités pour la valorisation des installations existantes.

HAMON DANS LE MONDE

Hamon employait en moyenne quelque 1.226 personnes en 2019, réparties dans vingt-sept pays sur les cinq continents. Parmi ces pays, aucun ne figure dans la liste des pays à risque identifiés par la Banque Mondiale.

En outre, Hamon emploie plusieurs centaines de sous-traitants ou de personnes avec des contrats à durée déterminée pour le montage sur chantiers.

Voir les chiffres clés présentés en début de ce rapport annuel.

27

PAYS

51

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES
(EN CE COMPRIS LES BUREAUX DE
REPRÉSENTATION ET 2 SOCIÉTÉS
MISES EN ÉQUIVALENCE)




4

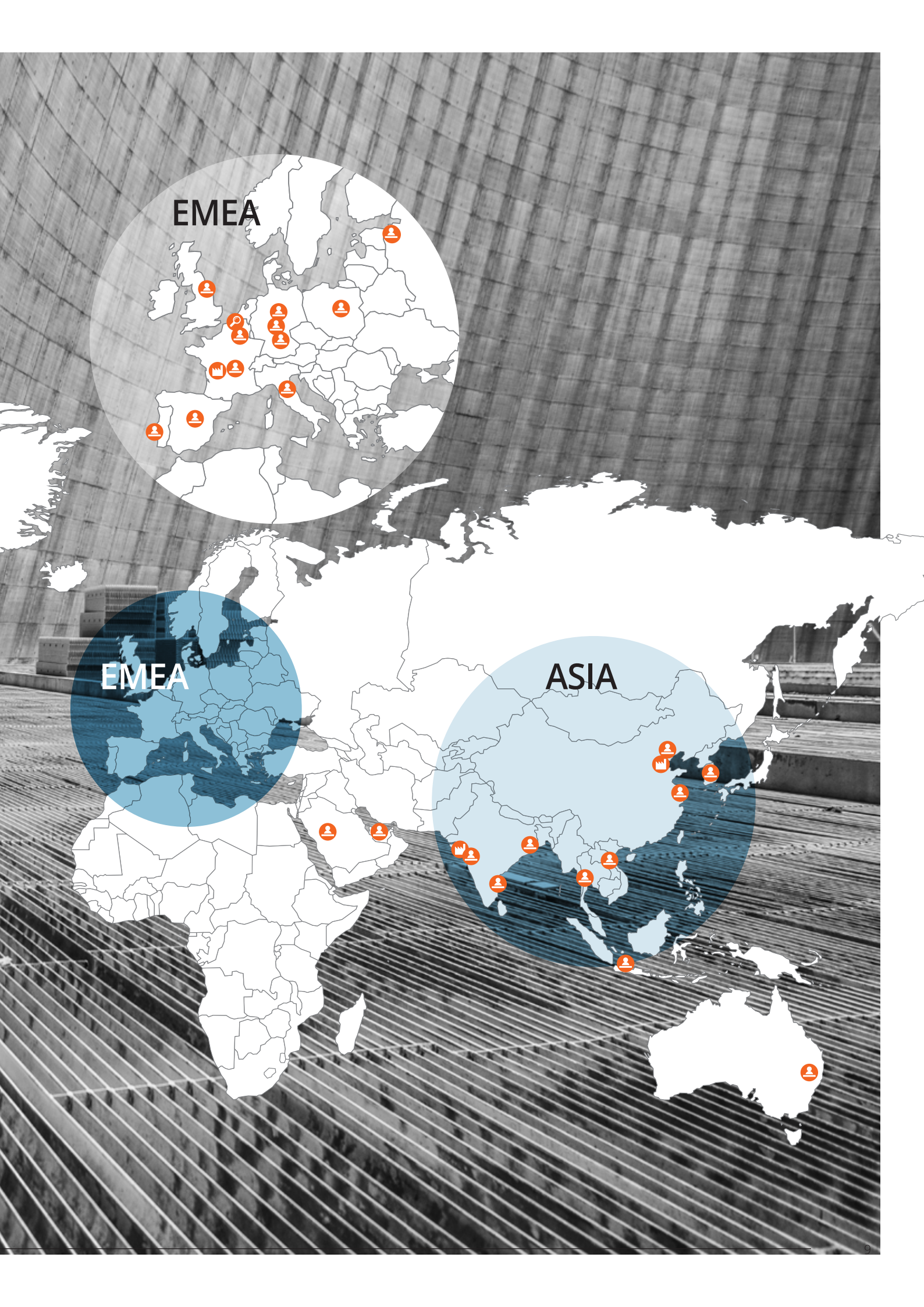
USINES

1

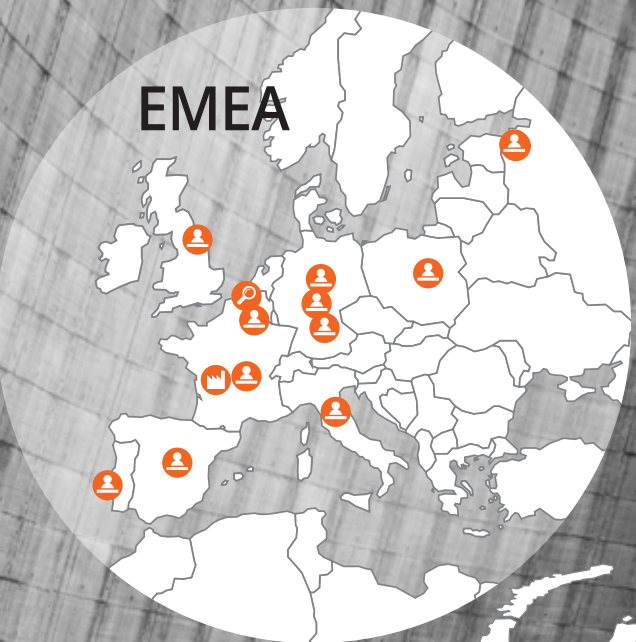
CENTRE DE RECHERCHE
& DÉVELOPPEMENT

AMERICAS

 Bureau  Usine  Centre R&D



EMEA



EMEA



ASIA



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU CEO



Cher actionnaire,
Cher lecteur,

Si l'année 2019 se termine sur des résultats mitigés d'un point de vue opérationnel, sur le plan financier par contre le Groupe a finalisé au mois de décembre son refinancement avec un impact positif sur les résultats. Le Groupe termine avec un résultat net part du Groupe très proche de l'équilibre (€ -0,2 million) par rapport à une perte de € 25,5 millions en 2018.

D'un point de vue opérationnel, le chiffre d'affaire a été en dessous du niveau de 2018 (-11.4 %). Ce faible chiffre d'affaire s'explique d'une part, par le peu de commandes enregistrées durant le dernier trimestre 2018 et le début d'année 2019 et d'autre part, par du retard dans l'avancement des projets. Il en résulte que malgré un bon niveau de marge et une diminution de nos frais généraux, le Groupe n'a pas pu maintenir le niveau d'EBITDA de 2018.

En matière commerciale, l'enregistrement de commandes nouvelles est quant à lui meilleur avec un volume en hausse de +5,6 % ainsi qu'une progression positive du taux de marge par rapport à 2018. Cette augmentation du taux de marge résulte d'une évolution du mix où la part des petits projets (moins de € 10 millions) et de l'activité Customer Service a représenté 75 % du volume des nouvelles commandes par rapport à 70 % en 2018. On notera également que l'enregistrement de nouvelles commandes au dernier trimestre 2019 a été très bon avec un volume de € 120 millions (vs € 45 millions en 2018) et le début d'année 2020 confirme cette tendance positive.

Sur le plan financier, l'élément marquant de cet exercice a été l'accord conclu avec nos obligataires, nos banques et autres créanciers. Cet accord comprend une réduction importante de notre dette obligataire, une transformation d'une partie des dettes en dettes subordonnées ainsi qu'une extension de l'échéance de toutes nos dettes jusqu'en 2025. Cela nous a permis d'assainir notre situation financière et d'atteindre

un ratio d'endettement net sur fonds propres fortement amélioré. Cet accord était vital pour mener à bien notre transformation opérationnelle et assurer notre croissance future, surtout chez nos plus grands clients.

Sur le plan de l'organisation, nous avons poursuivi nos efforts d'intégration, de rationalisation et d'optimisation entre nos lignes de produits et nos clusters géographiques. Cela nous a permis de continuer à réduire les coûts de notre structure tout en augmentant notre efficacité organisationnelle globale.

Avec notre bilan financier renforcé et une organisation en adaptation aux besoins du marché, nous considérons que la première phase de notre transformation tend à se terminer. Cependant, il subsiste de nombreux chantiers de progrès ouverts et à ouvrir en interne afin d'assurer l'amélioration continue de notre efficacité organisationnelle, de notre compétitivité ainsi que de la maîtrise des risques opérationnels.

Les facteurs d'incertitudes restent nombreux. A court terme, l'impact du Coronavirus sur les activités reste à établir. A plus long terme, l'évolution des conditions de marché, principalement dans le secteur de l'énergie représentant toujours 50 % de nos commandes en 2019, pourrait amener le Groupe à faire évoluer sa stratégie ainsi que son positionnement. Le suivi de ces incertitudes ainsi que la définition des éventuels ajustements de cap stratégiques retiendront l'attention du management qui préparera dans les mois à venir le volet 2020-2025 de notre transformation.

Ces circonstances font que le moment est idéal pour un passage de témoin ; cette deuxième phase de transformation sera désormais pilotée par Fabrice Orban (ex-John Cockerill) qui a succédé à Bernard Goblet le 1^{er} mars 2020 au poste de CEO du groupe. Bernard collaborera encore quelques mois pour assurer une transition

douce et efficace.

Le Conseil d'administration ainsi que l'ensemble des collaborateurs du Groupe se joignent à nous pour remercier de tout cœur Bernard Goblet et son équipe qui ont accompli un travail exemplaire tout au long de ces trois dernières années dans un contexte interne et externe extrêmement challenging.

Aujourd'hui, grâce aux efforts de tous nos collaborateurs à travers le monde qui s'attachent chaque jour à faire la différence auprès de nos clients, le Groupe Hamon dispose à nouveau de toutes les cartes en main pour écrire, avec confiance et sérénité, une nouvelle page de son histoire.

Philippe BODSON

*Président du conseil
d'administration*

Fabrice ORBAN

CEO

CHIFFRES CLÉS

en EUR million	2019	2018
RATIOS		
REBITDA / chiffre d'affaires	-0,6 %	1,4 %
ROCE ⁽¹⁾	-1,7 %	4,4 %
Dettes financières nettes / capitaux propres ⁽²⁾	2,9	3,7
Valeur d'entreprise / EBITDA ⁽³⁾	-44,1	22,3
DONNÉES PAR ACTION (EN EUR/ACTION)		
Résultat net - part du Groupe	-0,02	-2,68
Résultat après impôts hors activités abandonnées	-0,02	-1,63
Capitaux propres (hors participations ne donnant pas le contrôle)	2,5	1,9
Dividende brut	0,00	0,00
P/E (cours au 31.12) ⁽⁴⁾	NR	NR
Nombre moyen d'actions en circulation	10 657 761	9 550 641
Nombre d'actions en circulation au 31.12	10 657 761	10 657 761
Capitalisation au cours de clôture 31.12 (EUR million)	13,3	35,2
Cours de clôture au 31.12	1,25	3,30
Cours de clôture moyen de l'année	2,814	4,91
PRISES DE COMMANDES		
	344	326
CARNET DE COMMANDES (AU 31 DÉCEMBRE)		
	354	339
COMPTE DE RÉSULTATS		
Chiffre d'affaires	305,9	345,1
REBITDA ⁽⁵⁾	-1,9	4,9
EBIT (résultat avant intérêts et taxes)	-16,8	-3,7
Résultat avant impôts hors activités abandonnées	1,0	-14,5
Résultat après impôts hors activités abandonnées	0,2	-15,3
Résultat après impôts des activités abandonnées	0,0	-9,9
Résultat net - part du Groupe	-0,2	-25,5
Cash flow ⁽⁶⁾	12,1	-23,8

en EUR million	2019	2018
BILAN		
Actifs non courants	91,6	72,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30,7	34,8
Autres actifs courants	202,7	204,8
Total actif	325,0	312,4
Capitaux propres ⁽⁷⁾	27,2	21,0
dont participations ne donnant pas le contrôle	0,4	0,5
Passifs financiers (courants & non courants)	108,3	112,5
Autres passifs non courants	6,3	13,0
Passifs courants (hors financier)	183,2	165,9
Total passif & capitaux propres	325,0	312,4
Besoin en fonds de roulement ⁽⁸⁾	19,5	38,9
Dettes financières nettes ⁽⁹⁾	77,6	77,7
Capitaux employés ⁽¹⁰⁾	111,1	111,7
Effectif moyen de l'année	981	967
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	5,6	2,9

(1) REBITDA / capitaux employés

(2) Dettes financières nettes / capitaux propres (y compris participations ne donnant pas le contrôle)

(3) Valeur d'entreprise = capitalisation boursière au 31.12 + participations ne donnant pas le contrôle + dette financière nette - participations dans des entreprises associées

(4) Cours action 31.12 / résultat après impôts hors activités abandonnées, par action

(5) REBITDA = résultat opérationnel avant amortissements et éléments non-récurrents

(6) Cash flow = flux net de trésorerie d'exploitation après restructuration

(7) Capitaux propres y compris participations ne donnant pas le contrôle

(8) Actifs courants (hors trésorerie & équivalent) - dettes courantes non financières

(9) Passifs financiers - trésorerie et équivalents

(10) Actifs non courants + besoin en fonds de roulement

L'ANNÉE EN BREF



- Résultat net part du Groupe de EUR -0,2 million en 2019, contre une perte de EUR 25,5 millions à fin 2018 ;
- Signature du refinancement global du Groupe avec ses principaux créanciers, permettant à Hamon de pérenniser ses sources de financement jusqu'en janvier 2025 ;
- Renforcement de la structure financière du Groupe suite au refinancement, amélioration du ratio dette nette senior / fonds propres et quasi-fonds propres de 3,7x à 1,8x ;
- Prise de commandes de EUR 344 millions, en hausse de 5,6 % par rapport à 2018, dont EUR 120 millions sur le quatrième trimestre ;
- EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits et charges de EUR 1,94 million contre EUR 4,95 millions en 2018 ;
- Retour à une rentabilité opérationnelle positive sur le deuxième semestre 2019, avec un EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits et charges de EUR 1,13 million.

REFINANCEMENT

Le Groupe Hamon a signé, durant le deuxième semestre 2019, un accord de refinancement global comportant les éléments suivants :

- Conversion d'une partie de la ligne de lettres de crédit en ligne revolving pour EUR 14 millions pour la porter à EUR 56 millions. Cette ligne de crédit complémentaire permettra de refinancer à moindre coût les emprunts bancaires consentis à des filiales ;
- Conversion de 50 % de cette dernière en prêt subordonné pour un montant de EUR 28 millions réparti entre EUR 14 millions pour les banques du Groupe et EUR 14 millions pour la Sogepa. Le taux d'intérêt est fixé à 5,5 % dont 3,5 % seront payés à maturité ;
- Extension de la maturité de l'emprunt obligataire à janvier 2025, avec une réduction de 40 % du montant de remboursement (EUR 22 millions) et du coupon annuel ;
- Extension de la maturité du crédit syndiqué pour la ligne revolving et la ligne des lettres de crédit restante à janvier 2025.

Cet accord a permis à Hamon de renforcer sa structure bilantaire et de pérenniser ses principales sources de financement pour 5 années supplémentaires. Cette restructuration permettra au Groupe de poursuivre la mise en œuvre de son plan de transformation initié en 2017.

ACTIVITÉ COMMERCIALE

Malgré des marchés très concurrentiels, le Groupe a terminé l'année 2019 avec un niveau de commandes en hausse de 5,6 % à EUR 344 millions. Les incertitudes liées au refinancement du Groupe, conclu en août dernier, ont pesé sur la capacité d'Hamon à signer des projets de taille plus importante sur les 9 premiers mois de l'année. Les prises de commandes se sont accélérées lors du quatrième trimestre pour atteindre EUR 120 millions, contre une moyenne de EUR 75 millions lors des 3 premiers trimestres.

L'activité customer service représente 25 % des prises de commandes 2019. Le Groupe continue à renforcer son organisation sur ce segment spécifique qui offre des cycles d'exécution plus courts, permettant une meilleure maîtrise des risques et du besoin en fonds de roulement. En lien avec le customer service, le Groupe poursuit également le développement de son offre en matière de pièces détachées.

AVANCEMENT DES PROJETS

Le chiffre d'affaires est en baisse de 11,4 % par rapport à 2018. Ceci s'explique par le retard pris sur l'avancement de certains projets, qui sera rattrapé sur 2020, et par la relative faiblesse des prises de commandes sur les 9 premiers mois de l'année 2019.

Les ventes liées aux activités de customer service ont atteint EUR 75 millions en 2019, soit 24,5 % du chiffre d'affaires. La part de ces activités dans le chiffre d'affaires consolidé continue de croître, conformément aux objectifs du plan de transformation (+3,3 % par rapport à 2018).

L'activité reste bien répartie entre les différentes régions du monde avec une importance croissante de l'Asie qui reste le marché offrant le plus de potentiel de croissance. La région Amériques est restée stable, alors que l'importance d'EMEA a diminué de 8,2 %.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

L'EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits et charges s'élève à EUR 1,94 million contre EUR 4,95 millions en 2018. Cela s'explique d'une part par la baisse du chiffre d'affaires, et d'autre part, par la dégradation du niveau de marge liée à l'exécution de certains contrats. Cependant, les performances opérationnelles se sont améliorées dès le deuxième semestre, qui s'est soldé par un EBITDA positif d'EUR 1,13 million, grâce notamment à un meilleur niveau d'activités

(EUR 171,98 millions, contre EUR 133,95 millions au premier semestre).

RÉSULTAT NET

Hamon a clôturé 2019 avec un résultat net part du Groupe de EUR -0,2 million contre une perte de EUR 25,5 millions en 2018 (incluant une charge de EUR 9,9 millions liée aux activités abandonnées). Le refinancement de l'emprunt obligataire, qui incorpore un abandon de créances d'EUR 22 millions, a contribué positivement au résultat net du Groupe à concurrence de EUR 28,6 millions. Le résultat net a également été impacté par une augmentation des charges non-récurrentes.

BILAN

A travers son refinancement, le Groupe a poursuivi sa stratégie de renforcement de sa structure financière. Ses fonds propres ont progressé de 30 % pour atteindre EUR 27,2 millions au 31 décembre 2019, essentiellement grâce à l'évaluation à la valeur de marché du crédit syndiqué refinancé en 2019, conformément à l'IFRS 9.

La dette financière nette du Groupe est en légère baisse de 0,2 %. Une partie de la dette du Groupe a par ailleurs été convertie en prêt subordonné à fin 2019 pour un montant de EUR 10,1 millions. Ce montant sera progressivement porté à EUR 28 millions dans le courant de l'année 2020 au fur et à mesure du refinancement de dettes contractées par certaines filiales. Le ratio « Dette financière nette senior / fonds propres et dettes subordonnées » est passé de 3,7x en 2018 à 1,8x en 2019.

PERSPECTIVES

Hamon ne donne pas de guidance sur ses résultats futurs.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE L'ANNÉE 2019

1. ACTIVITÉS COMMERCIALES

PRISES DE COMMANDES

EUR million	2019	2018
AMER	93	91
ASIA	100	68
EMEA	161	176
Eliminations/Autres	-11	-9
Total	344	326

CARNET DE COMMANDES

EUR million	2019	2018
AMER	85	60
ASIA	135	107
EMEA	149	181
Eliminations/Autres	-15	-9
Total	354	339

Pour les activités conservées, les prises de commandes de l'exercice au 31 décembre 2019 augmentent de 5,6 % pour s'établir à EUR 344 millions.

Comme en 2018, les commandes dont le prix de vente est supérieur à EUR 10 millions se limitent à 5 projets et ne représentent désormais plus que 25 % du total.

Le carnet de commandes s'améliore avec des projets montrant des marges en progression. La réduction en EMEA s'explique d'une part par la modification du profil des projets, de plus petites tailles, avec des délais de réalisation plus courts nécessitant moins d'anticipation de la part des clients, et d'autre part par l'arrivée à échéance de contrats-cadres qui ne seront renouvelés qu'en 2020.

2. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

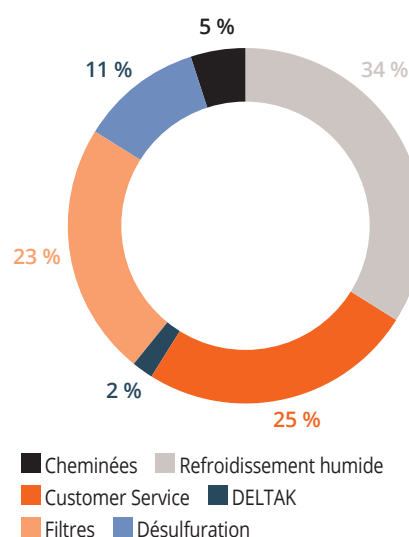
en EUR milliers	2019	2018
Chiffre d'affaires	305,9	345,1
Marge brute	45,4	55,1
EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits et charges	(1,9)	4,9
<i>EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits et charges/ Chiffre d'affaires</i>	-0,6 %	1,4 %
Résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autre produits et charges	(10,6)	(0,3)
Éléments non-récurrents	(6,2)	(3,4)
Résultats opérationnel (EBIT)	(16,8)	(3,7)
Résultat financier	15,0	(10,2)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises	2,7	(0,5)
Résultat avant impôts (activités poursuivies)	1,0	(14,5)
Impôt sur le résultat	(0,7)	(0,8)
Résultat net des activités poursuivies	0,2	(15,3)
Résultat net des activités abandonnées	-	(9,9)
Résultat net	0,2	(25,3)
Part du Groupe dans le résultat net	(0,2)	(25,5)

Le chiffre d'affaires est en baisse de 11,4 % par rapport à 2018. Ceci s'explique par le retard pris sur l'exécution de certains projets, qui sera rattrapé sur 2020, et par la relative faiblesse des prises de commandes sur les 9 premiers mois de l'année 2019.

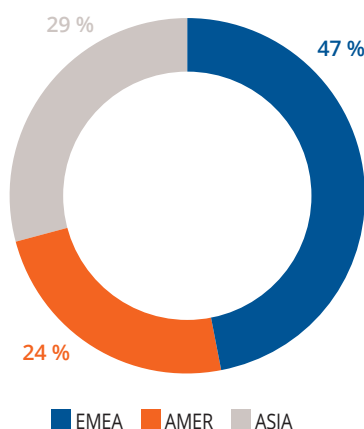
La baisse de l'activité ainsi que la détérioration du niveau de marge sur certains contrats ont pesé sur l'EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits et charges, qui est négatif à EUR -1,94 million, contre EUR 4,95 millions en 2018. Cependant, les performances opérationnelles se sont améliorées dès le deuxième semestre, qui s'est soldé par un EBITDA positif d'EUR 1,13 million.

Les éléments non-récurrents correspondent principalement à des coûts de restructuration et à une réduction de valeur sur goodwill pour les régions EMEA et Asie.

PRISES DE COMMANDES PAR TYPE DE PRODUIT



COMMANDES PAR LOCALISATION DE PROJETS



Les produits financiers nets s'élèvent à EUR 15,04 millions. Cela s'explique par le résultat positif lié au refinancement de l'emprunt obligataire pour EUR 28,6 millions (dont EUR 22 millions lié à la réduction du remboursement à l'échéance), alors que les charges d'intérêt sur la dette ont augmenté suite à la consolidation d'une entité indienne et à l'application d'IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019. En 2018, les charges financières nettes étaient de EUR 10,24 millions.

L'amélioration de la quote-part dans le résultat net des entreprises associées résulte du changement de méthode de consolidation suite à la prise de contrôle d'une entité en Inde, ainsi qu'à la plus-value sur vente d'immeuble réalisée par une filiale mise en équivalence.

La charge d'impôts est peu significative en raison de la base taxable et des pertes fiscales reportées.

3. BILAN CONSOLIDÉ

en EUR milliers	2019	2018
ACTIFS		
Actifs d'impôts différés	5,2	7,8
Autre actifs non-courants	86,4	65,0
Stock & travaux en cours (actif)	87,5	63,4
Clients et autres débiteurs	109,2	135,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30,7	34,8
Autres actifs courants	5,9	6,1
Total de l'actif	325,0	312,4
CAPITAUX PROPRES	27,2	21,0
PASSIF		
Passifs d'impôts différés	0,6	2,7
Emprunt subordonné	10,1	0,0
Passifs financiers non-courants	58,5	81,6
Autres passifs non-courants	5,7	10,4
Passifs financier courants	39,7	30,9
Travaux en cours (passif)	57,0	61,9
Fournisseurs et autres créditeurs	116,4	93,2
Autres passifs courant	9,8	10,9
Total du passif	297,8	291,5
Total du passif et des capitaux propres	325,0	312,4
Besoin en fonds de roulement	19,5	38,9
Dette nette	77,6	77,7

La dette nette du Groupe s'élève à EUR 77,5 millions, en légère baisse par rapport à 2018. Cette variation inclut des éléments non-cash, tels que la première application en 2019 d'IFRS 16 (EUR +14,1 millions), la première consolidation d'une entité indienne (EUR +6,4 millions), l'impact du refinancement de l'emprunt obligataire (EUR -22 millions actés en résultats) et la revalorisation de la dette refinancée suite à l'application d'IFRS 9 (EUR -13,36 millions, dont EUR -6,6 millions liés à l'emprunt obligataire et actés en résultats, ainsi que EUR -6,8 millions liés au refinancement du crédit syndiqué et actés directement en capitaux propres). Outre ces éléments non cash, la variation de la dette nette s'explique par la variation de la position cash et des autres emprunts.

Le besoin en fonds de roulement du Groupe a largement diminué par rapport à 2018 pour s'établir à EUR 19,45 millions, contre EUR 38,9 millions à fin 2018. Cela s'explique principalement par une diminution du niveau des factures clients et des avances payées aux fournisseurs ainsi que par une augmentation de l'encours de factures ouvertes auprès de ces derniers.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'épidémie de coronavirus début 2020 et l'impact des mesures prises visant à contenir le virus pourraient avoir une incidence sur notre performance financière de 2020 et sur la mesure de certains actifs et passifs. En particulier, notre activité Customer Service, qui dépend de notre capacité à accéder aux sites de nos clients, pourrait être confrontée à des retards temporaires dans l'exécution des projets présents dans notre carnet de commandes, ainsi qu'à un décalage des nouvelles commandes, et ce pendant la durée du confinement en cours sur certains des marchés du Groupe. Des mesures de chômage temporaire ont été prises ou sont à l'étude afin d'en minimiser l'impact sur la rentabilité opérationnelle d'Hamon. Pour les projets de taille plus importante, le Groupe travaille en continu afin de sécuriser les composantes les plus critiques de sa chaîne d'approvisionnement, et de préserver ses capacités d'ingénierie dans un scénario de confinement et de travail à domicile. Par ailleurs, Hamon est en contact constant avec les clients dont les projets pourraient être impactés par l'épidémie, afin de trouver des solutions permettant de limiter les effets sur le calendrier d'exécution, tout en préservant les intérêts de toutes les parties. La diversification géographique des activités du Groupe, qui est exposé à des marchés se trouvant à différents stades de l'épidémie, devrait permettre à celui-ci de lisser les effets du coronavirus sur ses performances financières globales. Malgré ses éléments, il se peut que nous devions enregistrer des ajustements potentiels dans nos comptes en 2020. D'après les faits connus à ce jour, nous n'avons actuellement pas connaissance des incidences financières que pourraient avoir cette épidémie sur l'hypothèse de continuité telle que décrite à la Note 3.1 page 64.

Le Conseil d'administration a autorisé le lancement d'un programme de cession-bail sur certains biens immobiliers dont le Groupe est propriétaire, notamment en Allemagne, en France et aux Etats-Unis. Les montants levés permettront au Groupe de renforcer sa trésorerie opérationnelle pour pouvoir faire face aux éventuels aléas liés à l'exécution de son budget 2020. En janvier 2020, la Sogepa a accompagné ce programme en accordant à Hamon un crédit-pont de EUR 6 millions qui sera remboursé lors de la finalisation des opérations de cession-bail.

FAITS MARQUANTS 2019

01.19

UNE PREMIÈRE AU PAKISTAN

Hamon participe au développement de l'infrastructure électrique du Pakistan avec la conception de tours de refroidissement pour la centrale de 2 x 660 MW de Jamshoro, première centrale à haute performance dans le pays.

03.19

TOURS À TIRAGE NATUREL

Hamon Chine a été chargée de la réalisation de deux tours à tirage naturel dans le cadre du projet Heyuan 2 pour l'extension de la centrale d'une puissance de 2 x 1000 MW. Ces tours, équipées de goulottes, atteignent 200 mètres de hauteur. La commande d'une tour à tirage naturel métallique, pour la centrale à cycle combiné de Nizhnekamsk 495 MW, située au Tatarstan en Russie, a été confiée à Hamon. La coque de cette tour est constituée uniquement d'acier.

02.19

DISTRICT COOLING À BANGKOK

Le District Cooling, une technologie très répandue dans les pays du Golfe, qui permet d'approvisionner en eau froide et d'assurer la climatisation de bâtiments tels que bureaux, aéroports, usines ou zones résidentielles, a séduit l'Aéroport International de Bangkok. Hamon, via sa filiale HAMON-B.GRIMM, a été chargée d'équiper le terminal SAT 1 d'une tour de refroidissement. Cette tour est pourvue d'un système d'abattement de panache, indispensable dans ce type d'environnement.

05.19

CHANTIER AMBITIEUX À CHOOZ

Le Customer Service – Energie d'Hamon Thermal Europe France, spécialisé dans les tours à tirage naturel, a terminé un des plus grands chantiers de ces trente dernières années à la Centrale de Chooz en France. Ce projet a bénéficié du haut niveau de préparation des équipes avec le support de l'usine d'Arrou. Les équipes ont supervisé pendant les 55 jours de chantier, 180 à 200 personnes sur site en trois équipes, 6 jours par semaine, plus de 300 camions de livraison et une trentaine d'engins de chantier dans un environnement hautement sécurisé.

SALONS ET CONFÉRENCES

Hamon a participé aux salons Power-Gen (Afrique, Asie, Etats-Unis, Europe), dont les thèmes principaux sont la durabilité et la digitalisation.

Des équipes d'Hamon se sont également investies dans des conférences, notamment en Asie avec MEC14 et Vietnam Power Development Summit. Des solutions de réduction des émissions ont été présentées par Hamon.

Aux Etats-Unis, Hamon Deltak était présente au Campus Energy et Idea, sur le thème « District Heating & Cooling ». Elle y a proposé ses technologies permettant la récupération d'énergie.



09•19

NOUVELLES OPPORTUNITÉS POUR HAMON INDONESIA

L'Indonésie a changé sa réglementation en matière d'émissions. Les exploitants de centrales devront équiper leurs installations de systèmes de désulfuration dans un délai de trois ans. 45 centrales seraient ainsi concernées, ce qui offre de belles opportunités à Hamon. Dans cette optique, Hamon Indonesia a invité l'opérateur local PLN à participer à un séminaire de formation sur le sujet.

TRAITEMENT DES FUMÉES EN CHINE

Forte de son expérience dans le domaine en France, Hamon a reçu la commande de « Suez Water Treatment », une branche de Suez Group en Chine, pour la construction de deux nouvelles lignes de traitement des fumées prévues dans sa nouvelle usine d'incinération située à Shanghai.

INAUGURATION DE VINH TAN 4 AU VIETNAM

Vinh Tan 4, située dans la province de Binh Thuan au Vietnam, est une des plus grandes centrales d'Asie du Sud Est (6,224MW). Le 21 septembre, EVN (Electricity of Vietnam) inaugurait les quatre centrales après deux ans d'exploitation. Hamon a pu célébrer le succès de la performance des électrofiltres ayant un niveau d'émissions nettement inférieur à la valeur requise. L'installation de ces équipements a par ailleurs été achevée trois mois avant l'échéance impartie.



12•19

REFINANCEMENT

Le refinancement du Groupe a été finalisé à la fin du mois de décembre.

11•19

CONVOI EXCEPTIONNEL DANS LE MIDWEST

Hamon Deltak a conçu, construit et livré un refroidisseur FGC destiné à une unité de craquage catalytique pour une raffinerie du Midwest. Le design de cet équipement est unique et propre à Deltak. La fabrication a été particulièrement rapide et achevée trois semaines avant le délai prévu. Le convoi exceptionnel de 100 tonnes a traversé six États et parcouru environ 3000 kilomètres.



10•19

NOUVEAUX ÉLECTROFILTRÉS

Après un an de développement et de tests, Hamon a lancé sa nouvelle ligne d'électrofiltres standards. La particularité de cette gamme est d'offrir un délai, un prix et une facilité de montage adaptés à toute application industrielle courante.

PRODUITS

Le groupe Hamon développe une gamme intégrée d'équipements et de services destinés aux centrales électriques et à l'industrie.

REFROIDISSEMENT

Hamon propose aux centrales électriques et aux industries, notamment chimique, pétrochimique et sidérurgique, ainsi qu'aux papeteries et aux sucreries, les équipements et services associés destinés à refroidir l'eau ou à condenser la vapeur issue de leurs procédés.

Le Groupe offre deux types de solutions techniques adaptées aux besoins des producteurs d'électricité, des sociétés d'ingénierie et des industriels.

LES TOURS AÉRORÉFRIGÉRANTES

Les tours de refroidissement humides offrent une excellente performance en maximisant l'utilisation de l'humidité ambiante. Le pourcentage de l'eau évaporée est faible et la chaleur dissipée est minimale, raison pour laquelle cette dernière ne peut pas être récupérée.

Elles refroidissent tout type d'eau (de l'eau douce jusqu'aux effluents d'eaux usées traités, et même des solutions acides). Plus l'eau fournie est refroidie, meilleur sera le rendement du processus concerné.

Ces tours peuvent par ailleurs être équipées d'un système d'abattement de panache, qui permet notamment d'éviter l'effet optique du dégagement de la vapeur.

LES SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT SEC

Les aérocondenseurs et systèmes indirects permettent la condensation de la vapeur et son refroidissement, sans évaporation et sans dégagement de panache. Ils apportent ainsi une solution aux problèmes de refroidissement dans les zones où l'eau est rare, par exemple dans certaines régions de Chine continentale, en Afrique du Sud ou au Moyen-Orient.





SYSTÈMES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

Hamon offre une gamme de produits et de services intégrés permettant aux industriels de limiter l'empreinte écologique de leurs procédés. Ces systèmes d'épuration des fumées sont adaptés aux différents types de polluants, assurant ainsi une stricte conformité aux réglementations de protection de l'environnement en vigueur.

Les systèmes de traitement des fumées proposés par Hamon se divisent en trois catégories principales :

Le dépeussérage

- Electrofiltres
- Filtres à manches
- Filtres hybrides

La désulfuration

- Systèmes secs, humides, eau de mer

La dénitrification et l'élimination des métaux lourds

Le contrôle des émissions est un métier complexe. Anticiper les risques technologiques exige un savoir-faire, une grande expérience et une connaissance pointue des procédés des clients ainsi qu'une maîtrise des réglementations en vigueur. Hamon dispose dans son portefeuille des marques Hamon Research- Cottrell et Hamon Enviroserv, bénéficiant de l'expertise adéquate et d'une excellente réputation sur ses marchés cibles.



RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

Hamon offre aux centrales électriques et à l'industrie des équipements leur permettant de récupérer l'énergie liée à leurs processus de production.

Les chaudières proposées par Hamon, dans le cadre de la récupération de l'énergie, sont de deux types :

- Les chaudières de récupération (HRSG) pour les centrales
 - à cycle combiné
 - de cogénération
- Des chaudières spécifiques pour applications industrielles définies :
 - Raffinerie
 - FCCU (Fluid Catalytic Cracker Unit)
 - Calcination du coke
 - Récupération du soufre
 - Process chimiques
 - Incinération

Hamon utilise de manière intensive la CFD (computer fluid dynamics) dans ses diverses lignes de produits pour simuler les conditions réelles de fonctionnement, ce qui permet aux collaborateurs d'anticiper des problèmes résultant d'une prise en compte uniquement des normes standard et d'avoir ainsi des prédictions de fonctionnement proches de la réalité.

RÉGIONS

EMEA
ASIA
AMERICAS

En raison du caractère essentiellement international de ses activités, Hamon a toujours accordé beaucoup d'importance à son intégration locale, considérée comme un atout majeur de la croissance et de la réussite de son activité.

Hamon, fondée au début du vingtième siècle en Europe (France et Belgique), a rapidement développé un réseau mondial de filiales pour supporter le développement de son activité à l'international.

Ainsi, dès le début des années 1960, le Groupe crée sa première base aux Etats-Unis avant d'y implanter des filiales. Au cours des années 1970 et 1980, l'Asie devient un marché phare avec l'installation d'agences, puis de filiales en Corée, au Japon, en Thaïlande, en Chine, en Inde.

Hamon est aujourd'hui actif dans 27 pays dans le monde, dont le Moyen-Orient, l'Australie et l'Amérique latine.

Hamon se déploie dans trois régions : EMEA, ASIA et AMERICAS regroupant les filiales locales.



EMEA

La Région EMEA dispose de bureaux en Belgique, Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni, Pologne, Russie, Arabie Saoudite et dans les Emirats. Outre la gestion de l'ensemble des activités d'Hamon liées à cette aire géographique, elle est également en charge des centres d'excellence pour le dépoussiérage, la désulfuration et le refroidissement avec le centre R&D situé à Drogenbos (Belgique).



Les prises de commandes en EMEA ont été marquées par le souhait des industries de réduire leur impact environnemental. D'importants contrats concernant des mises à niveau d'électrofiltres et de filtres à manches ont été conclus pour des installations dans des domaines d'applications variés tels que l'énergie, la métallurgie, principalement en France, en Italie, et au Kosovo.

La commande d'une unité combinée de traitement des émissions pour une usine de valorisation des déchets en France a été enregistrée confirmant la tendance amorcée en 2018 pour ce type de produits.

Pour les réfrigérants, les commandes reflètent une hétérogénéité de domaines d'applications, de taille, de type de fourniture, attestant de la capacité d'Hamon à maîtriser les diverses facettes des problématiques de l'industrie.

Bien qu'inférieur au niveau de 2018, le niveau de prises de commandes de la région EMEA est satisfaisant, tenant compte que, contrairement à 2018, peu de projets situés en Asie aient été enregistrés. La répartition géographique au sein de l'Europe est aussi plus uniforme et confirme la compétitivité des solutions offertes par Hamon sur le marché européen dans sa globalité.

Avec de nombreux projets de taille moyenne, le profil de risque du carnet de commandes s'améliore significativement.

En 2019, le REBITDA est négatif malgré un chiffre d'affaires en progression. Ceci s'explique par plusieurs facteurs : des surcoûts répercutés cette année dans un projet enregistré en 2011, des coûts supplémentaires générés par la défaillance d'un sous-traitant de montage sur un projet au Mexique exécuté depuis la Belgique, et des problèmes de non-qualité survenus chez des sous-traitants sur des projets en cours en Angleterre et en France.

La qualité du carnet de commandes permet d'envisager de bien meilleures performances pour l'année 2020.

CHIFFRES CLÉS

EUR million	2019	2018
Prises de commandes	161,5	176,2
Carnet de commandes	148,5	180,7
Chiffre d'affaires	161,4	133,1
REBITDA	-5,3	2,5
REBITDA / Chiffre d'affaires	-3,3 %	1,9 %
Effectif moyen	371	344

UN FILTRE À MANCHES HAUTE PERFORMANCE À DUISBOURG

Le réchauffement climatique, au cœur de toutes les préoccupations, occulte parfois d'autres thématiques, également essentielles, liées à la protection de l'environnement. Les particules fines émises par les unités de frittage des aciéries sont ainsi, plus que jamais, au centre des recherches et des efforts de l'industrie afin de réduire drastiquement leur impact. ThyssenKrupp, pour son unité de Duisbourg, a ainsi investi plus de EUR 100 millions pour sa mise à niveau incluant la construction d'un troisième filtre à manches confiée à Hamon. Ce nouveau filtre, qui sera situé à la sortie de l'usine, sera opérationnel au printemps 2020.

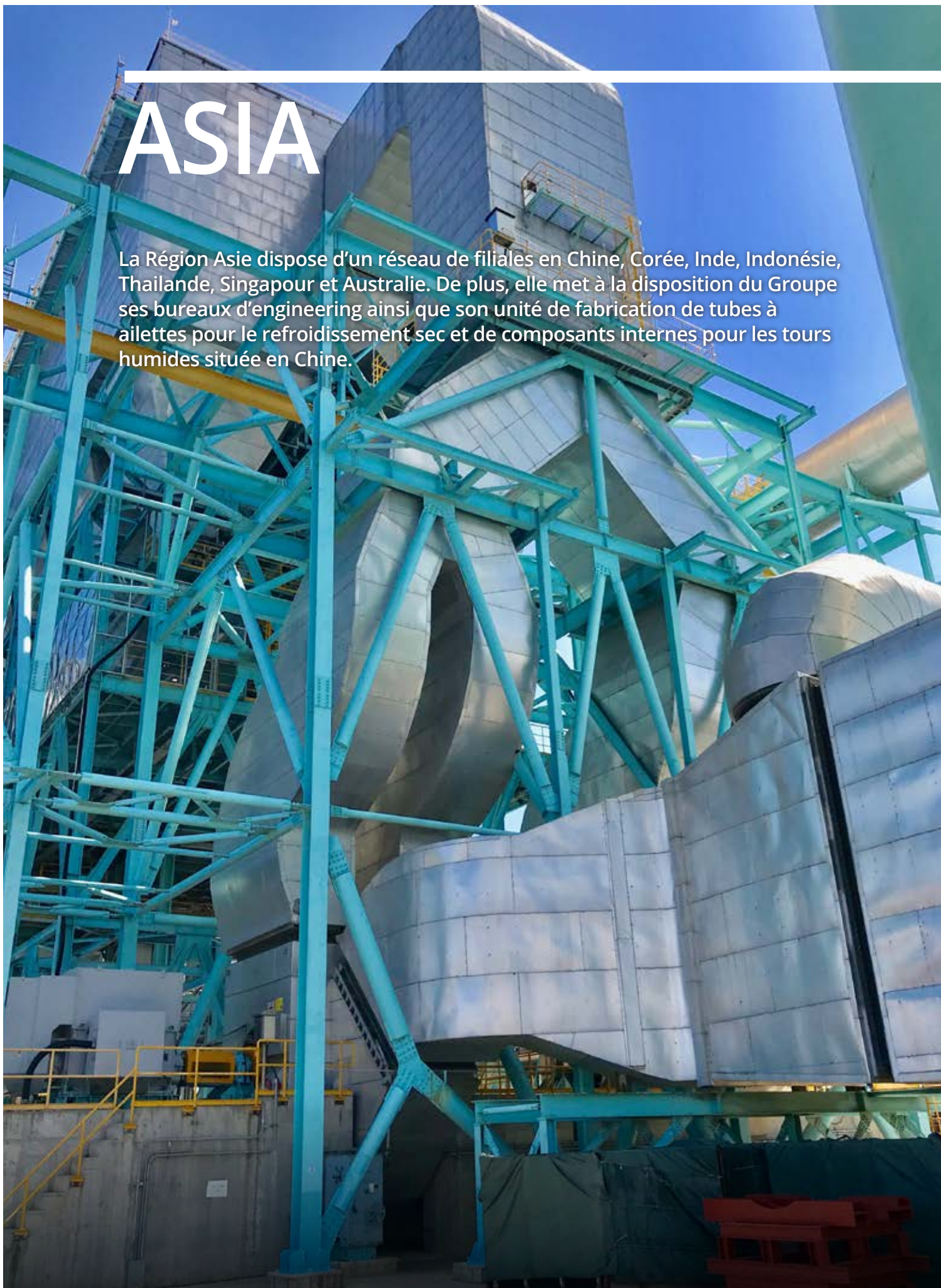
L'usine du Nord de Duisbourg comporte donc désormais trois lignes de frittage. Un premier filtre à manches avait été installé pour la plus petite ligne en 2011 ; un second a été mis en route en 2017.

Pour cette troisième ligne, Hamon a installé un des plus grands et des plus efficaces filtres à manches au monde, liés à ce type d'application. Cette installation est l'une des plus performantes du Groupe en vue d'améliorer la qualité de l'air. Lors du « frittage », du minerai de fer est mélangé avec du coke et de la chaux chauffée à 1200 degrés. Cette combustion génère inévitablement de la poussière, dont la plus grande partie est d'abord retenue par des électrofiltres avant d'être ensuite filtrée de manière plus fine par les filtres à manches.

L'ajout de systèmes de filtres à manches revêt donc un intérêt tout à fait particulier et spécifique sur le plan environnemental car il permet de capter 99,9 % des particules fines. Cela représente une belle amélioration pour la région de Duisbourg et de la Ruhr.

ASIA

La Région Asie dispose d'un réseau de filiales en Chine, Corée, Inde, Indonésie, Thaïlande, Singapour et Australie. De plus, elle met à la disposition du Groupe ses bureaux d'engineering ainsi que son unité de fabrication de tubes à ailettes pour le refroidissement sec et de composants internes pour les tours humides située en Chine.



Les résultats engrangés par Hamon en Inde, en 2019, ont été encourageants, que ce soit dans le domaine des tours de refroidissement, avec de très importantes commandes pour des raffineries au Rajasthan ou à Assam ou dans le domaine des laveurs humides (Wet Gas Scrubber).

Des contrats pour des nouvelles tours à tirage naturel ont également été confiés à Hamon, en Chine et au Pakistan, via un client chinois.

Le traitement des émissions reste à l'ordre du jour dans toute l'Asie, notamment en Chine où le Groupe a reçu sa première commande pour une unité combinée de traitement des émissions pour un incinérateur.

Les prises de commandes en Asie ont récupéré le niveau de 2017, grâce principalement à une meilleure activité en Inde et en Corée ainsi que des commandes de tours à tirage naturel en Chine.

Plusieurs contrats majeurs sont arrivés à leur terme avec succès et ont généré des marges en hausse expliquant ainsi la progression de l'EBITDA.

Globalement, le marché asiatique reste moins dynamique que prévu à l'exception de l'Inde, où Hamon a pu enregistrer de belles commandes dans le secteur des raffineries, en refroidissement ou en AQS. Le marché indien a toutefois été décevant dans le secteur des centrales électriques de taille moyenne, qui tarde à décoller.

Les évolutions des régulations environnementales devraient favorablement impacter le marché de l'AQS, particulièrement en Malaisie, Taiwan et en Corée.

Grâce à sa présence en Inde et dans le Sud-Est asiatique, Hamon est prêt à répondre à la demande de projets à venir.

CHIFFRES CLÉS

EUR million	2019	2018
Prises de commandes	99,8	68,4
Carnet de commandes	135,3	106,8
Chiffre d'affaires	80,8	106,9
REBITDA	5,6	1,7
REBITDA / Chiffre d'affaires	7,0 %	1,6 %
Effectif moyen	424	372

OBJECTIF « ZÉRO ÉMISSION » À JAVA

Le charbon reste une des plus importantes sources d'énergie dans le monde. Dans les pays émergents, il est essentiel de proposer des solutions économiquement abordables et répondant aux exigences de limitation des émissions, en matière de SOx, de particules et de mercure, dans un souci d'amélioration de la durabilité.

La centrale de 2000 MW de Batang est le plus grand projet de ce type en Asie du Sud-Est, prévu pour alimenter 13 millions de personnes en électricité. Elle fait partie du plan global d'ajout de 35000 MW de capacité au réseau indonésien. Le projet a été conçu pour répondre à la demande croissante d'énergie en Indonésie, tout en limitant les niveaux d'émissions à des valeurs plus ambitieuses que les prescriptions officielles. Après analyse des technologies disponibles, le choix du client s'est porté sur le filtre basse pression fabriqué par

Hamon qui compte de nombreuses références dans le domaine. L'installation, constituée de deux filtres à manches, sera totalement opérationnelle en 2020 avec une valeur d'émissions proche de zéro, soit un dépoussiérage presque total.

Une conception 3D et la simulation CFD des filtres à manches ont été nécessaires pour que le niveau d'émissions soit garanti dans toutes les conditions de fonctionnement de la centrale. Un mixeur unique a été développé pour la distribution de la poussière et la répartition de la chaleur, avant l'entrée dans chaque chambre individuelle du filtre à manches. Des interactions entre le mixeur et le flux du conduit de fumées ont été prises en compte lors de la conception et de l'exécution du projet.

AMERICAS

Le Groupe Hamon propose à ses clients américains une large gamme de produits. En plus des systèmes de refroidissement, de dépollution de l'air et des chaudières de récupération, la Région Americas a une activité propre de cheminées industrielles comprenant la conception mais aussi la construction des grandes structures en béton.



Les activités cheminées et traitement des émissions illustrent une activité importante en customer service qui est un peu éclipsée par la très importante commande de rénovation d'un électrofiltre pour une aciérie.

De nouveaux contrats, notamment pour une tour pour une nouvelle centrale à cycle combiné et un électrofiltre pour une usine d'engrais, ont également été conclus.

La région affiche une légère amélioration en matière de prises de commandes. Si l'activité en récupération d'énergie (Deltak) n'a pu atteindre le niveau des prévisions, les prises de commandes « Air Quality Systems » (« AQS ») ont compensé ce manque. Il faut aussi noter une belle performance de la ligne Cheminées qui poursuit ses activités de maintenance et de démolition de sites existants et qui se réoriente également vers la construction d'ouvrages de très grande hauteur pour d'autres applications.

80 % des projets sont localisés aux Etats-Unis et au Canada. Toutefois, des projets de haute technicité pour l'Afrique du Sud et l'Inde ont été également conclus durant l'année 2019, en s'appuyant sur la stratégie du Groupe consistant à utiliser les forces de vente en Asie-EMEA pour mieux pénétrer le marché en dehors des Etats-Unis.

Cette région comprend également l'Amérique du Sud, dont la contribution reste marginale mais qui dispose d'un potentiel de développement intéressant.

L'activité de rénovation d'installations existantes y compris le Customer Service, spécialement en AQS, dans la région Amériques est bien positionnée et représente 60 % des commandes en 2019.

L'exécution des projets dans la région reste satisfaisante, mais le faible carnet de commandes en début d'année de la division Deltak n'a pas permis de générer suffisamment de ventes pour atteindre le point neutre.

CHIFFRES CLÉS

EUR million	2019	2018
Prises de commandes	93,4	90,6
Carnet de commandes	84,8	60,2
Chiffre d'affaires	64,22	104,9
REBITDA	-2,9	2,5
REBITDA / Chiffre d'affaires	-4,5 %	2,4 %
Effectif moyen	152	193

BASSES ÉMISSIONS DANS UN CAMPUS DU MASSACHUSETTS

Malgré leur climat parfois rude, les Etats du Nord-Est des Etats Unis, accueillent un grand nombre d'universités parmi les plus convoitées du pays, notamment le Massachusetts Institute of Technology (MIT), à Cambridge, dont le campus s'étend sur 68 ha. Fondé en 1861, le MIT est réputé pour sa recherche et son enseignement en sciences physiques, en ingénierie et plus récemment en biologie, sciences économiques, linguistiques et autres.

En 2014, le MIT a entamé la construction de la rénovation de son unité de Services Centraux. Le projet permet au MIT de remplir ses engagements de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. La société Bond Brothers, contractant principal, a été choisie pour assurer la gestion de la construction de la nouvelle centrale qui assure l'approvisionnement en électricité, chauffage et eau froide à plus de cent bâtiments du MIT. Les agrandissements de la centrale permettront d'augmenter la capacité de production électrique, d'améliorer l'autonomie du campus et de supporter la recherche future.

Hamon Deltak, qui jouit d'une excellente réputation auprès de Bond Brothers, a été intégrée au projet

pour son expertise en matière d'environnement et de récupération d'énergie. Hamon Deltak a livré deux chaudières de récupération pour la centrale, permettant de fournir de la chaleur additionnelle pour le campus. Toute la vapeur générée par les chaudières de récupération est en effet destinée à celui-ci. Hamon Deltak a ainsi rencontré l'ensemble des exigences relatives aux aspects écologiques du projet ; c'est ce qui lui a permis de remporter le contrat.

Un des défis était de modéliser la chaudière pour un bâtiment qui n'existait pas encore et qui se concevait en même temps que la chaudière. Cela a nécessité de nombreux aller-retours entre les bureaux d'études respectifs. D'autre part, le site de construction en lui-même ne disposait d'aucun espace de stockage. Il a donc fallu appliquer la livraison « just in time » pour tous les éléments. Etant donné la taille de l'espace de construction, tous les éléments ont dû être acheminés au milieu du bâtiment à l'aide d'une grue.

L'expertise de Hamon et son approche sur mesure lui ont permis de réaliser cet intéressant défi environnemental.

UNE ENTREPRISE RESPONSABLE



Hamon considère qu'une bonne gouvernance d'entreprise sert les intérêts à long terme des actionnaires, renforce le Conseil d'administration et la direction et conforte la confiance du public dans la Société.

Les principes de gouvernance d'entreprise permettent à la direction d'Hamon de prendre des décisions justes et éthiques et d'influer sur la manière dont les employés œuvrent au quotidien, ouvrant la voie à une croissance durable, créant de la valeur pour les clients.

Le Code d'éthique d'Hamon reflète les valeurs fondamentales du Groupe.

CADRE DE RÉFÉRENCE DU REPORTING NON FINANCIER

Le Groupe s'inspire, dans sa démarche de reporting en matière de responsabilité sociétale, des lignes directrices internationales ISO 26000 relatives à la responsabilité sociétale des organisations, adoptées par une centaine de pays en 2010, sans toutefois en respecter toutes les contraintes.

La méthodologie développée et utilisée pour assurer un reporting non financier conformément aux normes internationales est celle développée par le GRI : Global Reporting Initiative. A l'instar des normes IAS / IFRS dans le domaine financier,

le GRI, organisme international basé aux Pays-Bas, a pour mission de fournir aux entreprises un cadre opérationnel fiable, standardisé et crédible pour établir le reporting non financier.

La méthodologie développée par le GRI prend en compte plusieurs types d'information :

- Des informations générales, telles que : la stratégie de l'organisation, son profil, le périmètre du rapport, la gouvernance, etc. ;
- Des données spécifiques à l'entreprise et aux enjeux de développement durable propres à ses métiers : l'entreprise y explique son approche managériale en y associant des indicateurs de performance.

Le reporting développé par le GRI couvre trois catégories d'informations :

- La performance économique (détaillée dans une autre partie de ce rapport annuel) ;
- La performance environnementale ;
- La performance sociale telle que les pratiques en matière d'emploi et travail décent, respect des droits de l'homme.

Hamon répond à certaines exigences développées par le GRI ; il manque parfois la détermination d'indicateurs de performance. Hamon procède par la voie d'un questionnaire adressé à la majorité de ses filiales sélectionnées sur la base d'un critère de matérialité de minimum dix personnes employées. Les informations fournies dans le cadre de ce reporting non financier sont basées sur les réponses apportées par ces filiales à un ensemble de questions relatives aux divers sujets abordés dans le cadre de ce rapport. Ainsi pour 2019, 24 filiales réparties sur 12 pays et trois continents (Amérique, Europe et Asie), de même que quatre usines ont participé à l'enquête.

Hamon n'a pas pour politique de solliciter la vérification de son rapport non financier par des organismes externes indépendants.



PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Hamon est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies (« UN Global Compact ») et participant associé depuis septembre 2013. Dans ce contexte, le Groupe veille à respecter les dix principes du Pacte Mondial.

Cet engagement se formalise par la nécessité de réaliser un rapport annuel qui rend compte des progrès réalisés par l'entreprise sur ces dix principes (COP- Communication on Progress). Ce chapitre constitue la communication du Groupe à cet égard. Il est également disponible sur le site du Pacte Mondial et sur le site du GRI.

Outre le GRI et le Pacte Mondial, le Groupe adhère aux normes ISO 26000 (Responsabilités sociétales), ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement) et OHSAS 18001 (Sécurité & santé). Néanmoins toutes les filiales du Groupe ne sont pas certifiées selon les normes précitées. Fin 2019, 7 d'entre elles (sur les 24 du périmètre analysé) ont obtenu la certification ISO 14001 (Environnement), 6 ont obtenu la certification OHSAS 18001 (Sécurité) et 16 la certification ISO 9001 (Qualité). Le Groupe prépare également la transition vers ISO 45001 (en remplacement de OHSAS 18001) pour 2020. NFX 46 010 est une certification française standard obligatoire pour le traitement de l'asbeste en France. Cinq filiales du Groupe sont certifiées VCA/SCC (Safety Certificate for Contractors) pour la pétrochimie.

Hamon n'occupe pas de fonction au sein d'instances de gouvernance. Deux de ses filiales font partie d'associations ou organisations nationales ou internationales :

- Hamon Thermal Europe (France), un des membres actifs du Bureau National des Plastiques et de la Plasturgie (BNPP), a contribué à la rédaction des normes françaises liées aux produits plastiques. Elle est également un membre actif et influent (par exemple au niveau de certains projets ou de comités) des organisations Eurovent, Uniclimate, SYRTA (Syndicat du Retrait et du Traitement de l'Amiante) et AIFEN (Association des Industriels Français Exportateurs du Nucléaire) et GIFEN (Groupement des Industriels Français de l'Energie Nucléaire) ;
- Hamon Thermal Europe (Belgique) est un membre actif et influent du CTI (Cooling Tower Institute).

UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

Hamon s'efforce d'être un employeur responsable en plaçant ses employés au cœur de sa stratégie d'entreprise. Pour ce faire, elle a créé un lieu de travail fondé sur les valeurs d'Hamon, c'est-à-dire un espace qui :

- Favorise la diversité et stimule la performance et l'innovation, promeut l'égalité des chances pour



tous et crée des conditions permettant à chacun d'exprimer tout son potentiel au travail ;

- Encourage la participation des employés au processus décisionnel et leur permet d'assumer des risques ;
- Promeut le mélange des générations au travail ;
- Favorise l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et préserve la santé des travailleurs.

Maintenir des pratiques durables et responsables, promouvoir un échange social et améliorer les conditions de travail sont des priorités chez Hamon : un dialogue social continu et établi est essentiel pour assurer la communication au sein du Groupe.

Hamon s'engage à soutenir le droit à la liberté d'association et de négociation collective.

La communication travailleurs-direction et le dialogue social jettent les bases de la stabilité nécessaire pour mettre en œuvre la stratégie de développement des activités du Groupe. Chaque entité de Hamon communique régulièrement avec le personnel ou ses représentants.

Le Groupe Hamon s'efforce de veiller à une représentation juste des employés dans tous les grands pays où il est présent.

Par la mise en œuvre de sa philosophie One Hamon, le Groupe construit une approche fondée sur de nouvelles formes d'organisation du travail (NFOT), comprenant différentes formules souples de travail (télétravail, temps partiel, horaires flexibles, etc.), qui respectent l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.



Fin 2019, le Groupe a officiellement introduit le télétravail dans six pays. Aujourd'hui, 70 % de ses employés dans ces pays pratiquent le télétravail. Les employés de Hamon bénéficient également d'autres modèles de travail, par exemple le temps partiel ou le congé parental.

CODE ÉTHIQUE

Avec son Code éthique, le Groupe Hamon fixe des règles et lignes directrices pour s'assurer que les entreprises et les employés de l'ensemble du Groupe aient une compréhension commune des normes en matière de conformité et d'éthique.

Ce Code couvre des thèmes variés, notamment des règles spécifiques relatives aux conflits d'intérêts, aux transactions, au contrôle des informations sensibles et à la conservation des documents. Il peut être consulté sur le site web de l'entreprise (www.hamon.com). Le Groupe Hamon lance un nouveau Code d'éthique en 2020 incluant des thèmes supplémentaires qui ont gagné en importance au cours des dernières années. Il s'agit notamment de la santé et de la sécurité au travail, de la protection et de l'utilisation responsable des données (RGPD), des médias sociaux, de la prévention de la discrimination et du harcèlement. Le contenu et la présentation du Code ont également été remaniés afin de le rendre plus accessible et convivial. Le Code est disponible dans toutes les langues de travail du Groupe et une formation en ligne sera dispensée pour favoriser sa compréhension et sa mise en œuvre, dans toutes les entités du Groupe, lors du deuxième trimestre.

Le Code éthique comprend une nouvelle procédure d'alerte qui permet à toutes les parties prenantes (employés, partenaires commerciaux, etc.) de partager leurs préoccupations et/ou

de signaler toute pratique, tout acte ou comportement qu'elles jugent inapproprié, illégal ou contraire à l'éthique. Ces alertes peuvent être lancées au sein de l'entité concernée ou transmises directement au Responsable Compliance du Groupe et/ou au CHRO du Groupe.

Une adresse e-mail a été spécialement créée (complianceofficer@hamon.com) pour recevoir les alertes sans restriction.

Le Groupe Hamon examine toutes les alertes reçues afin d'y donner une réponse adéquate : intervention des acteurs appropriés, déploiement immédiat de mesures correctives et/ou conservatoires, enquêtes, etc. Les alertes sont traitées selon un processus strictement indépendant qui implique les principales parties prenantes, si nécessaire.

L'identité de l'auteur de l'alerte est traitée en toute confidentialité et aucun élément permettant de l'identifier ne peut être divulgué sans son consentement, sauf si les autorités judiciaires l'exigent.

En outre, Hamon ne tolère aucun acte de représailles à l'encontre de quiconque aurait signalé de bonne foi une inconduite réelle ou soupçonnée et/ou aurait contribué à établir des faits confirmant une inconduite en y apportant la preuve.

DROITS DE L'HOMME ET ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

En tant qu'entreprise responsable, observant des normes strictes en matière d'éthique et de valeurs professionnelles, Hamon s'engage à fonctionner en conformité au moins avec toutes les lois nationales en vigueur. Elle applique des conditions de travail de meilleure qualité lorsque les réglementations nationales ne sont pas à la hauteur de ses exigences de santé et de sécurité.

Hamon s'aligne sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, ainsi que sur les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail). Par ailleurs, elle est très soucieuse du respect des droits de l'Homme tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et ce dans les différentes régions du monde où le Groupe est actif.

Hamon est particulièrement vigilant à ce que des enfants ne soient pas impliqués dans un travail, que ce soit dans les filiales établies dans les pays émergents ou chez des fournisseurs qui opèrent dans certains pays, notamment où sont implantées des usines fabriquant les composants.

De même, Hamon exclut toutes les formes de travail forcé ou obligatoire et reste vigilante sur ces points dans toutes les zones géographiques où le Groupe opère.

Tant pour le travail des enfants que pour le travail forcé, Hamon veille à sensibiliser davantage non seulement ses propres fournisseurs mais aussi ceux impliqués en amont dans sa chaîne d'approvisionnement.

Concernant les fournisseurs, le Group Supply Chain Process soumet ces derniers à un système de qualification rigoureux qui fait référence au Code éthique et au respect des lois sociales. Hamon impose également à ses fournisseurs le respect de ses conditions générales d'achat qui font partie intégrante des contrats qui lient les parties ; elles imposent à l'article 26 de ces conditions générales que les fournisseurs respectent les principes de sécurité, d'environnement, de développement durable, les droits de l'homme et l'absence de recours au travail clandestin, forcé, ou à l'emploi d'enfants. Les fournisseurs font également l'objet d'audits réguliers.

Il n'y a pas eu, en 2019, de griefs d'abus ou de violation des droits de l'homme dans la façon dont Hamon gère son activité ainsi qu'en témoigne l'absence de plainte formulée à cet égard dans le cadre du rapport fait par les filiales dans le cadre du questionnaire précité. Il s'agit, pour Hamon, d'un indicateur clé de performance.

LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe Hamon adopte une tolérance zéro vis-à-vis de la corruption. L'intégrité fait partie des valeurs fondamentales du Groupe. Ceci est clairement établi dans le Code éthique précité. Le non-respect de ce principe engendrerait des sanctions immédiates avec licenciement sur le champ si tel devait être le cas.

Aucun cas de corruption n'a été rapporté en 2019.

DONS

Certaines filiales du Groupe font des dons à des associations locales. Il n'entre pas dans la politique du Groupe d'effectuer systématiquement des dons ou de procéder à des actions de sponsoring.

CULTIVER LES TALENTS

Le personnel au sens large est au cœur du succès du Groupe Hamon. Ce dernier accorde une attention toute particulière à ses cadres, employés, stagiaires, consultants, intérimaires.

La stratégie de recrutement de nouveaux talents au sein de la société est en ligne avec son crédo « Think globally, act locally ». Alors que les marchés où Hamon est présent se développent à l'échelle globale, les employés sont amenés à faire preuve de créativité, d'ouverture aux autres cultures pour permettre l'amélioration continue et promouvoir le changement, tout en respectant les valeurs et les réglementations locales. Hamon s'entoure d'hommes et de femmes hautement qualifiés, ayant le sens des responsabilités et

leur offre la possibilité d'évoluer dans leur carrière au sein du Groupe. Hamon veille aussi, via ses départements ressources humaines locaux, à engager des talents locaux, experts dans leurs domaines et orientés vers la satisfaction des clients.

Afin de réaliser les objectifs précités, les Ressources Humaines Groupe mettent le focus sur la gestion des talents, les plans de carrière et de succession ainsi que sur l'évaluation et le management des performances.

Le processus de gestion de la performance a été lancé pour 2020, garantissant que tous les employés aient des objectifs individuels définis. Le département Ressources Humaines du Groupe poursuivra le développement de son Système d'Information RH, Hamon Talent, courant 2020.

Les RH du Groupe prévoient de relancer leur site carrière à l'échelle globale et de mettre en œuvre un programme d'intégration des nouveaux employés afin de renforcer leur intégration et de les fidéliser.

Hamon s'engage à revoir les principaux régimes de rémunération du personnel, ainsi que les principales conditions générales, y compris l'assurance maladie et les autres avantages sociaux clés pour garantir que son personnel se sente valorisé et respecté.

Tous les employés qui quittent Hamon sont invités à participer à un entretien de sortie et leurs commentaires sont utilisés pour l'adoption de mesures correctives.



Au 31 décembre 2019, l'ensemble des effectifs - calculés sur la base équivalent temps plein depuis 2018 - se répartit comme suit, par type de contrat :

Situation au 31 décembre	31/12/2019		31/12/2018*	
	Personnes	% total	Personnes	% total
Contrat d'emploi (ou assimilé)	948,99	78,03	877,80	75,35
Consultants, intérimaires ou stagiaires	267,26	21,97	214,10	24,65
Total	1.216,25	100,0 %	1.091,90	100,0 %

* En 2019, les chiffres prennent en compte les filiales HCS (Hamon Cooling Systems, India) et HBPT (Hamon Blue Portugal) qui n'étaient pas dans le périmètre de consolidation en 2018.

On constate que le nombre d'employés chez Hamon a augmenté en 2019 de 79 effectifs. Cet accroissement correspond à l'inclusion des effectifs des filiales nouvellement intégrées dans le périmètre de consolidation, à savoir les sociétés Hamon Cooling Systems (HSC) localisée en Inde et Hamon Blue Portugal (HBPT) localisée au Portugal. Ces deux entités légales sont désormais détenues à 100 % par le Groupe Hamon depuis 2019. L'accroissement du nombre d'employés est cependant atténué par une rotation négative du personnel (le Groupe a enregistré plus de départs que d'entrées).

La proportion de Contrats emploi/ consultants, intérimaires, stagiaires a, quant à elle, légèrement baissé.

Hamon emploie aussi, essentiellement sur ses chantiers, plusieurs centaines de travailleurs

locaux temporaires, non repris ci-dessus, dont le nombre fluctue continuellement. Répartis sur ses zones d'opération aux quatre coins du monde, ils y œuvrent en général quelques mois.

Ainsi qu'expliqué ci-avant dans la section Stratégie Opérationnelle, Hamon continue depuis 2018 à développer son activité "Customer Service" c-à-d de service après-vente ; dans ce cadre, elle procède au renforcement de ses équipes par le recrutement de conseillers techniques et d'ingénieurs formés à contrôler les installations, rédiger des offres et à mettre en œuvre les divers travaux de services après-vente. Parfois ces projets nécessitent la mise à l'arrêt du site industriel, ce qui implique une réactivité optimale de la part de tous les acteurs. Travailler dans des installations existantes ou des friches industrielles demande de la flexibilité et de la réflexion créative.

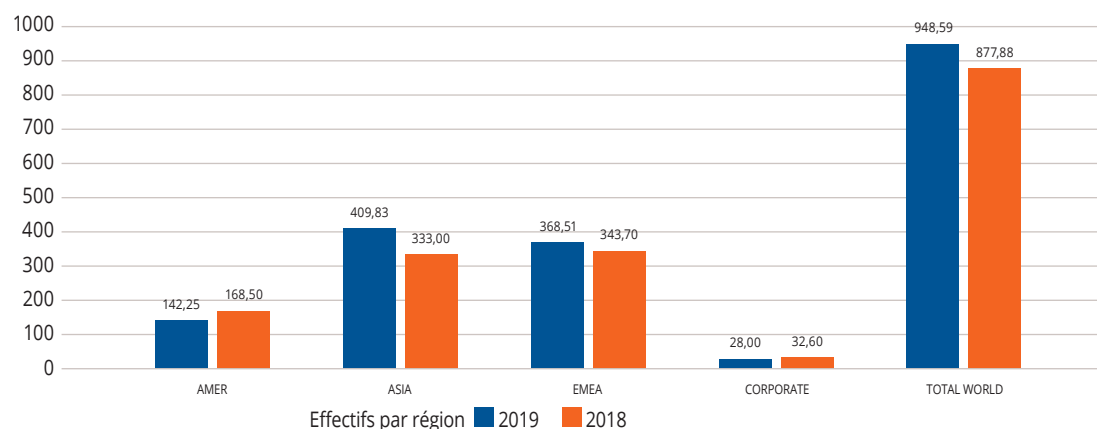
Dans les graphiques ci-après, seules les personnes ayant un contrat d'emploi ou assimilé sont prises en compte.

Globalement, on constate que les effectifs ont principalement diminué pour la région 'AMER' et au niveau des Headquarters en Belgique ('CORPORATE') à la suite des restructurations.

La région asiatique, 'ASIA' connaît une augmentation des effectifs en 2019 car Hamon Cooling Systems, la filiale indienne, s'ajoute dans le périmètre de consolidation.

La région EMEA enregistre une légère hausse des effectifs en 2019, ceci principalement pour ses filiales en Pologne et Grande-Bretagne suite au développement des activités de « Customer Service » expliqué ci-haut et également à la suite de l'intégration d'une nouvelle filiale, la filiale Hamon Blue Portugal, dans le périmètre de consolidation.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR RÉGION AU 31 DÉCEMBRE *



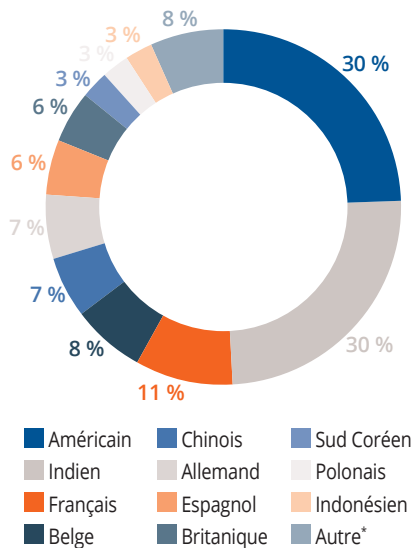
* Note : dans le rapport annuel 2018, ce sont les effectifs moyens 2018 par genre qui ont été utilisés à la place des effectifs par genre au 31/12/2018. Dans le rapport 2019, la correction des effectifs par genre a été faite par tête et par temps plein équivalent au 31/12/2018 afin de pouvoir faire une analyse comparative entre 2018 et 2019.

DIVERSITÉ

La diversité et l'inclusion sont des moteurs importants pour cultiver le talent et l'innovation, attirer et retenir les meilleurs talents et permettre à Hamon de rester un employeur apprécié du marché. Le Groupe Hamon a élaboré une politique de diversité et d'inclusion (D&I) et a pris d'ambitieux engagements pour lancer des initiatives dans ce domaine. Les dirigeants de Hamon agissent comme des défenseurs de ces engagements et sont résolus à aider le Groupe à :

- Atteindre l'équilibre hommes-femmes à tous les échelons de l'organisation ;
- Accroître la sensibilisation au sujet du handicap ;
- Maintenir la dynamique en faveur de l'inclusion de la communauté LGBT ;
- Attribuer aux cadres supérieurs un rôle de défenseurs de la D&I.

DIVERSITÉ CULTURELLE



* Autre nationalité (moins de 2 % chacun) : australien, bosniaque, brésilien, canadien, tchèque, néerlandais, hongrois, irlandais, italien, libanais, luxembourgeois, mauricien, mexicain, philippin, portugais, russe, saoudien, singapourien, slovaque, sud-africain, syrien, thaï, tunisien, vénézuélien, vietnamien.

À la fin de l'année 2019, les effectifs féminins ont légèrement augmenté passant de 173 à 184

ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN D'EMPLOYÉS PAR GENRE AU 31 DÉCEMBRE

Effectifs	2019			2018		
	Nombre d'employés (head)	Nombre d'employés en ETP par Genre en 2019	Repartition en % (2019)	Nombre d'employés (head)	Nombre d'employés en ETP par Genre en 2018	Repartition en % (2018)
Hommes	780	771.18	81.30 %	712	707.31	80.58 %
Femmes	184	177.41	18.70 %	173	170.50	19 %
Total	964	948.59	100,00 %	885	877.81	100.00 %

Attention : dans le rapport annuel 2018 ce sont les effectifs moyens 2019 par genre qui ont été donnés et pas au 31/12/2018. Dans le rapport 2019, la correction des effectifs par genre a été faite par tête et par temps plein équivalent au 31/12/2018.



collaboratrices, mais dans une moindre mesure comparativement aux effectifs masculins qui sont eux, passés de 712 à 780. Il en résulte que le pourcentage de représentation des effectifs féminins n'a pas significativement augmenté, il a même légèrement diminué passant de 19 % en 2018 à 18,70 % en 2019.

En vue de relever les défis de demain, Hamon vise à instaurer et à alimenter une culture environnementale qui valorise la diversité et l'inclusion au bénéfice de tous ses employés.

Le personnel d'Hamon doit refléter la diversité mondiale dans le cadre de laquelle l'entreprise travaille. Ses cadres moyens et supérieurs ont un rôle central à jouer dans la réalisation de cet objectif.

Hamon est convaincue que la gestion de la diversité et de l'inclusion est essentielle pour cultiver le talent et l'innovation au sein de son organisation qui peut ainsi rester un acteur de premier plan sur le marché.

FORMATION

Les défis liés aux métiers d'Hamon et l'évolution des enjeux de société (l'évolution des performances technologiques, la protection de l'environnement, la compétition internationale accrue sur ses marchés...) nécessitent un renforcement des compétences du personnel du Groupe.

La qualification permanente et la formation du personnel constituent des éléments essentiels au développement de Hamon.

Dans la culture de travail et de gestion de projets « multi-départements » au sein du Groupe, les employés bénéficient, au jour le jour, d'une formation sur le terrain ; ils se forment également via les autres membres de l'équipe et bénéficient de journées ou stages de formation plus théorique. Le niveau de polyvalence et de compétence du personnel fait l'objet d'une évaluation constante. Lors des entretiens annuels, les employés sont encouragés à définir leurs propres besoins en formation, de façon à pouvoir proposer à chacun un programme individuel lui permettant d'évoluer au mieux au sein du Groupe.

En 2019, les employés de Hamon ont suivi en moyenne 5,28 heures de formation par an et par personne, ce qui constitue une nette diminution par rapport aux années précédentes. La réduction s'explique par la situation difficile qu'a encore connue Hamon en 2019, année au cours de laquelle le personnel s'est focalisé sur les ventes et l'exécution des projets, la gestion de la trésorerie, réduisant ainsi la disponibilité à suivre les programmes de formation.

Hamon s'engage à augmenter les opportunités de formation des employés en 2020.

SÉCURITÉ ET SANTÉ

La sécurité et la santé des collaborateurs de Hamon sur leurs lieux de travail restent une priorité, que ce soit sur chantier, dans ses usines ou dans ses bureaux. Les chantiers recèlent des risques spécifiques pour les travailleurs qui y sont actifs, de même que les quatre usines ou ateliers exploités par Hamon.

Le Groupe prend en compte la prévention des risques depuis la phase de conception des équipements jusqu'à leur démantèlement. Hamon veille à partager les bonnes pratiques avec les différentes unités du Groupe et à impliquer tous



les niveaux hiérarchiques dans la démarche « sécurité ».

De nombreuses actions de sensibilisation sont menées auprès des travailleurs, notamment par le biais de formation sur le respect des règles de sécurité. Le risque routier est également pris en compte. La problématique amiante fait l'objet d'une attention particulière auprès d'équipes spécialisées. Les partenaires sociaux sont impliqués dans l'analyse des indicateurs de sécurité et de santé au travail. Un partenariat étroit a été noué avec le médecin du travail et les équipes de santé. Enfin, les commentaires des équipes de chantier, en matière de prévention et d'amélioration continue des dispositifs d'intervention, sont pris en compte.

La communication est un élément clé pour obtenir l'adhésion de tous à cette démarche. Des guides spécifiques, définissant clairement les risques majeurs et les moyens de prévention liés aux activités de Hamon, sont diffusés auprès des équipes du Groupe.

Hamon recommande également à ses principales filiales d'obtenir la certification OHSAS 18001. Fin 2019, six filiales détiennent cette certification et cinq sont certifiées VCA/SCC** ou équivalent.

Au total, il y a eu 14 accidents du travail en 2019, aucun d'eux n'a été mortel.

Les diagrammes ci-après rapportent les taux de fréquence et de gravité des accidents, ainsi que les taux de maladies professionnelles et d'absentéisme.

Ces chiffres ne concernent que les effectifs repris comme personnes employées par le Groupe (c'est-à-dire ni les consultants ni les intérimaires). Hamon ne dispose pas de cette information pour les contractants travaillant sur chantier.

Hamon n'a pas mis en œuvre de plan d'action global au niveau du Groupe en ce qui concerne la sécurité et la santé ; toutefois de nombreuses entités du Groupe ont un plan d'action local.

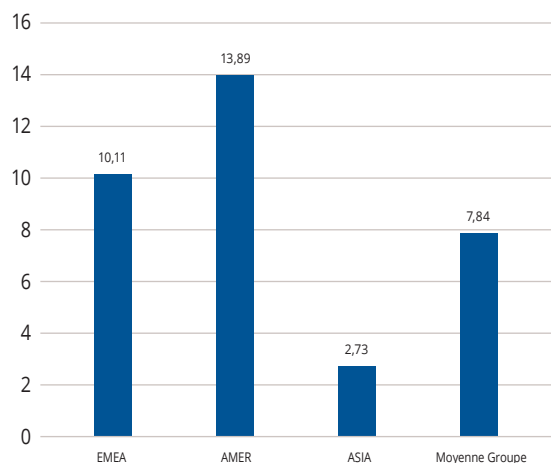
Le taux de fréquence des accidents est de 7,84 accidents / million h en 2019.

Les accidents du travail se répartissent comme suit avec 7 accidents sur 14, pour la région EMEA – qui enregistre donc 50 % des accidents à elle seule, 5 pour la région Amériques et 2 pour la région Asie. Au total, 416 jours de travail ont été perdus pour cause d'accidents du travail en 2019. Le taux de gravité est de 0,23.

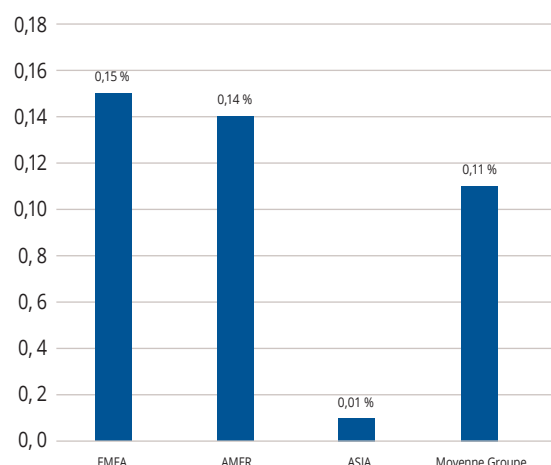
Ces chiffres ne concernent que les effectifs repris pour les personnes employées par le Groupe (c'est-à-dire ni les consultants ni les intérimaires), pour les 24 filiales (dont quatre usines).

Ce périmètre reprend cependant 93 % des effectifs moyens total, avec un effectif moyen de 898,40 sur 973,46 que totalisent les entités consolidées du Groupe.

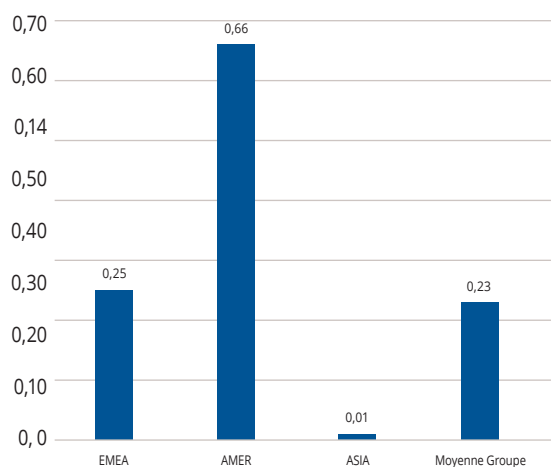
TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL PAR RÉGION (NOMBRE ACCIDENTS/MILLION HEURES DE TRAVAIL)



PROPORTION DE JOURNÉES DE TRAVAIL PERDUES POUR CAUSE D'ACCIDENT OU DE MALADIE PROFESSIONNELS PAR RÉGION



TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PAR RÉGION (NOMBRE DE JOURS PERDUS/MILLIER H TRAVAIL)



RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Hamon se préoccupe également de son empreinte écologique. La protection de l'environnement est au cœur des métiers de Hamon car ses produits ont une incidence importante sur l'environnement dès leur utilisation par les clients et constituent donc des risques qui doivent être atténués. Outre les émissions de carbone, la consommation d'eau et de papier, on distingue :

- La consommation d'énergie (par exemple par les moteurs actionnant les ventilateurs pour la circulation de l'air de refroidissement) ;
- L'émission de bruit (chute d'eau dans les tours de refroidissement, bruit de moteurs, etc.) ;
- L'impact visuel (structures parfois assez hautes, qui ont une incidence sur le paysage) ;
- La consommation d'eau et / ou émission d'un panache de vapeur (tels que les systèmes de refroidissement évaporatif, ou les systèmes de traitement humide des fumées) ;
- L'impact des déchets en fin de vie, lors du démantèlement du système ou du remplacement de certains composants (par exemple les plaques collectrices des électrofiltres).

Le Groupe vise à améliorer de façon continue les performances de ses systèmes et d'en réduire l'impact écologique, dès le stade de leur conception, de leur design et durant tout le cycle de vie de ses produits. Hamon propose ainsi à ses clients des dispositifs permettant d'atténuer les nuisances sonores précitées. Le Groupe installe des bassins de rétention, sous les transformateurs des filtres électrostatiques, pour récolter l'huile en cas de fuite. Parmi les autres mesures préconisées par Hamon, il y a le collage des surfaces d'échange dans des enceintes confinées pour éviter la diffusion de vapeurs de colles et la contamination du sol ainsi que la création de dispositifs permettant de réduire la consommation d'énergie (moteurs électriques, ...) ou encore le développement de systèmes de plus en plus performants pour les échanges thermiques ou le traitement des fumées (diminution de l'impact visuel, suppression du panache...). La mise en place d'un programme de gestion des matières dangereuses permet également de réduire l'empreinte écologique des activités du Groupe.

Par ailleurs, Hamon s'engage à mettre en place un processus de compte rendu environnemental afin de mesurer et de réduire les incidences environnementales de ses activités commerciales. Ainsi dès 2020, le Groupe collectera les informations sur ses déplacements d'affaires, ses flottes de véhicules d'entreprise et sa consommation de papier, ainsi que sur les émissions de CO₂ correspondantes.

Hamon a pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans les trois secteurs possibles :

- Secteur 1 : émissions résultant des carburants consommés sur les sites de Hamon, ainsi que par ses véhicules d'entreprise ;
- Secteur 2 : émissions résultant de l'énergie achetée, essentiellement l'électricité consommée par les bâtiments de Hamon ;
- Secteur 3 : émissions résultant des déplacements d'affaires et de la consommation de papier.

La gestion de l'empreinte environnementale de Hamon doit ainsi contribuer à l'amélioration de l'éco-efficacité opérationnelle, notamment par la réduction des coûts d'énergie, de carburant, de voyage, de papier et d'eau.

Grâce à cette stratégie, Hamon contribue à la réalisation de l'ODD n° 12 des Nations unies : « Production et consommation responsables ».

Les fournisseurs et clients constituent également une des préoccupations du Groupe afin de répondre au mieux aux besoins et attentes de chacun et de développer un esprit d'amélioration et de performance, dans le respect des contraintes environnementales.

USINES

Hamon veille à limiter l'impact environnemental de ses usines. Ces dernières consomment une quantité importante d'énergie (gaz naturel, électricité, fuel, etc.) qui a une incidence sur l'environnement, par exemple par l'émission de gaz à effet de serre. Les activités consommatrices sont notamment le thermoformage des surfaces d'échange (fabriquées pour les tours de refroidissement) ou le chauffage des fours (fixation des ailettes sur les tubes des aérocondenseurs). C'est pourquoi le Groupe veille à mesurer et à minimiser sa consommation d'énergie par unité produite.

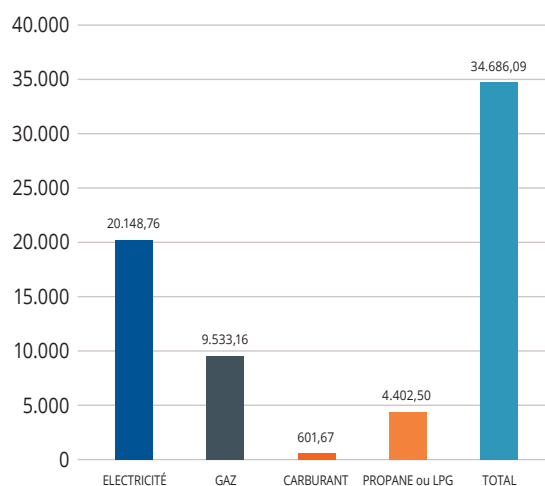
En 2019, Hamon a pu à nouveau introduire les informations relatives à la consommation totale d'énergie des usines du Groupe, soit quatre au 31 décembre 2019 : Hamon Deltak à Minneapolis, qui est un atelier, HTT à Tianjin en Chine, HSC Umberagon en Inde et HTEF Arrou en France. Les actions de diminution des consommations sont à l'initiative individuelle des usines. L'analyse des mesures de leur consommation d'énergie a été réalisée via le questionnaire précité.

Hamon sensibilise également ses fournisseurs, via des questionnaires de qualification et des audits et leur demande de respecter les réglementations environnementales en vigueur.

Les usines Hamon consomment une grande quantité d'eau, par exemple pour les commodités, pour le refroidissement de certaines machines ou pour des tests hydrostatiques. La consommation d'eau (et le rejet d'effluents qu'elle engendre) a un impact sur l'environnement, d'où la nécessité de la réduire également.

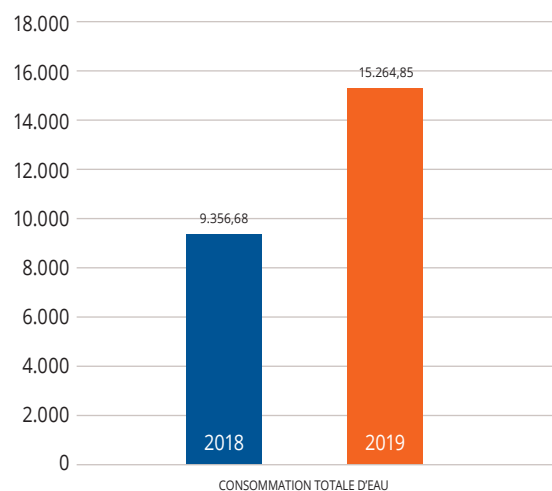
Outre l'importance accordée à la réduction de la consommation d'énergie et d'eau, des mesures ont été prises, telles que le recyclage de l'eau de refroidissement de certaines machines, de même que l'installation d'un système de refroidissement d'eau économe.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN 2019 PAR SOURCE (EN GJ/AN)



Tout comme pour la consommation d'énergie, Hamon mesure la consommation d'eau de ses usines à travers le questionnaire annuel dont question ci avant. Chaque usine met en place des mesures au cas par cas pour réduire ces consommations ou pour en réduire l'impact. La consommation d'eau consiste en de l'eau de ville.

CONSOMMATION TOTALE D'EAU DE VILLE EN M³/AN



La comparaison entre 2018 et 2019 n'est cependant pas totalement pertinente. En effet, celle-ci montre de manière erronée une hausse dans la consommation d'eau de ville en 2019. Or, le périmètre de 2019 comparativement à celui de 2018 a évolué : l'usine Hamon d'Hondt Korea (HDHK) en Corée, ancienne filiale d'Hamon D'Hondt, ne fait plus partie de la consolidation ; par contre l'usine Hamon Cooling Systems (HSC) India, entre dans le périmètre en 2019. La société HSC India consomme à elle seule, 10,000 m³ d'eau de ville, et représente à elle seule 2/3 de la consommation pour 2019.

Nous pouvons toutefois faire l'exercice de la comparaison en isolant la consommation totale d'eau pour les 3 usines qui se trouvent dans le périmètre en 2018 et en 2019 (à savoir, Hamon Thermal en France (HTEF), Hamon Deltak aux Etats-Unis et Hamon Therman Tianjin (HTT) en Chine) et observer une réelle diminution de l'eau consommée passant de 7.795,68 m³ en 2018 à 5.264,84 m³, soit une baisse totale représentant plus de 32 %. L'essentiel de cette variation résulte de la variation dans la taille et le nombre des projets.

FIABILITÉ - SÉCURITÉ - PERFORMANCE

La fiabilité et la sécurité des équipements figurent également au cœur des préoccupations du Groupe. Les équipements Hamon sont utilisés par ses clients dans des procédés industriels complexes : centrales électriques, raffineries, aciéries, cimenteries, etc. Ils ne représentent

qu'un faible pourcentage de l'investissement total consenti pour construire ces usines. Néanmoins, une panne éventuelle peut entraîner l'arrêt de l'usine et représenter un manque à gagner très important. Dans le secteur gazier et pétrolier, une fuite dans un échangeur de chaleur pourrait causer une explosion ou un incendie aux conséquences graves.

Le Groupe veille sans cesse à y apporter des améliorations, grâce notamment à un design toujours plus précis et à l'utilisation d'outils et de logiciels performants. Hamon applique par ailleurs un contrôle de qualité très strict durant la phase de design, la phase d'achat de composants auprès des fournisseurs, la fabrication en usine, l'assemblage sur chantier et lors des tests de démarrage et de réception. Enfin, le Groupe est particulièrement attentif à former de manière optimale le personnel utilisateur et à lui fournir des manuels d'utilisation et de maintenance détaillés.

Les équipements Hamon ont une durée de vie de 20 à 30 ans, voire davantage. Ils sont généralement intégrés dans des usines ou centrales qui ont une longévité encore plus grande et dans lesquelles certains équipements ou composants (dont les siens) sont parfois remplacés ou rénovés après quelques décennies.

Comme Hamon a fourni des milliers de systèmes aux quatre coins du monde ces dernières décennies, il lui est impossible de récolter et de compiler cette information sur la fiabilité et la sécurité de ses équipements. C'est pourquoi Hamon ne fournit pas de mesure de performance pour cet aspect.

La performance des équipements est très importante pour les clients du Groupe. Il s'agit par exemple de la température de l'eau à la sortie des systèmes de refroidissement, ou des teneurs en polluants à la sortie des systèmes de dépollution de l'air.

Dans certains cas, par exemple celui des tours de refroidissement, une performance accrue des équipements aura un bénéfice économique direct pour le client. Ainsi, une eau de refroidissement plus froide permet aux électriciens d'améliorer le rendement thermodynamique de leurs turbines à vapeur et donc de produire plus d'électricité pour une même consommation d'énergie primaire.

Quand il s'agit des utilisateurs finaux, les clients tiennent compte non seulement du coût d'investissement à l'achat des systèmes, mais également des frais de fonctionnement sur toute leur durée de vie. Des performances accrues permettent donc d'améliorer la compétitivité de Hamon auprès de ses clients et d'assurer la durabilité de son business.

Tout comme pour la mesure de la fiabilité et de la sécurité de ses équipements, Hamon n'est pas en mesure de récolter, compiler et divulguer ce genre de données. Deux filiales, une belge et une française, ont toutefois un mécanisme d'évaluation de leurs systèmes par leurs clients (formulaire de mesure de la satisfaction).

INNOVATION

Innovation, Recherche & Développement sont également un élément clé de l'évolution du Groupe pour maintenir sa position sur le marché dans son métier de niche et de se développer là où une demande a été détectée.

L'amélioration continue des produits et services de base du Groupe ainsi que le développement de nouveaux produits sont conformes au 'Programme de Développement Durable à l'horizon 2030' adopté par les États membres des États-Unis en 2015. Les objectifs pour 2030, plus particulièrement liés à l'action sur le climat et la gestion de l'eau, constituent le moteur principal de développement des produits proposés par Hamon et destinés à améliorer la qualité de vie de chacun.

Une équipe d'experts dédiés aux technologies individuelles de la gamme de produits disponibles a été désignée pour assurer une approche structurée en vue de leur amélioration constante. La collaboration très étroite que les équipes entretiennent avec les clients permet d'identifier les besoins de demain, principalement dans le cadre de la digitalisation de nouveaux produits. Pour les produits « Refroidissement », le centre de R&D de Drogenbos (Belgique) jouxtant la centrale électrique d'Electrabel, offre à Hamon l'opportunité de procéder à de nombreux tests et développement, par exemple dans le domaine des surfaces d'échange.

En plus de la construction d'unités pilotes et du test de nouveaux produits dans notre centre de R&D, le Groupe utilise un outil informatique très sophistiqué, le CFD (Computational Fluid Dynamics). L'utilisation interactive du CFD nous permet de modéliser de l'équipement à taille réelle et d'optimiser ainsi nos produits. Nous continuons d'investir dans de nouveaux modules qui nous permettent d'obtenir des résultats et des délais très courts malgré la complexité croissante des simulations.

Hamon établit également des accords de partenariat ou de licence en vue d'élargir sa ligne de produits technologiques et de commercialiser des technologies de pointe.

L'indicateur de performance le plus pertinent est le ratio entre les investissements en R&D et le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les dépenses en R&D du Groupe ont représenté, comme en 2018, environ 1 % du chiffre d'affaires 2019.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Le Groupe Hamon applique une Politique de confidentialité des données qui poursuit les objectifs suivants :

- Veiller à ce que les entités de Hamon protègent correctement les données personnelles et sensibles des clients et des autres personnes qu'elles ont obtenues dans le cadre de leurs activités commerciales.
- Réduire le risque que les entités de Hamon enfreignent les lois en vigueur concernant la confidentialité et la protection des données (règlement général de l'UE sur la protection des données - RGPD).

Hamon a mis en place une équipe 'Confidentialité des données' au niveau du Groupe et désigné un DPD (délégué à la protection des données), chargé de veiller à ce que les données personnelles et sensibles soient protégées dans l'ensemble du Groupe.

En plus de sa Politique de confidentialité des données, Hamon a développé des capacités en matière de cybersécurité. La sécurité est en effet une composante indispensable pour toute entreprise. Les troubles sociaux, le terrorisme, les technologies perturbatrices, les catastrophes naturelles imprévisibles, les risques liés à la cybersécurité et le détournement d'informations font partie de la réalité. Si une crise survient, le Groupe Hamon doit impérativement rester opérationnel afin de protéger les données de ses clients et de ses employés, sa réputation et ses actifs.

Dans un contexte où les cybercriminels se dotent de moyens de plus en plus sophistiqués, le piratage de données, le vol d'identité et la revente d'informations sensibles sont désormais des menaces quotidiennes. Hamon développe et renforce des capacités pour se protéger contre ces menaces, pour les détecter et y réagir. Tous les employés de Hamon font partie intégrante de la stratégie du Groupe en matière de sécurité et y jouent un rôle de premier plan.



DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

I. ORGANE D'ADMINISTRATION, MANAGEMENT EXÉCUTIF ET GOUVERNANCE

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Hamon déclare avoir adopté en 2019 (opt-in) le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 en remplacement de celui de 2009, comme Code de référence conformément à l'article 3 :6 § 2, 1° du Code des sociétés et des associations et à l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 12 mai 2019 portant désignation du code de gouvernement d'entreprise à respecter par les sociétés cotées.

Ce Code peut être consulté sur le site internet de la Commission Corporate Governance www.corporategovernancecommittee.be.

La Charte de Gouvernance d'entreprise de Hamon décrit de manière détaillée la structure de gouvernance de notre Société ainsi que les politiques et procédures dans ce domaine. Cette charte est publiée sur notre site www.hamon.com et peut également être consultée sur simple demande au siège social de la Société.

La Déclaration de gouvernance d'entreprise fournit des informations sur les événements de gouvernance d'entreprise qui se sont déroulés par rapport au dernier exercice.

2. DÉROGATIONS AU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 2020

Hamon a dérogé aux dispositions suivantes du Code en 2019 :

- Principe 5.6 : Le Baron Philippe Bodson, dans son 3^{ème} mandat en qualité d'administrateur indépendant, a été nommé par l'assemblée générale du 28 avril 2015 pour 5 ans alors que le Code recommande une durée de 4 ans. Ceci lui permet d'accomplir la durée maximum de 12 ans autorisée pour être un administrateur indépendant par l'article 7 :187 du Code des sociétés et des associations, et par le Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020. La renomination comme administrateur indépendant du Baron Philippe Bodson sera proposée à l'assemblée générale malgré qu'il ait atteint la durée maximum de 12 ans.

- Principes 4.17 et 4.19 : un seul administrateur indépendant siège au Comité de nomination et de rémunération alors que le Code recommande que ce Comité soit composé majoritairement d'administrateurs non exécutifs indépendants.
- Principe 4.14 : il n'existe pas d'audit interne indépendant chez Hamon : la situation est temporaire et il devrait y être remédié dans le cadre d'une prochaine réorganisation interne.

3. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Hamon a opté pour une structure de gouvernance moniste. Ainsi Hamon est administrée par un Conseil d'administration qui, conformément aux articles 14 et suivants des statuts, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration est un organe collégial dont les actes doivent faire l'objet d'un rapport annuel à l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration a créé en son sein depuis juin 2005 des Comités spécialisés qui l'assistent dans certaines fonctions spécifiques : le Comité d'audit et le Comité de nomination et de rémunération. Le Comité stratégique, créé en 2017, a été supprimé le 23 avril 2019, car son existence ne se justifiait plus compte tenu de ce que la stratégie est discutée au sein du Conseil.

Le Conseil d'administration a confié la direction opérationnelle de la société à un Directeur Général qui n'est pas administrateur et qui est assisté dans sa tâche par les membres du Comité exécutif dont la composition a également été revue en décembre 2019, à la suite de la démission du Directeur Financier et en mars 2020 suite à la démission du Directeur Général.

Pour le surplus, l'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs les plus étendus qui lui sont reconnus par la loi et les statuts.

Le mode de fonctionnement des divers organes précités figure dans la Charte de Gouvernance d'entreprise disponible sur le site de Hamon.

4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Hamon est administrée par un Conseil d'administration qui dispose du pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception toutefois des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Plus particulièrement, le Conseil d'administration est chargé :

(i) de la définition des orientations de politique générale de la Société et de ses filiales ;

(ii) des décisions portant sur toutes les grandes questions d'ordre stratégique, financier et opérationnel de la Société ; et

(iii) de toutes les autres questions réservées au Conseil d'administration en vertu du droit belge.

Les statuts prévoient que les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix et qu'en cas de partage des voix, la voix de l'administrateur qui préside est prépondérante.

Dans le respect de certaines limites, le Conseil d'administration est habilité à déléguer des pouvoirs spéciaux et limités au Directeur Général et à d'autres membres de la direction.

I. NOMINATION - COMPOSITION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale. S'il y a lieu de pourvoir au remplacement d'un administrateur, le nouvel administrateur est choisi parmi les candidats présentés par l'actionnaire ayant proposé l'administrateur sortant.

Les administrateurs dont le mandat expire restent en fonction aussi longtemps que l'assemblée générale ne pourvoit pas à leur remplacement.

Celle-ci peut en outre révoquer un administrateur à tout moment. Par ailleurs, les administrateurs sortants sont rééligibles sous réserve toutefois de l'application de l'article 7 :87 du Code des sociétés et des associations qui prévoit que les administrateurs indépendants ne peuvent pas siéger pendant plus de trois mandats successifs, sans que cette période ne puisse excéder douze ans. Aucune limite d'âge n'a été fixée pour l'exercice d'un mandat.

Le Conseil d'administration de Hamon est composé depuis le 23 avril 2019 de sept membres dont deux femmes, respectant ainsi les dispositions de l'article 7 :86 du Code des sociétés et des associations.

Les mandats de deux administrateurs indépendants, le Baron Philippe Bodson et Alexandre Grosjean, viennent à échéance à la prochaine assemblée générale. Il sera proposé à cette dernière de renouveler les deux mandats d'administrateurs indépendants pour une durée de quatre ans.

Le Baron Philippe Bodson et Monsieur Alexandre Grosjean satisfont à la définition d'administrateur indépendant visée à l'article 7 :87 du Code des sociétés et des associations, dans la mesure où ils n'entretiennent pas avec la Société ou un actionnaire important de celle-ci de relation qui soit de nature à mettre leur indépendance en péril. Monsieur Alexandre Grosjean satisfait en outre à tous les critères fixés dans le Code de gouvernance d'entreprise 2020 (disposition 3.5). Le Baron Philippe Bodson satisfait également à tous ces critères sauf un, celui de la durée maximale, fixée à 12 ans en tant qu'administrateur non exécutif. Toutefois, le conseil d'administration est d'avis que, nonobstant



le non-respect de ce critère, le Baron Philippe Bodson continuera à faire preuve d'indépendance, tant à l'égard de la Société que de ses actionnaires importants, comme il l'a toujours démontré au cours de ses 3 précédents mandats.

Le Conseil d'administration comprend un Vice-Président (le « Vice-Président »), en la personne de Renaud Witmeur.

La Sogepa continue de représenter les intérêts de la Région Wallonne au sein du Conseil d'administration. La Sogepa agit ainsi tant pour son compte propre que pour le compte de la Région Wallonne.

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration de Hamon se compose comme suit :

Nom	Position	Début/Renouvellement du mandat	Fin du mandat
Baron Philippe Bodson*	Président, administrateur indépendant	28.04.2015	28.04.2020
Renaud Witmeur	Vice-Président	23.04.2019	25.04.2023
Laurent Levaux*	Administrateur indépendant	24.04.2017	27.04.2021
Sogepa SA représentée par Mme Valérie Potier	Administrateur	24.04.2018	26.04.2022
Bernard Lambilliotte	Administrateur	24.04.2018	26.04.2022
Alexandre Grosjean*	Administrateur indépendant	26.04.2016	28.04.2020
Aline Lambilliotte **	Administrateur	23.04.2019	25 .04.2023

* Administrateurs indépendants.

** Aline Lambilliotte a été renommée par l'assemblée générale du 23 avril 2019 en remplacement de son père Francis Lambilliotte démissionnaire. Nommée initialement en 2015, elle avait présenté sa démission à l'assemblée générale du 24 avril 2018 en même temps que Martin Gonzales del Valle à la suite de la convention d'actionnaires conclue entre la Sogepa et Sopal fin 2017.

Monsieur Francis Lambilliotte a démissionné de son mandat d'administrateur lors de l'assemblée générale du 23 avril 2019. Il a été remplacé par sa fille Aline Lambilliotte. Le Baron Philippe Vlerick, administrateur indépendant depuis le 6 décembre 2011 n'a pas souhaité renouveler son mandat venu à échéance à l'assemblée générale du 23 avril 2019.

Baron Philippe Bodson, Président du Conseil de Hamon et administrateur indépendant depuis mai 2008, est Ingénieur civil (ULg) et titulaire d'un MBA (INSEAD - Fontainebleau - France). Après avoir exercé des fonctions dirigeantes au sein de diverses sociétés (Glaverbel, Tractebel...), exercé la Présidence de la FEB, le Baron Bodson préside actuellement le Conseil d'administration des sociétés Exmar et Floridienne et du fonds d'investissement Be Capital. Il siège aussi au conseil de Cobepa.

Renaud Witmeur, administrateur, est licencié en Droit de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et est également titulaire d'un master en droit public et gouvernance publique de l'ULB. Il assume depuis 2013 la Présidence du Comité exécutif de la Sogepa SA. Avant cela, après avoir pratiqué le barreau à Bruxelles pendant 7 ans, Monsieur Witmeur a exercé la fonction de Directeur de cabinet auprès de différents ministères (dont celui du Ministre-Président de la Région wallonne, du Ministère fédéral de l'Economie et du Ministère fédéral des Affaires Sociales et de Santé publique). Il assume également les fonctions d'administrateur auprès de ST'ART Investment Fund for Creative Industries, du groupe sidérurgique NLMK Europe, d'ARCEO Engineering et de la société informatique Xperthis. Il a été Président du Conseil d'administration de l'Hôpital universitaire Brugmann de 2007 à 2013.

Valérie Potier a été nommée administrateur représentant La Sogepa par l'Assemblée

Générale du 28 avril 2015. Elle représente ainsi les intérêts de la Région Wallonne au sein du Conseil. Licenciée en Sciences Commerciales aux HEC Liège (Licence Management Général et International avec options financières), elle a exercé des fonctions d'analyste financier chez SWIFT, puis de manager chez Ernst & Young réviseurs d'entreprise et est entrée à la Sogepa en 2011 comme conseiller. Elle a également été responsable du département Finances, Budget et Comptabilité.

Elle est maintenant conseiller senior. Madame Potier représente la Sogepa au sein du Conseil d'administration de Hamon.

Bernard Lambilliotte, administrateur, est ingénieur commercial (Solvay) et titulaire d'un MBA (INSEAD- Fontainebleau-France). Il est actuellement Chief Executive Officer de Elbe Financial Solutions, une société de conseil en investissements (basée à Luxembourg et Hambourg) dont il est le fondateur. Auparavant, il a occupé diverses fonctions en finance chez Pictet & Cie, chez Swiss Bank Corporation, et chez Drexel Burnham Lambert.

Laurent Levaux, administrateur indépendant, est licencié en économie appliquée de l'Université catholique de Louvain et titulaire d'un MBA de l'Université de Chicago aux USA. Après avoir redressé et dirigé une PME dans la région liégeoise, il a continué sa carrière chez McKinsey de 1985 à 1994. Il fut ensuite CEO du groupe CMI pendant 8 ans puis CEO de ABX Logistics

pendant 6 ans. Depuis 2008, il est Président de Aviapartner. Monsieur Levaux exerce également des mandats d'administrateur chez BPost, Proximus, Groupe Herstal et est Président du Conseil d'administration de Investsud. Il est devenu Président du Conseil d'administration de la Sogepa en juin 2018.

Alexandre Grosjean a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 2015, suite à la démission de Monsieur Jean Hamon, en qualité d'administrateur indépendant. Il est ingénieur commercial (Solvay). Il a été actif dans le secteur bancaire depuis le début de sa carrière, auprès de différentes institutions : Kredietbank, Crédit Lyonnais, Duménil-Leblé, Caisse Privée Banque où il a été membre du Comité de direction et administrateur et finalement ING où il fut Consultant Private and Corporate banking (family business). Il occupe actuellement la fonction de Senior Adviser dans le groupe Intuitae. Il est également président et administrateur délégué des Galeries Royales Saint-Hubert, administrateur et membre du comité d'audit de la N.V SCR-Sibelco et administrateurs de diverses sociétés dont Immoklaar et Floriges.

Aline Lambilliotte a été nommée administrateur à l'assemblée générale du 28 avril 2015. Après avoir présenté sa démission à l'assemblée du 24 avril 2018, elle a été renommée à l'assemblée du 23 avril 2019 en remplacement de son père démissionnaire, Francis Lambilliotte. Elle est licenciée en Sciences Economiques à l'ULB, elle est également titulaire d'un Master of Arts in Corporate Communication de la City University of New York. Son expérience professionnelle se situe principalement dans la gestion de projets et le travail éditorial. Elle occupe un poste d'administrateur chez Air Industrie Thermique.

II. PRÉSIDENTE/ VICE-PRÉSIDENTE

Le Président du Conseil est nommé par les administrateurs indépendants, tel que le prévoient les statuts.

Le Baron Philippe Bodson, administrateur indépendant, est actuellement Président du Conseil d'administration de Hamon & cie.

Monsieur Renaud Witmeur en est le Vice-Président.

III. FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois au cours de l'année 2019 et a tenu deux conseils par téléphone. Les principaux sujets abordés concernaient :

- (i) l'approbation des résultats du Groupe, des prévisions de résultats et des budgets annuels
- (ii) le suivi des affaires et de la situation financière du Groupe et de certaines filiales

(iii) le suivi du processus de transformation du Groupe et du plan d'économies initié en 2016/2017

(iv) le refinancement global du Groupe (crédit syndiqué et emprunt obligataire)

Les administrateurs ont tous assisté aux réunions à l'exception de (i) Laurent Levaux, excusé les 28 février, 19 mars et 13 novembre, (ii) La Sogepa représentée par Valérie Potier, excusée le 19 mars et (iii) Renaud Witmeur, excusé les 19 mars, 12 juillet, 13 novembre et 12 décembre 2019.

Aline Lambilliotte, nommée le 23 avril 2019, n'a pas participé au Conseil du 28 février 2019.

Francis Lambilliotte n'a pas participé au Conseil du 28 février 2019. Il a ensuite démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Le Baron Philippe Vlerick a participé au Conseil du 28 février 2019, dernier Conseil avant le non renouvellement de son mandat.

5. COMITÉS

Le Conseil d'administration a créé en son sein, depuis juin 2005, des Comités spécialisés qui l'assistent dans certaines fonctions spécifiques : Comité d'audit, Comité de rémunération et Comité de nomination.

I. COMITÉ D'AUDIT

Composition

Le Comité d'audit est exclusivement composé d'administrateurs non exécutifs et d'une majorité d'administrateurs indépendants. Anciennement présidé par le Baron Philippe Vlerick jusqu'au non renouvellement de son mandat à l'assemblée du 23 avril 2019, il est actuellement présidé par Monsieur Alexandre Grosjean.

Depuis le 23 avril 2019, le Conseil est composé comme suit :

Membres du Comité d'audit	Fonction
Alexandre Grosjean *	Président
Philippe Bodson*	Membre
Laurent Levaux *	Membre
Bernard Lambilliotte	Membre
Sogepa représentée par Madame Valérie Potier	Membre

* Administrateurs indépendants

Le Baron Philippe Vlerick y a siégé en qualité de Président jusqu'au 23 avril 2019

Fonctionnement

Le Comité d'audit s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2019. Le Commissaire a participé aux réunions relatives aux comptes semestriels et annuels.

Les thèmes débattus au sein du Comité d'audit concernaient principalement :

- (i) la clôture des comptes au 31 décembre 2018
- (ii) l'arrêté des comptes au 30 juin 2019

(iii) l'examen des tests de réduction de valeur sur la valeur comptable de certains actifs

(iv) le refinancement global du Groupe

Tous les membres ont assisté aux réunions du Comité d'audit.

II. COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Composition

Depuis le 24 janvier 2017, le Comité de rémunération et le Comité de nomination sont réunis en un seul Comité, composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs.

Monsieur Renaud Witmeur en assure la Présidence.

La composition du Comité est la suivante depuis le 6 mars 2018 :

Membres du comité de nomination et de rémunération	Fonction
Renaud Witmeur	Président
Baron Philippe Bodson *	Membre
Sogepa représentée par Madame Valérie Potier	Membre

* Administrateur indépendant

Fonctionnement

Le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni deux fois en 2019 et les administrateurs ont participé à toutes les réunions.

Les sujets qui y furent abordés sont principalement :

(i) adoption du rapport de rémunération soumis à l'assemblée du 23 avril 2019

(ii) nouvelle composition du Conseil/ renouvellement des mandats d'administrateur

(iii) nouvelle composition des Comités spécialisés

(iv) composition du Comité exécutif à la suite de la démission de Christian Leclercq, Directeur Financier

III. COMITÉ STRATÉGIQUE

Le Comité stratégique ne s'est plus réuni en 2019. Il a été dissous par décision du Conseil d'administration du 23 avril 2019.

6. COMITÉ EXÉCUTIF ET GESTION JOURNALIÈRE

Ce Comité est composé comme suit au 31 décembre 2019 :

Bernard Goblet*	Directeur Général
Eric Binard	Directeur des ventes (CSO)
Alexandre Catalao	Directeur des opérations (COO)
Quentin Biart**	Directeur financier (CFO)

* Bernard Goblet est remplacé par Fabrice Orban depuis le 1^{er} mars 2020

** En remplacement de Christian Leclercq, démissionnaire au 1^{er} décembre 2019

Le Conseil d'administration confie la gestion journalière de la Société à son Directeur Général. Ce dernier est assisté dans sa tâche par les membres du Comité exécutif. La Société n'a pas institué de Comité de direction au sens de l'article 7 :107 du Code des sociétés et des associations (anciennement 524 bis du Code des sociétés).

Le Comité exécutif est présidé par un Directeur Général depuis le 1^{er} janvier 2017 et se réunit au moins une fois par mois et aussi souvent que nécessaire. Outre les missions qui lui sont spécialement déléguées par le Conseil d'administration, le Directeur Général est notamment en charge, aux côtés du Directeur financier, d'assurer le suivi de la partie de réduction de coûts du programme d'optimisation, selon les délais impartis.

Le Comité exécutif est en charge de toute la gestion opérationnelle et pourra formuler toute proposition qu'il jugerait utile au Conseil d'administration. Il veille également à promouvoir la diversité au sein du Comité.

Monsieur Fabrice Orban a été nommé Directeur Général le 1^{er} mars 2020 en remplacement de Bernard Goblet démissionnaire.

7. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Conformément à l'article 7 :100 du Code des sociétés et des associations (anciennement 526 quater du Code des sociétés), le Comité de rémunération a préparé un Rapport de rémunération conforme à l'article 3 :6 du Code des sociétés des associations (anciennement article 96 du Code des sociétés).

I. PROCÉDURE

La politique de rémunération de Hamon a pour objectif d'assurer une rémunération du Comité exécutif et des autres membres du personnel en ligne avec leur contribution aux objectifs de développement à long terme de Hamon.

La structure de rémunération a été développée suivant les principes suivants :

- Compétitivité sur les marchés respectifs afin d'attirer, de garder et de motiver des talents nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de croissance et de performance du Groupe
- Rémunération variable directement liée conjointement à la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe et aux performances individuelles
- Cohérence et équilibre des rémunérations entre coûts et valeur ajoutée

Le département des Ressources humaines reçoit régulièrement des études relatives au marché international établies par le bureau Willis Towers Watson, de réputation internationale en la matière. Hamon a pour objectif de se situer autour de la médiane du marché pour déterminer

le montant des salaires et avantages octroyés à ses employés et cadres.

Le montant de ces rémunérations est donc en ligne avec les pratiques de marché pour des fonctions similaires.

Le Comité de rémunération et de nomination ne prévoit pas de changement majeur dans la politique de rémunération des employés du Groupe Hamon dans les deux années à venir.

II. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

1. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les mandats d'administrateur sont rémunérés.

La rémunération des administrateurs non exécutifs est constituée d'une part d'une somme forfaitaire et d'autre part d'un jeton de présence par réunion à laquelle ils sont présents. Les administrateurs non exécutifs ne bénéficient ni d'options sur actions, ni de bonus lié aux résultats de l'entreprise.

Les émoluments revenant aux administrateurs non exécutifs ont été revus pour la dernière fois

lors de l'assemblée générale du 25 avril 2017 qui a décidé d'allouer, avec effet au 1^{er} janvier 2018, une rémunération (forfaitaire et jetons de présence) aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions d'administrateur, d'un montant global maximal et total à charge de la Société de 500.000 euros par an (à indexer annuellement sur la base du niveau de l'indice des prix à la consommation du mois de janvier de chaque année par rapport à son niveau de janvier 2017), à charge pour le Conseil d'administration de déterminer annuellement la répartition de ce montant global entre ses membres.

Le Président du Conseil d'administration perçoit une somme forfaitaire annuelle supérieure au titre de rémunération pour ses conseils et son expérience. Une somme forfaitaire est également attribuée au Vice-Président du Conseil depuis 2018.

En 2019, les administrateurs ont perçu leur rémunération afférente à l'exercice en cours. Elle s'est élevée à un montant total de EUR 206.000 couvrant leur participation au Conseil et aux Comités spécialisés, le cas échéant.

En EUR	A titre de membre du Conseil d'administration	A titre de membre des Comités spécialisés	Total
Philippe Bodson	50.000		50.000
Renaud Witmeur*	40.000		40.000*
Laurent Levoux	17.500	3.000	20.500
Sogepa représentée par Valérie Potier	20.500	6.000	26.500
Alexandre Grosjean	22.000	1.500	23.500
Bernard Lambilliotte	22.000	1.500	23.500
Aline Lambilliotte**	16.500		16.500**
Philippe Vlerick***	4.000	1.500	5.500***

* Forfait global annuel qui couvre également la participation aux Comités spécialisés. Ce montant est directement versé à la SA Sogepa.

** Depuis sa participation aux Conseils dès le 23 avril 2019

*** Forfait correspondant au nombre de Conseils auxquels l'intéressé a participé avant le non renouvellement de son mandat en avril 2019

2. RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La rémunération de Monsieur Bernard Goblet, Directeur Général démissionnaire au 1^{er} mars 2020, était constituée d'une somme forfaitaire fixe de EUR 550.000/an couvrant à la fois les composantes pension et autres composantes de la rémunération (avantages en nature/assurance soins de santé/ couverture décès, invalidité/revenu garanti/voiture de société), hors rémunération variable.

Dans le cadre d'une décision prise de commun accord, Monsieur Goblet n'a pas perçu d'indemnité de départ en raison de son caractère volontaire.

Il n'a pas davantage perçu de bonus au courant de l'année 2019.

La rémunération individuelle brute, sur une base annuelle de VOLENTES SRL, représentée par Fabrice Orban, le nouveau Directeur Général

et délégué à la gestion journalière entré en fonction le 1^{er} mars 2020, est fixée à un montant forfaitaire de EUR 372.000 pour les 3 prochaines années. Elle couvre les composantes Pension et autres composantes de la rémunération (avantages en nature/assurance soins de santé, couverture décès, invalidité) hors frais de représentation professionnels. Un bonus de signature de EUR 60.000 a été octroyé à la date du 30 mars 2020.

Une rémunération variable est également prévue, basée sur des objectifs définis par le Conseil d'administration et limitée à 30% de la rémunération brute fixe.

L'indemnité de départ du Directeur Général (en cas de rupture du contrat sans motif par Hamon) s'élève à 3 mois de préavis (ou une indemnité compensatoire de préavis équivalente) en cas de rupture durant les 12 premiers mois et à 6 mois

de préavis (ou une indemnité compensatoire de préavis équivalente) en cas de rupture après les 12 premiers mois, dans les deux cas augmentée d'un montant égal à un an de rémunération fixe.

3. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

La rémunération des membres du Comité exécutif est constituée d'une somme fixe et d'un montant variable.

La somme fixe correspond aux pratiques internationales de marché pour les différentes fonctions concernées comme expliqué ci-dessus.

L'objectif de la rémunération variable est d'assurer aux membres du Comité exécutif qu'ils soient rétribués conjointement en fonction des performances du Groupe d'une part et de leur performance individuelle d'autre part. La rémunération variable est donc liée à la fois aux résultats des Régions et du Groupe et à l'atteinte d'objectifs personnels ; le pourcentage que représente le montant de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe dépend du degré d'importance que revêt la fonction dans sa contribution aux résultats des Régions et du Groupe.

Les performances individuelles des intéressés, quant à elles, font l'objet d'une appréciation annuelle par le Directeur Général qui prend en compte le degré de réalisation des objectifs définis de commun accord l'année précédente. Cette analyse des performances des membres du Comité exécutif et des cadres supérieurs est discutée en Comité de nomination et de rémunération.

La rémunération et les autres avantages accordés aux membres du Comité exécutif (hors le Directeur Général) en 2019 s'établissent dès lors comme suit (chiffres en EUR) :

Rémunération de base	955.366,13
Rémunération variable*	0
Pension (contribution définie)	101.952,17
Autres composantes de la rémunération (avantages en nature/ assurance soins de santé, couverture décès/ invalidité/ revenu garanti/voiture de société)	112.523,97

Note : Ces chiffres représentent les coûts totaux supportés par la Société (en ce compris les charges sociales).

** Les membres du Comité exécutif n'ont pas perçu de bonus au courant de l'année 2019. Ils prennent en compte deux mois pour Quentin Biart, le nouveau CFO, ainsi que le paiement des vacances annuelles 2020 de Christian Leclercq, ce qui explique partiellement leur augmentation par rapport à 2018.*

Par ailleurs, aucune convention prévoyant une indemnité de départ ne doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 28 avril 2020.

4. MONTANT TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

En 2019, le montant global des rémunérations et avantages en nature alloués au Directeur Général et aux membres du Comité exécutif de la Société

en raison de leurs fonctions dans celle-ci, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, s'élevait à EUR 1.719.842, 27.

Pour plus de détails, voir la note 44 des comptes consolidés.

8. ACTIONNARIAT, PACTES D'ACTIONNAIRES ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

La structure de l'actionnariat de la Société est présentée dans la section Relations avec les actionnaires ci-après.

Une Convention d'actionnaires entre la Sogepa et Sopal International, signée le 18 décembre 2016 et amendée le 25 décembre 2017, traite d'une part de la représentation au Conseil et d'autre part de la propriété et du transfert des actions de la Société détenues par Sopal, la Région Wallonne et la Sogepa.

Il n'y a pas d'incessibilité temporaire des actions par Sopal et la Sogepa mais toute cession d'actions par l'une d'elles était soumise, jusqu'au 30 juin 2019, à un droit de préemption.

Par ailleurs, les parties à la Convention d'actionnaires, telle qu'amendée, n'agissent pas de concert dans la mesure où il ne peut être considéré, selon les termes de la Convention d'actionnaires, que les parties à cette convention ont conclu un accord portant sur l'exercice concerté de leurs droits de vote, en vue de mener une politique commune durable vis-à-vis de la Société, comme le requiert la législation applicable en matière de concert.

En ce qui concerne les transactions avec les parties liées, veuillez-vous référer à la note 41 (Parties Liées) des comptes consolidés.

9. COMMISSAIRE

I. RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

Les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2019 ont été vérifiés par le Commissaire EY, Réviseur d'entreprises SRL, De Kleetlaan, 2 à 1831 Diegem, représenté par Monsieur Vincent Etienne, Réviseur d'entreprises agissant au nom d'une SRL, qui a émis un rapport sans réserve. Le mandat du Commissaire a été attribué par l'assemblée générale du 25 avril 2017 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à la prochaine assemblée générale du 28 avril 2020. Il sera proposé à cette assemblée générale de renouveler ce mandat pour une durée de 3 ans.

1. RÉMUNÉRATION DU COMMISSAIRE

Les honoraires perçus par le commissaire et son réseau (E&Y) pour l'ensemble du périmètre consolidé du Groupe pour l'exercice 2019 figurent à la note 47.

10. AFFECTATION DU RÉSULTAT

La Société n'a pas payé de dividende pour l'exercice 2018 et n'en paiera pas pour l'exercice 2019.

11. CODE DE CONDUITE

Le Groupe dispose d'un Code éthique à l'attention de tous ses employés qui couvre différents aspects liés (i) au respect des dispositions légales en matière de délits d'initiés, (ii) à la prévention de situations de conflits d'intérêts avec le Groupe, (iii) au respect de la confidentialité dans le cadre de l'exercice de leur fonction, (iv) à la bonne conduite dans la gestion des affaires, (v) à la lutte contre la corruption, (vi) au respect des droits de l'homme.

Ce Code a pour objectif de sensibiliser les employés à la nécessité de respecter un code de conduite dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle et de veiller à ce que l'ensemble du personnel exerce ses activités dans le respect de l'éthique et des réglementations en vigueur. Ce Code s'inscrit dans la volonté du Groupe de préserver des relations de confiance et de professionnalisme avec l'ensemble de ses interlocuteurs.

Ce Code éthique est en cours de mise à jour et est disponible sur le site internet de la Société voir hamon.com/about/ethics

La Charte de gouvernance d'entreprise publiée sur le site de Hamon comprend un volet spécifique relatif au délit d'initié.

12. CONFLITS D'INTÉRÊTS

La procédure conflits d'intérêts prévue par l'article 7 :97 du Code des sociétés et des associations (ancien article 524 du Code des sociétés) a été mise en œuvre, en juillet 2019, dans le cadre du refinancement bancaire. La Sogepa, en tant qu'actionnaire à 51 % de Hamon & Cie, avait un conflit d'intérêts résultant (i) de la conversion de la ligne de crédit revolving consentie à Hamon en prêt subordonné et (ii) des modifications apportées aux conditions du crédit revolver.

En application de l'article 7 :97 du Code des sociétés et des associations et après avoir sollicité l'avis d'expert de BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Félix Fank, le Comité des administrateurs indépendants a considéré que l'opération envisagée précitée s'inscrivait dans la stratégie du Groupe de renforcer ses fonds propres et sa structure financière et que les conditions auxquelles cette opération était envisagée n'étaient pas de nature à porter préjudice à la Société et n'étaient pas abusives.

La procédure conflits d'intérêts a également été mise en oeuvre en janvier 2020 dans le cadre de l'octroi d'un crédit-pont de € 6 millions par la Sogepa à Hamon & Cie. Il a été demandé au

Comité des administrateurs indépendants de se pencher sur le conflit d'intérêt existant entre la Sogepa et Hamon résultant dudit prêt, compte tenu de ce que la Sogepa, agissant en qualité de prêteuse, est également actionnaire à 51% de Hamon, contrôle cette dernière et est membre du Conseil d'administration de Hamon & Cie. En effet, dans la mesure où la Sogepa est une société liée à Hamon, l'article 7:97 §2 du Code des sociétés et des associations était d'application.

En application de l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations et après avoir sollicité l'avis d'expert de BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Félix Fank, le Comité des administrateurs indépendants a considéré que l'opération précitée envisagée s'inscrivait, à la lumière notamment des résultats à fin 2019, dans la stratégie du Groupe de poursuivre ses activités et donc de faire face à ses engagements financiers et que les conditions auxquelles cette opération était envisagée n'étaient pas de nature à porter préjudice à la Société et n'étaient pas abusives.

13. CONFORMITÉ AUX RÈGLES SUR L'ABUS DE MARCHÉ

Le Conseil d'administration a élaboré un ensemble de règles régissant les transactions et la publicité de telles transactions portant sur les actions de la Société ou des instruments dérivés ou d'autres instruments financiers liés à celles-ci. Le règlement de transaction précise quelles sont les informations relatives à ces transactions qui doivent être communiquées au marché.



Le règlement de transaction est publié dans la Charte de gouvernance d'entreprise, figurant sur le site de Hamon.

14. ELÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION

Capital autorisé

L'article 5 des statuts de Hamon & Cie prévoit que le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois. Cette autorisation est consentie pour une durée limitée à cinq ans qui peut toutefois être renouvelée une ou plusieurs fois par l'assemblée générale pour une durée maximale de cinq ans chaque fois.

L'assemblée générale du 23 avril 2019 a renouvelé pour une durée de 5 ans l'autorisation conférée au Conseil de procéder à des augmentations de capital, par la voie du capital autorisé, soit jusqu'à l'assemblée générale du 23 avril 2024.

Par ailleurs, le montant du capital autorisé s'élève dorénavant à EUR 35.170.611,60 correspondant au montant du capital social qui résulte des augmentations de capital qui ont eu lieu en 2017 et 2018.

Les augmentations de capital décidées en vertu de cette autorisation pourront être effectuées tant par apports en numéraire ou en nature que par incorporation de réserves disponibles ou indisponibles ou de primes d'émission, avec ou sans création de nouvelles actions, privilégiées ou non, avec ou sans droit de vote, avec ou sans droit de souscription.

Dans le cadre de l'autorisation qui lui est conférée par les statuts, le Conseil peut décider l'émission

d'obligations, de droits de souscription, de droit d'option tout comme il peut également supprimer ou limiter le droit de préférence des actionnaires existants dans l'intérêt social de la Société et dans le respect des conditions légales, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées ou membre du personnel de la Société ou des sociétés liées.

L'assemblée générale extraordinaire de Hamon & Cie du 23 avril 2019 a également renouvelé pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'assemblée générale du 26 avril 2022, l'autorisation au Conseil d'administration de procéder, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société, à des augmentations de capital par apports en nature ou en espèces, en limitant ou en supprimant, le cas échéant, le droit de préférence des actionnaires y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées.

RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Les statuts de Hamon & Cie prévoient également que la Société est autorisée à acheter ses propres actions en Bourse sans qu'une offre d'acquisition ne doive être faite aux actionnaires. Le Conseil d'administration est autorisé à aliéner les actions de la Société via la Bourse ou de tout autre manière dans les cas prévus par la loi sans autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le Conseil est également habilité par l'assemblée générale extraordinaire à acquérir ou à aliéner les actions de la Société pour éviter à cette dernière un dommage grave ou imminent, conformément à la loi. L'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2019 a renouvelé cette autorisation pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale du 26 avril 2022.

II. SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DE LA SOCIÉTÉ

1. INTRODUCTION

La loi du 6 avril 2010 sur le renforcement du gouvernement d'entreprise prévoit dans le cadre de la transposition d'une directive européenne que la déclaration du gouvernement d'entreprise doit contenir une description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne de gestion des risques de la société dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière.

Conformément aux dispositions du Code, les éléments relatifs aux autres risques que ceux concernant l'élaboration des états financiers font également l'objet d'une description.

Le Conseil d'administration de Hamon a approuvé, sur proposition du Comité d'audit, d'utiliser comme référence initiale la proposition rédigée par le groupe de travail mis en place par

la Commission Corporate Governance de la FEB, composé de représentants de sociétés cotées, de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, ainsi que de l'Institute of Internal Auditors Belgium (IIABel).

Le Conseil d'administration a par ailleurs demandé au Comité d'audit qu'il lui soit fait rapport semestriellement sur la mise en œuvre de ce cadre référentiel et sur les améliorations à lui apporter.

Hamon a organisé sa gestion du contrôle interne et des risques de la Société en définissant son environnement de contrôle (cadre général), en identifiant et classant les principaux risques auxquels elle est exposée, en analysant son niveau de maîtrise de ces risques et en organisant un 'contrôle du contrôle'. Elle porte également une attention particulière à la fiabilité du processus de reporting et de communication financière.

2. L'ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

I. RÔLES ET VALEURS DE L'ENTREPRISE

i. Une Charte de développement durable reprend les grands axes selon lesquels Hamon entend développer ses affaires, dans le respect de l'environnement, des droits de l'homme, des communautés locales dans lesquelles elle opère, de son personnel. Les valeurs mises en avant sont le professionnalisme, la culture d'entreprise, la diversité culturelle, l'esprit d'équipe et une approche basée sur la qualité, du « bien faire dès la première fois ». Voir également les sections Vision, Mission et Valeurs dans la partie Profil du Groupe du présent rapport.

ii. Une Charte de gouvernance d'entreprise – consultable sur le site internet – a été établie et validée par le Conseil d'administration. Cette charte définit clairement le rôle des différents organes de gestion, leur mode de fonctionnement et leur composition. Pour mémoire, Hamon dispose d'un Conseil d'administration et de Comités spécialisés : un Comité d'audit et un Comité de rémunération et de nomination, tandis que la gestion courante est assurée par le Directeur Général, assisté d'un Comité exécutif.

iii. Un Code d'éthique, rédigé à l'attention de tous ses employés, tel que décrit à la section « Une entreprise responsable ».

II. UNE CULTURE DE RISQUE

Hamon adopte une attitude prudente. La Société gère au travers de ses différents domaines d'activités des projets conséquents intégrant des systèmes innovants qui jouissent d'une technologie de pointe et répondent précisément aux besoins de ses clients, tout en pratiquant un strict contrôle de ses coûts. Les projets sont soumis dès rédaction de l'offre à une analyse de risques pointue qui assure à ces projets de rester créateurs de valeur à long terme.

III. DES MISSIONS CLAIRES

i. L'organisation de Hamon est structurée sur une base géographique depuis 2017 en trois grandes Régions : EMEA (Europe, Middle East, Afrique), Americas (Amérique du Nord et Latine) et Asie, lesquelles ont une responsabilité très claire tant en termes de portefeuille produits que d'organisation et de résultats.

ii. L'organisation interne est précisée dans des organigrammes et chaque personne dispose d'une description de fonction et de procédures de délégation de pouvoirs.

iii. Le Groupe exerce également des fonctions de support au bénéfice des Régions par les départements Finance, Legal, IT, Gestion de contrôle, Trésorerie, Marketing et Ressources humaines de la maison-mère.

iv. Des fonctions de contrôle :

- La fonction de Compliance est exercée par le Secrétaire Général.
- Le CFO est responsable de l'organisation de la gestion des risques et supervise directement l'équipe Controlling, en charge du contrôle de gestion Groupe.
- Le Directeur des Opérations est responsable de la supervision des risques industriels.

IV. DES ÉQUIPES COMPÉTENTES

1. LES ADMINISTRATEURS :

Les administrateurs sont choisis pour leur expérience et disposent des compétences et qualifications nécessaires pour assumer leurs responsabilités et ce notamment en matière de technologie, de finance, de comptabilité, d'investissement et de politique de rémunération.

2. LE MANAGEMENT ET LE PERSONNEL :

Le personnel de Hamon fait l'objet de processus de recrutement adaptés aux profils recherchés et bénéficie de formations adéquates, conformément aux descriptions de fonctions.

3. ANALYSE DES RISQUES

Le Groupe est confronté à un ensemble de risques induits par ses activités, l'étendue et les types de marchés sur lesquels il opère. Hamon réalise régulièrement un exercice d'identification et d'évaluation de ses risques : le Comité exécutif se réunit avec le Directeur Général pour examiner tout risque spécifique du business. Les risques auxquels fait face l'entreprise sont identifiés. Ceux d'entre eux pour lesquels le niveau de contrôle est jugé insuffisant font l'objet d'un plan d'action formalisé. La mise en place du plan d'action fait l'objet d'un suivi par le Comité d'audit.

Les principaux risques sont les suivants :

I. RISQUES STRATÉGIQUES

- Risques liés à l'environnement économique et de marché.
- Risques concurrentiels.
- Incertitudes liées aux nouvelles réglementations environnementales et à leurs délais d'entrée en vigueur (influence surtout les activités de Dépollution de l'air).
- Risques liés aux acquisitions, aux partenariats et aux activités à l'étranger.

II. RISQUES MÉTIERS

- Risques clients : dépendance à l'égard de certains clients et risques de crédit client.
- Risques fournisseurs ; il peut s'agir de produits de qualité insuffisante, qui ne satisfont pas le cahier des charges, ou de retard de livraison.
- Risques techniques, relatifs à la conception ou à la bonne exécution de certains projets.
- Risques liés aux garanties données sur les projets.



- v. Risques liés à l'environnement, par exemple sur les sites des clients de Hamon, ou dans ses usines.
- vi. Risques industriels (accidents), humains, ou liés aux maladies professionnelles.
- vii. Risques liés aux cours des matières premières.

III. RISQUES FINANCIERS

- i. Risques de taux d'intérêt.
- ii. Risques de change.
- iii. Risques de liquidité
- iv. Risques liés au financement concernant le risque inhérent à l'échéance concomitante de l'emprunt obligataire de EUR 55 millions et du crédit syndiqué, le 30 janvier 2025.
- v. Risques liés à l'impact de l'endettement de la Société sur sa flexibilité opérationnelle.
- vi. Risques de non-respect des covenants financiers.

IV. RISQUES DE SUPPORT

- i. Risques de ressources humaines, c'est-à-dire la capacité pour l'entreprise de pouvoir bénéficier des compétences et des ressources nécessaires à la réalisation de ses contrats.
- ii. Risques informatiques, liés à la disponibilité et à la sécurisation de l'infrastructure informatique et des données nécessaires à la réalisation des objectifs du Groupe.
- iii. Risques liés aux litiges dans lesquels le Groupe est impliqué ou aux garanties données dans le cadre de cessions d'actifs.
- iv. Risques financiers internes du Groupe, comme les possibilités d'utilisation des pertes fiscales reportées, les réductions de valeur (impairment test) éventuelles à acter sur la valeur comptable

de certains actifs, les risques de liquidité ou les risques de crédit.

4. ACTIVITÉS DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

Hamon prend des mesures afin de maîtriser ces risques le mieux possible, par une politique adéquate de gestion des risques basée sur son activité de projets :

- i. Mise en place d'un cadre de contrôle interne adéquat au niveau du Groupe.
- ii. Analyse des risques techniques, financiers et de réalisation sur la base d'une check-list adaptée aux différentes Régions ; cette analyse est préalable à la remise d'offres à nos clients et basée sur un système de délégation de pouvoirs.
- iii. Suivi mensuel au travers de réunion d'affaires, de l'évolution des différents projets du Groupe.
- iv. Reporting mensuel et trimestriel de gestion, des litiges et de trésorerie.
- v. Implication d'un contrôle de gestion Groupe fort, qui supervise l'évolution des projets et des activités à travers le Groupe et prévient ou alerte en cas de dérapage.
- vi. Revue trimestrielle par le Comité Exécutif de l'état des affaires, des litiges et des risques.

En ce qui concerne la couverture des risques monétaires, Hamon a mis en place une politique de gestion du risque de taux d'intérêt, de change et de contrepartie :

- i. Risque de taux d'intérêt : ils sont encadrés par la mise en place de swaps de taux d'intérêt (IRS) lorsque les taux longs dépassent certaines limites fixées par le Groupe.

ii. Risque de change : les positions en devises résultant de l'exécution de nos contrats de construction font l'objet de couverture par des instruments dérivés (change à terme, swaps, NDF) lorsqu'ils dépassent les limites fixées par le Groupe.

iii. Risque de contrepartie : les dépôts et placements de trésorerie doivent répondre à certains critères de sécurité, de liquidité et seulement ensuite de rendement.

La politique de gestion de risque monétaire est fixée par la direction financière du Groupe et revue régulièrement.

5. INFORMATION ET COMMUNICATION FINANCIÈRE

Le processus d'établissement de l'information financière est organisé de la façon suivante :

1. Un rétro-planning mentionne les tâches devant être réalisées dans le cadre des clôtures mensuelles, trimestrielles, semestrielles et annuelles de la Société et de ses filiales, ainsi que leur échéance. Le Groupe dispose d'une check-list des actions à suivre par le département financier, tandis que chaque filiale a développé une check-list propre lui permettant de répondre à ces besoins.
2. Sous la supervision des responsables financiers des filiales, les équipes locales produisent les chiffres comptables. Les comptabilités sont tenues soit sur l'ERP du Groupe - JD Edwards - soit, en fonction du programme de roll out ou de la taille de l'entreprise, sur des logiciels achetés localement et faisant l'objet de contrat de support adaptés, soit enfin pour les entités les plus petites, par des prestataires externes. Il est à noter que Hamon a développé un plan de « disaster recovery » et de « business continuity » dont il a fait valider les étapes par des auditeurs en sécurité informatique.
3. L'équipe Controlling de la filiale vérifie la validité de ces chiffres et produit le reporting. Les vérifications des chiffres se font sur la base des techniques suivantes :
 - i. tests de cohérence par des comparaisons avec des chiffres historiques ou budgétaires ;
 - ii. vérification de transactions par sondages et en fonction de leur matérialité.
4. Au niveau central, la consolidation est réalisée à l'aide d'un logiciel - SIGMA - dans lequel l'input est réalisé localement par les filiales. L'équipe de consolidation et reporting prépare les chiffres consolidés et vérifie sur la base de sondages et de cohérence les informations financières de base. Cette équipe de Controlling central participe au moins deux fois par an aux revues d'affaires de chacune des filiales des Régions dont elle a la responsabilité.

5. La communication aux membres du personnel et aux différents collaborateurs d'Hamon est adaptée à la taille de la Société. Elle repose principalement sur les différents communiqués de presse, sur l'intranet du Groupe, sur l'envoi par courrier électronique de notes internes, sur des réunions de travail ou encore sur des communications verbales faites par la direction à l'ensemble du personnel.

6. Pour assurer une communication rapide et un traitement égal des actionnaires, Hamon publie l'ordre du jour et les procès-verbaux des assemblées générales, les résultats financiers semestriels et annuels, les communiqués de presse, les statuts, la Charte de Gouvernance d'entreprise et le rapport annuel, sur son site internet.

6. ACTEURS CONCERNÉS PAR LA SUPERVISION ET L'ÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE

La qualité du contrôle interne est évaluée au fil de l'exercice :

1. Par le contrôle de gestion Groupe, dans le cadre des revues trimestrielles de chacune des Régions et des missions régulières de contrôle effectuées en filiales au cours desquelles l'ensemble des activités et contrôles internes clés relatifs aux contrats sont revus.
2. Le code 2020 prévoit qu'une fonction d'audit interne indépendante soit mise en place et que ses ressources et ses compétences soient adaptées à la nature, à la taille et à la complexité de la Société. Si la Société n'a pas de fonction d'audit interne, la nécessité d'en créer une, est évaluée au moins annuellement. Le Groupe ne dispose pas d'une fonction séparée d'audit interne contrairement à ce qui est prévu dans le Code. En revanche, le processus de gestion des risques (opérationnels) est suivi de très près par le Comité d'audit.
3. Par le Comité d'audit, au cours de l'exercice, le Comité d'audit a procédé à la revue des clôtures semestrielles et des traitements comptables spécifiques. Il a procédé à une revue des litiges et a posé toutes les questions qui lui semblaient pertinentes tant au Commissaire qu'au Contrôleur Groupe ou à la direction de la Société.
4. Par le Commissaire dans le cadre de sa revue des comptes semestriels et annuels. Au cours de l'exercice, le Commissaire aux comptes a formulé des recommandations concernant la tenue des états financiers.
5. Occasionnellement par la Financial Service & Market Authority (FSMA).
6. Le Conseil d'administration supervise l'exécution des tâches du Comité d'audit, notamment par le biais du reporting que lui fait ce Comité.

III. RELATIONS AVEC NOS ACTIONNAIRES ET AUTRES PARTIES PRENANTES

1. RELATIONS AVEC NOS ACTIONNAIRES

L'action Hamon

L'action Hamon est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Brussels, au continu,

dans le compartiment C (code ISIN : BE 0003700144). Les principales données concernant l'action Hamon sont synthétisées ci-dessous :

	2019*	2018
Cours de clôture moyen	2,814	0,487
Cours de clôture maximum	4,400	1,750
Cours de clôture minimum	1,210	0,280
Cours de clôture au 31 décembre	1,250	0,300
Volume moyen d'échange (nombre actions / jour)	4.659	58.281
Nombre total d'actions émises au 31 décembre	10.657.761	117.235.372
Nombre total d'actions en circulation au 31 décembre	10.657.761	117.235.372
Nombre moyen d'actions en circulation	10.657.761	105.057.053
Capitalisation boursière au 31 décembre (EUR million)	13,222	35,170

* Le cours de l'action Hamon a baissé de 49,37 % en 2019 alors que le BEL20 a baissé de 18,46 % en 2019

Un nouveau programme de rachat d'actions propres a été mis en place avec un autre intermédiaire financier début 2018, en remplacement du précédent.

Augmentation de capital

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital de Hamon en 2019.

Regroupement d'actions*

L'assemblée générale extraordinaire de Hamon & Cie du 23 avril 2019 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à un regroupement des actions de la Société. Le Conseil a pris la décision le 19 juin 2019 de procéder à un regroupement d'actions dans la proportion de 1 action nouvelle pour 11 actions existantes, avec effet au 25 novembre 2019.

Cette opération se justifiait par le nombre très élevé d'actions. Il en résulte que le nombre total d'actions Hamon (le dénominateur) s'élève dorénavant à 10.657.761 actions.

Composition de l'actionnariat de Hamon & Cie

Conformément aux termes de l'article 9 des statuts de Hamon & Cie (International) tel que modifié le 27 mai 2008, les actionnaires dont le seuil de détention dépasse 2 %, 3 %, 4 %, 5 %, 7,5 %, 10 % et ensuite chaque multiple de 5 %, sont requis d'en informer la Société et la FSMA (Financial Services & Market Authority), dans le respect des dispositions légales en la matière.

Conformément aux termes de l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes, Hamon & Cie a reçu deux notifications de participation en 2019 (en février et en juin 2019), qui indiquent la composition de l'actionnariat au 31 décembre 2019.

Sopal et Frabelco sociétés liées ont dématérialisé et vendu 567.820 actions au cours de l'année 2019, lesquelles ont fait l'objet de déclarations de dirigeant consultables sur le site de FSMA.

Actionnaire	31/12/2019*	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
	Titres	en %	Titres	en %
Sopal International SA/Frabelco**	1.064.556	9,99 %	15.544.830	13,26 %
Sogepa (pour compte propre et pour compte de la Région Wallonne)	5.458.264	51,21 %	60.040.906	51,21 %
Actions propres détenues par la Société	0		0	
Autre public	2.272.594	21,32 %	24.285.810	20,72 %
Banques	1.862.347	17,47 %	17.363.826	14,81 %
Total	10.657.761	100 %	117.235.372	100 %

* Après Regroupement d'actions du 25 septembre 2019 (reverse stock split)

** Sopal : 481.565 (4,52 %) et Frabelco : 582.991 actions (5,80 %)

Actionnariat après le reverse stock split (regroupement d'actions) du 25 septembre 2019

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital
Sogepa (pour compte propre et pour compte de la Région Wallonne)	5.458.264	51,21 %
Sopal International S.A.	481.565	4,52 %
Frabelco S.A.	582.991	5,47 %
BNP Paribas Fortis	577.674	5,42 %
ING Bank	846.379	7,94 %
KBC Bank	438.294	4,11 %
Other public	2.272.594	21,32 %
Total	10.657.761	100 %

Actionnariat avant le reverse stock split (regroupement d'actions) du 25 septembre 2019

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital
Sogepa (pour compte propre et pour compte de la Région Wallonne)	60.040.906	51,21 %
Sopal International S.A.	5.297.222	4,52 %
Frabelco S.A.	6.412.902	5,47 %
BNP Paribas Fortis	6.354.420	5,42 %
ING Bank	9.310.172	7,94 %
KBC Bank	4.821.234	4,11 %
Other public	24.998.516	21,32 %
Total	117.235.372	100 %

Calendrier financier

L'assemblée générale des actionnaires est statutairement fixée au 4^{ème} mardi du mois d'avril.

Assemblée générale des actionnaires 2020	28.04.2020
Publication revue trimestrielle T1 2020	28.04.2020
Publication des résultats du 1 ^{er} semestre 2020	10.09.2020
Assemblée générale des actionnaires 2021	27.04.2021

Relations avec les investisseurs et communication financière

Quentin Biart, Directeur financier du Groupe

Téléphone : +32 10 39.04.00

Courriel : quentin.biart@hamon.com

L'ensemble des informations financières, notamment les rapports annuels et les communiqués de presse, sont également disponibles sur notre site : www.hamon.com

2. RELATIONS AVEC NOS AUTRES PARTIES PRENANTES

Nos clients conditionnent notre développement. Nous veillons à les satisfaire pleinement, comme le rappelle notre charte d'entreprise (voir sections Vision, Mission et Valeurs dans la partie Profil du Groupe).

Nous sommes en permanence à leur écoute, que ce soit via nos commerciaux, nos gestionnaires de projets, notre personnel sur chantier ou au quotidien par notre participation à des rencontres sectorielles, par notre site internet ou nos autres moyens de communication.

Nous portons une attention particulière à leurs critères de présélection afin de répondre à leurs exigences en tant que fournisseurs privilégiés : critères économiques, de qualité, de certification, santé, sécurité, environnement, éthique.

Nous veillons à être à leur écoute afin de promouvoir des pratiques performantes sur toute la chaîne de valeur de nos produits et services en les répercutant notamment sur nos fournisseurs.

Nos employés constituent le noyau de notre performance. Ils constituent notre ressource la plus précieuse. C'est grâce à leur engagement, à leur savoir-faire, à leur expérience, à leurs valeurs professionnelles et humaines qu'Hamon

dégage toute sa valeur ajoutée. La partie « Une entreprise responsable » de ce rapport détaille nos engagements sur ce point.

Nos fournisseurs alimentent notre chaîne de valeur ajoutée. Avec le temps, nous construisons des relations privilégiées avec certains d'entre eux. Nous sommes attentifs à assurer un approvisionnement global pour le Groupe. Cette stratégie nous permet de fiabiliser nos fournisseurs aux quatre coins du monde avec une garantie de qualité à des prix compétitifs.

Sur une base annuelle, nous organisons auprès de certains fournisseurs des audits. Au-delà du contrôle stricto sensu, ils sont l'occasion d'échanger nos points de vues et de dialoguer avec eux de façon détaillée et constructive.

Enfin, la communauté financière nous aide à réaliser notre développement :

- les banques pour nos besoins de financement (prêts et garanties bancaires, et autres outils bancaires commerciaux).
- les analystes financiers qui évaluent nos performances. Plusieurs fois par an, nous organisons des réunions afin de leur présenter l'évolution du Groupe et leur permettre d'interagir directement avec nous.
- les marchés financiers.

Hamon est consciente que la contribution de chaque partie prenante participe à ses succès et sa performance. Rester en dialogue en permanence pour mieux comprendre leurs attentes est la première étape de notre prise de responsabilité sociétale. C'est pourquoi nous suggérons à toutes les parties prenantes de nous faire part de leurs commentaires, souhaits et autres :

- Pour notre personnel : via le service du personnel, via les comités d'entreprises (pour les plus grandes filiales), via la hiérarchie ou via le « Compliance Officer ».
- Pour nos autres parties prenantes : via leurs personnes de contact chez Hamon, via notre site internet www.hamon.com ou via les personnes de contact mentionnées dans la section Renseignements généraux à la fin de ce rapport.

Hamon remercie toutes ses parties prenantes pour leur confiance durant cette année 2019.



ÉTATS FINANCIERS

59	1. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS	91 — 25. Contrats de construction	
60	2. ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	92 — 26. Clients et autres débiteurs	
61	3. BILAN CONSOLIDÉ	92 — 27. Trésorerie et équivalents de trésorerie	
62	4. TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ	93 — 28. Capital social	
63	5. ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	94 — 29. Provisions pour risques et charges	
64	6. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	95 — 30. Provisions pour pension et obligations similaires	
64 —	1. Information générale	99 — 31. Plan d'options sur actions	
64 —	2. Déclaration de conformité et de responsabilité	100 — 32. Passifs financiers	
65 —	3. Principales méthodes comptables	102 — 33. Fournisseurs et autres créditeurs	
76 —	4. Hypothèses clés et principales estimations	103 — 34. Instruments financiers dérivés	
77 —	5. Liste des entités consolidées	104 — 35. Instruments financiers	
78 —	6. Taux de change utilisés par le Groupe	105 — 36. Politique de gestion du risque	
78 —	7. Information par secteur d'activité	108 — 37. Gages sur les actifs du Groupe	
81 —	8. Chiffre d'affaires	109 — 38. Engagements en matière de location- financement et de location simple	
81 —	9. Frais de fonctionnement	111 — 39. Engagements	
82 —	10. Autres produits / (charges) opérationnels	111 — 40. Passifs éventuels	
82 —	11. Produits / (charges) non récurrents	112 — 41. Parties liées	
83 —	12. Charges financières nettes	113 — 42. Participations dans des entreprises associées et coentreprises & intérêts minoritaires	
84 —	13. Impôts sur le résultat	116 — 43. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	
84 —	14. Changement de périmètre	116 — 44. Rémunération des dirigeants	
85 —	15. Résultat par action	117 — 45. Personnel	
85 —	16. Trésorerie d'exploitation	117 — 46. Événements postérieurs à la clôture	
86 —	17. Trésorerie d'investissement	117 — 47. Honoraires du Commissaire	
86 —	18. Trésorerie de financement	118 — 48. Indicateurs alternatifs de performance	
86 —	19. Immobilisations incorporelles	120	7. COMPTES SOCIAUX DE HAMON & CIE (INTERNATIONAL) SA
87 —	20. Goodwill	120 —	1. Compte de résultats résumé au 31 décembre
89 —	21. Immobilisations corporelles	121 —	2. Bilan résumé au 31 décembre, après répartition
90 —	22. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des capitaux propres	122	8. RAPPORT DU COMMISSAIRE
90 —	23. Impôts différés		
91 —	24. Stocks		

1. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

en EUR '000'	Note	2019	2018
Chiffre d'affaires	8	305.924	345.127
Coût des ventes		(260.516)	(290.028)
Marge brute		45.408	55.099
Coûts de distribution et de marketing	9	(12.482)	(12.714)
Frais généraux et administratifs	9	(44.680)	(42.041)
Frais de recherche et développement	9	(733)	(769)
Autres produits / (charges) opérationnels	10	1.858	105
Résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autres produits / (charges)		(10.628)	(321)
Coûts de restructuration	11	(3.217)	(3.954)
Autres produits / (charges)	11	(2.960)	538
Résultat opérationnel (EBIT)		(16.805)	(3.736)
Produits financiers	12	29.577	1.530
Charges financières	12	(14.534)	(11.773)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises	42	2.717	(541)
Résultat avant impôts		956	(14.519)
Impôts sur le résultat	13	(728)	(826)
Résultat après impôts, hors activités abandonnées		228	(15.345)
Résultat après impôts des activités abandonnées	43	-	(9.941)
Résultat net		228	(25.287)
Part du Groupe		(196)	(25.550)
Part des participations ne donnant pas le contrôle		423	263
RÉSULTAT PAR ACTION (*)	15		
Activités poursuivies et abandonnées			
Résultat de base par action (EUR)		(0,02)	(2,68)
Résultat dilué par action (EUR)		(0,02)	(2,68)
Activités poursuivies			
Résultat de base par action (EUR)		(0,02)	(1,63)
Résultat dilué par action (EUR)		(0,02)	(1,63)
Activités abandonnées			
Résultat de base par action (EUR)		-	(1,04)
Résultat dilué par action (EUR)		-	(1,04)

(*) Le Conseil d'administration de Hamon & Cie a procédé, conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 23 avril 2019, à un regroupement de toutes les actions existantes de la société dans la proportion de 11 actions existantes pour une action nouvelle. Afin d'assurer la comparabilité entre 2018 et 2019, le nombre moyen d'actions en circulation en 2018 a été divisé par 11 et par conséquent, les résultats par action comparatifs ont été modifiés.

2. ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

en EUR '000'	2019	2018
Résultat net	228	(25.287)
Autres éléments du résultat global		
Éléments susceptibles d'être reclassifiés en résultat	1.206	1.469
Autres	-	56
Reclassification en résultat net de variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente	(11)	(87)
Variations de la juste valeur des instruments de couverture	48	-
Variations des écarts de conversion	1.169	1.500
Éléments non susceptibles d'être reclassifiés en résultat	5.132	(158)
Écarts actuariels des régimes à prestations définies	57	(158)
Variations de la juste valeur des passifs financiers (*)	5.075	-
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)	6.338	1.312
Résultat global	6.566	(23.975)
Part du Groupe	6.111	(24.311)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	455	336

(*) Les variations de la juste valeur des passifs financiers correspondent à l'application d'IFRS9 dans le cadre du refinancement du crédit syndiqué.

3. BILAN CONSOLIDÉ

en EUR '000'	Note	31/12/2019	31/12/2018
ACTIFS			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	19	16.042	16.854
Goodwill	20	34.362	30.029
Immobilisations corporelles	21	29.288	12.324
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	42	5.563	2.927
Actifs d'impôts différés	23	5.236	7.839
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des capitaux propres	22	203	189
Clients et autres débiteurs	26	929	2.646
		91.622	72.807
Actifs courants			
Stocks	24	5.046	4.484
Montants nets à recevoir pour les contrats de construction	25	82.499	58.869
Clients et autres débiteurs	26	109.218	135.397
Instruments financiers dérivés	34	499	329
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27	30.728	34.782
Actifs d'impôts sur le résultat		5.438	5.753
Autres actifs courants		1	-
		233.427	239.615
Total de l'actif		325.049	312.421
CAPITAUX PROPRES			
Capital	28	31.385	31.385
Primes d'émission		109.186	109.186
Réserves		(113.728)	(120.152)
Capitaux propres - part du Groupe		26.843	20.419
Participations ne donnant pas le contrôle		364	548
Total des capitaux propres		27.207	20.967
PASSIF			
Passifs non courants			
Emprunt subordonné	32	10.079	-
Passifs financiers	32	58.526	81.635
Provisions pour pensions et obligations similaires	30	3.095	2.902
Autres provisions non-courantes	29	40	-
Passifs d'impôts différés	23	598	2.686
Autres dettes non-courantes		2.589	7.458
		74.926	94.681
Passifs courants			
Passifs financiers	32	39.667	30.878
Montants nets à payer pour les contrats de construction	25	57.046	61.854
Fournisseurs et autres créiteurs	33	116.447	93.165
Impôts sur le résultat à payer		3.613	3.694
Instruments financiers dérivés	34	340	272
Autres provisions courantes	29	918	1.160
Autres dettes courantes		4.886	5.750
		222.916	196.773
Total du passif		297.842	291.454
Total du passif et des capitaux propres		325.049	312.421

4. TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ

en EUR '000'	Note	2019	2018
Trésorerie d'exploitation	16		
Résultat net		228	(25.287)
Résultat après impôts des activités abandonnées		-	9.941
Impôts sur le résultat		728	826
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises		(2.717)	541
Charges et produits financiers		(15.043)	10.242
Résultat opérationnel (EBIT)		(16.805)	(3.736)
Ajustements pour transactions sans impact de trésorerie d'exploitation		10.103	4.462
Variation du besoin en fond de roulement		19.397	(19.748)
Flux de trésorerie provenant des opérations		12.695	(19.022)
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées		-	931
Intérêts reçus		80	118
Impôts sur le résultat payés durant l'exercice		(713)	(5.790)
Flux nets de trésorerie d'exploitation		12.062	(23.763)
Trésorerie d'investissement	17		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(3.762)	(2.983)
Acquisitions de filiales (après déduction de la trésorerie acquise)		248	(1.004)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		108	1.999
Cessions de filiales		(5.000)	-
Dividendes perçus		78	-
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées		-	(977)
Flux nets de trésorerie d'investissement		(8.327)	(2.964)
Trésorerie de financement	18		
Nouveaux emprunts		9.167	11.795
Remboursement d'emprunts		(1.549)	(37.224)
Remboursement du passif des paiements locatifs		(4.031)	-
Intérêts payés		(6.918)	(6.352)
Autres frais financiers		(3.756)	(3.198)
Augmentation de capital		38	46.077
Dividendes payés		(480)	(2)
Acquisitions d'intérêts minoritaires		(777)	-
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées		-	(1.827)
Flux nets de trésorerie de financement		(8.308)	9.269
Flux de trésorerie nets		(4.573)	(17.459)
Trésorerie en début d'exercice		34.782	50.246
Impact des différences de change et autres éléments sans impact de trésorerie		518	122
Autres (exclusivement flux de trésorerie provenant des activités abandonnées)		-	1.873
Trésorerie en fin d'exercice		30.728	34.782
Variation nette de la trésorerie		(4.573)	(17.459)

5. ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

en EUR '000'	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Résultats non distribués	Actions propres	Juste valeur passifs financiers	Autres réserves	Réserve de couverture	Plans de pension à prestations définies	Écarts de conversion	Capitaux propres/Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2018	4.215	671	90.279	(83.118)	(284)	(243)	153	(38)	641	(10.079)	2.197	(704)	1.493
Impact changement de méthode (*)				(1.575)							(1.575)	(121)	(1.695)
Solde retraité au 1^{er} janvier 2018	4.215	671	90.279	(84.693)	(284)	(243)	153	(38)	641	(10.079)	622	(825)	(203)
Résultat de l'exercice				(25.550)		(87)			(158)	1.427	(25.550)	263	(25.287)
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice				56							1.238	73	1.312
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice	-	-	-	(25.550)	56	(87)	-	-	(158)	1.427	(24.311)	336	(23.975)
Augmentations de capital	27.170		18.906							46.077			46.077
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales				(491)						(491)		20	(471)
Entrées du périmètre											-	671	671
Sorties du périmètre (**)										(1.476)	(1.476)	347	(1.129)
Autres mouvements				(2)							(2)	(1)	(3)
Solde au 31 décembre 2018	31.385	671	109.186	(110.735)	(228)	(330)	153	(38)	483	(10.127)	20.419	548	20.967
Solde au 1^{er} janvier 2019	31.385	671	109.186	(110.735)	(228)	(330)	153	(38)	463	(10.127)	20.419	548	20.967
Résultat de l'exercice				(196)		5.075	(11)	48	57	1.137	(196)	423	228
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice											6.307	32	6.338
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice	-	-	-	(196)	-	5.075	(11)	48	57	1.137	6.111	455	6.566
Augmentations de capital											-	38	38
Dividendes distribués aux actionnaires											-	(480)	(480)
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales											-	-	-
Autres mouvements				313		330	(330)				313	(196)	117
Solde au 31 décembre 2019	31.385	671	109.186	(110.618)	(228)	5.075	(188)	10	540	(8.990)	26.843	364	27.207

(*) Changement de méthode comptable lié à la 1^{ère} application au 1 janvier 2018 de l'IFRS 15

(**) Les sorties du périmètre correspondent exclusivement à la division « PHE » et au recyclage de ses écarts de conversion

6. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 INFORMATION GÉNÉRALE

Hamon & Cie (International) SA (ci-après dénommée « Hamon », « le Groupe » ou « la Société ») est une société anonyme de droit belge, cotée sur Euronext Bruxelles compartiment C. Son siège social est implanté à Axisparc, rue Emile Francqui 2, 1435 Mont-St-Guibert ; téléphone : +32 10 39 04 00.

Les activités principales de Hamon et des différentes filiales du Groupe sont décrites dans la première partie de ce rapport annuel.

La législation régissant les activités de Hamon & Cie (International) est la législation belge ou la législation des pays dans lesquels sont implantées ses filiales. Le pays d'origine de la Société est la Belgique.

L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année. La Société a été constituée le 31 décembre 1927 pour une durée illimitée.

Son numéro d'entreprise est le n° 0402.960.467.

NOTE 2 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET DE RESPONSABILITÉ

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 26 mars 2020.

Par la présente, nous déclarons qu'à notre connaissance :

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe Hamon sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS « International Financial Reporting Standards ») publiées par l'IASB (« International Accounting Standard Board ») telles qu'adoptées par l'UE à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration qui sont applicables au 31 décembre 2019.

Les états financiers donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe.

Le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation du Groupe, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels il est confronté.

Le 26 mars 2020.

Fabrice Orban

Directeur Général

Quentin Biart

CFO

NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1. NORMES COMPTABLES

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon les normes internationales d'information financière « International Financial Reporting Standards ».

Ils sont préparés selon l'hypothèse que Hamon poursuivra ses activités dans un avenir prévisible (voir la justification du principe de continuité de la Direction plus en détail ci-après) et sur base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers défini par la norme IFRS 9. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

3.1.1. Justification du principe de continuité

Sur la base de l'activité de l'année 2019 et des perspectives pour 2020, le Conseil d'Administration estime qu'il est justifié de maintenir le principe de continuité pour la préparation des états financiers.

Réalisations de 2019

Le chiffre d'affaires s'élève à EUR 305,9 millions. Une grande partie de ce chiffre d'affaires résulte de l'avancement des contrats à long terme existant dans notre carnet de commandes en début d'année, le reste du niveau des prises de nouvelles commandes en début de nouvel exercice. En 2019, les prises de nouvelles commandes se sont élevées à EUR 344 millions, en hausse de 5,6 % par rapport à 2018, mais inférieures au budget de EUR 400 millions, en raison des conditions

de marché d'une part, et d'autre part de l'incertitude liée, durant le premier semestre, au refinancement du Groupe. Il convient de préciser que les prises de commandes au dernier trimestre ont atteint EUR 120 millions, contre une moyenne de EUR 75 millions pour chacun des 3 premiers trimestres, et que la marge de contribution attendue sur les commandes enregistrées en 2019 est en ligne avec le budget 2020.

L'EBITDA, avant coûts de restructuration et autres produits et charges, est négatif à concurrence de EUR -1,94 millions, inférieur au budget 2019 en raison principalement de la baisse du chiffre d'affaires et de la dégradation du niveau de marge liée à l'exécution de certains contrats.

Sur la base du business plan arrêté par le Conseil d'administration, des dépréciations d'EUR 2,5 millions ont été actées sur le goodwill des régions EMEA et Asia. Conformément aux IFRS, la note 20 décrit plus largement les hypothèses à la base de ces dépréciations ainsi que la sensibilité des résultats à ces hypothèses.

Malgré ces évolutions, le résultat net part du Groupe s'établit à EUR -0,2 million, bénéficiant notamment de l'impact de EUR 28,6 millions suite au refinancement de l'emprunt obligataire.

en EUR millions	31/12/2019	31/12/2018
Dettes financières non-courantes	58,5	81,6
Dettes financières courantes	39,7	30,9
Trésorerie	(30,7)	(34,8)
Dettes financières nettes	67,5	77,7
Dettes subordonnées	10,1	-
Capitaux propres	27,2	21,0
Capitaux propres ajustés	37,3	21,0
Ratio « Dettes financières nettes / Capitaux propres ajustés »	1,8	3,7

Les capitaux propres ajustés des dettes subordonnées progressent de 78 % suite à l'impact de la subordination et l'application d'IFRS 9. Compte tenu de ces évolutions, le ratio « Dettes financières nettes / Capitaux propres ajustés » évolue positivement de 3,7x en 2018 à 1,8x en 2019.

Le Conseil d'Administration est convaincu que le renforcement de la structure financière du Groupe lui permettra de participer à nouveau, avec des chances de succès, aux appels d'offres pour des commandes à plus long terme.

Nouveaux covenants

De nouveaux covenants ont été négociés avec les partenaires bancaires, calculés sur 12 mois roulants, tous les 6 mois, à partir du 30 juin 2020 et jusqu'au 31 décembre 2024 comme suit :

- montant minimum de ventes passant progressivement de EUR 241 millions au 30 juin 2020 à EUR 342,7 millions au 31 décembre 2024 ;
- montant minimum d'EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits et charges, passant progressivement

Refinancement

Le Groupe a sécurisé ses principales sources de financement pour 5 ans, jusqu'en janvier 2025 et a amélioré sa structure financière, essentiellement grâce à la réduction de 40 % (EUR 22 millions) du montant remboursable à l'échéance de l'emprunt obligataire, de la conversion d'une partie du crédit syndiqué en emprunt subordonné à concurrence de maximum EUR 28 millions (dont EUR 10,1 millions ont déjà été convertis au 31 décembre 2019) ainsi qu'à l'évaluation à la valeur de marché des dettes refinancées en 2019, conformément à l'IFRS 9.

En application des principes de l'IFRS 9, l'analyse des dispositions contractuelles et du contexte du refinancement indique que les taux d'intérêt applicables aux dettes refinancées n'étaient pas le reflet des conditions de marché qui seraient appliquées à Hamon par de nouveaux bailleurs de fonds. L'évaluation sur cette base a eu pour effet de diminuer la valeur comptable des dettes financières avec un impact positif enregistré au compte de résultats pour l'emprunt obligataire et directement dans les capitaux propres pour le crédit syndiqué (voir note 32).

Sur ces bases, le ratio « Dettes financières nettes / Capitaux propres ajustés » se présente comme suit :

de EUR 8 millions au 30 juin 2020 à EUR 20,5 millions au 31 décembre 2024 ;

Compte tenu des résultats du second semestre 2019 de EUR 1,13 million, il existe une incertitude quant au respect des covenants à court terme. A cet égard, il convient de noter que Hamon doit réaliser son budget 2020 en vue de rencontrer le covenant en matière d'EBITDA au 30 juin et au 31 décembre 2020. Dans le cas contraire, les dispositions contractuelles prévoient que Hamon a la possibilité de remédier à un éventuel manquement au covenant par le biais d'une augmentation de capital ou d'un emprunt subordonné. Il peut également demander un waiver au syndicat bancaire.

Perspectives 2020

Les paramètres clés du processus budgétaire comprennent les estimations de chiffre d'affaires, de taux de marge ainsi que de charges salariales et frais généraux.

Compte tenu des caractéristiques de nos activités de contrat long terme, le chiffre d'affaires dépend largement de la

conversion du carnet de commandes de début d'exercice ainsi que des prises de commandes de l'année étant entendu que celles réalisées au second semestre n'impactent que dans une moindre mesure le chiffre d'affaires de l'exercice. L'expérience indique que les taux de conversion du carnet de commandes et des prises de commandes permettent d'estimer le chiffre d'affaires. Les taux de marge sont connus au niveau du carnet de commandes et estimés pour les prises de commandes.

Au 31 décembre 2019, le carnet de commandes du Groupe s'établit à EUR 353,6 millions, en hausse de 4,5 % par rapport à fin décembre 2018 en raison des prises de commandes au dernier trimestre 2019.

Le budget 2020 approuvé par le Conseil d'Administration se base sur des prises de commandes en 2020 de EUR 392 millions (345 millions en 2019) et un niveau de marge qui devrait générer un cashflow suffisant pour permettre au Groupe de financer ses opérations.

Le Conseil d'Administration est conscient que le résultat 2020 dépendra du niveau des prises de commandes, de leur timing ainsi que du bon avancement dans l'exécution des projets. Malgré une bonne évolution des prises de commandes, il existe une réelle incertitude quant à la réalisation de cet objectif, ce qui aurait un impact significatif sur le chiffre d'affaires, l'EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits et charges, le respect des covenants ainsi que le cashflow opérationnel.

Trésorerie et risque de liquidité

Le Conseil d'Administration est conscient que la continuité du Groupe est liée à l'évolution de sa trésorerie. Cette dernière résulte d'une gestion maîtrisée de son fonds de roulement et notamment des éventuels retards dans les encaissements, inhérents aux activités d'Hamon.

Les projections de trésorerie pour l'année 2020 se basent sur un ensemble de données dont (i) les flux de trésorerie attendus sur les projets repris dans le carnet de commandes au 31 décembre 2019 ainsi que sur les prises de commandes budgétées pour 2020, (ii) les décaissements liés aux charges salariales et frais généraux, (iii) les évolutions attendues des flux de trésorerie au niveau du fonds de roulement ainsi que (iv) des opérations spécifiques permettant d'optimiser la position de trésorerie du Groupe qui reste très décentralisée et donc pas complètement mobilisable à très court terme.

L'expérience indique que les projections de trésorerie sont toujours sensibles aux évolutions prévues du fonds de roulement ainsi qu'à la réalisation effective du budget. La trésorerie du Groupe pour 2020 dépend donc fortement de sa capacité à atteindre le niveau de commandes et de marges prévues dans le budget 2020. Quant à la gestion et à la réalisation des projets, qui définissent le montant de nos facturations et de nos marges, le nouveau management mettra tout en œuvre pour réduire au maximum les difficultés que le Groupe a pu connaître dans le passé.

Malgré ces incertitudes, le Conseil d'Administration considère que le Groupe sera en mesure de gérer les problèmes de liquidité à court terme qui pourraient se poser. Pour faire face à des problèmes ponctuels de trésorerie, le Groupe ne peut compter ni sur de nouveaux apports de liquidités ni sur les lignes de crédit non utilisées qui sont dédiées à des opérations de refinancement en cours. Le Groupe continuera donc à gérer sa trésorerie avec la plus grande attention.

Comme toutes les sociétés, Hamon devra également faire face aux incertitudes liées à l'évolution de la situation macro-économique, aux marchés mondiaux et au ralentissement économique qui pourrait résulter de la crise sanitaire actuelle (voir note 46). Ces risques et incertitudes n'entachent toutefois pas la confiance du Conseil d'Administration.

3.1.2. Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2019

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2019 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2018 à l'exception des évolutions normatives reprises ci-dessous.

- IFRS16 Contrats de location

La norme IFRS 16 Contrats de location remplace IAS 17, IFRIC 4, SIC-15 et SIC-27. IFRS 16 établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et l'information à fournir concernant les contrats de location et exige des preneurs de bail de comptabiliser tous les baux sous un modèle unique au bilan d'une façon analogue aux contrats de location-financement selon la norme IAS 17. La norme prévoit deux exemptions de comptabilisation pour les preneurs, les baux portant sur des actifs de faible valeur (par exemple, les ordinateurs personnels) et les baux de courte durée (c'est-à-dire les baux de douze mois au plus). A la date de commencement du contrat de location, le preneur comptabilise un passif représentant les paiements locatifs (c.à.d. une obligation locative) et un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif sous-jacent (c.à.d. un droit d'utiliser l'actif) pendant la durée de la période de location. Les preneurs doivent comptabiliser les charges d'intérêts sur la dette et l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation séparément. Les preneurs devront dorénavant réévaluer la dette de loyer à la suite de certains événements (telle qu'une modification de la période de location, modifications des paiements locatifs futurs liés à un index ou un taux pour déterminer ces paiements). La réévaluation de la dette sera généralement comptabilisée comme un ajustement du titre du droit de l'utilisation de l'actif.

Le Groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019. En application des différentes options offertes pour la première application, le Groupe a opté pour la méthode de transition rétrospective modifiée qui consiste à reconnaître à la date de première application :

- d'une part, le passif locatif à hauteur de la valeur des paiements de loyers restants actualisée au taux à la date de transition ;

- et d'autre part, l'actif au titre de droit d'utilisation pour un montant égal au passif locatif, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer.

Conformément à la méthode rétrospective modifiée, aucun retraitement comparatif des états financiers n'a été réalisé. La note 38 fournit plus d'informations sur l'impact de cette norme sur les comptes annuels du Groupe. Par ailleurs, les méthodes d'évaluation relatives aux contrats de location ont été modifiées (note 3.7).

- IFRIC 23 Incertitude sur le traitement fiscal

L'interprétation porte sur la comptabilisation des impôts sur les bénéfices lorsque les traitements fiscaux comportent une incertitude qui affecte l'application d'IAS 12 Impôts sur les bénéfices. Elle ne s'applique pas aux impôts ou prélèvements ne relevant pas du champ d'application d'IAS 12, ni ne comprend spécifiquement des exigences relatives aux intérêts et pénalités associés à des traitements fiscaux incertains. L'interprétation porte spécifiquement sur les points suivants :

- Si une entité considère séparément les traitements fiscaux incertains
- Les hypothèses qu'une entité émet concernant l'examen des traitements fiscaux par les autorités fiscales
- Comment une entité détermine le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases d'imposition, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt et les taux d'imposition inutilisés
- Comment une entité considère les changements de faits et de circonstances

Le Groupe détermine s'il convient de considérer chaque traitement fiscal incertain séparément ou conjointement avec un ou plusieurs autres traitements fiscaux incertains et utilise l'approche qui prédit le mieux la résolution de l'incertitude.

Le Groupe exerce un jugement important dans l'identification des incertitudes sur les traitements fiscaux. Le Groupe opérant dans un environnement multinational complexe, il a évalué si l'interprétation a eu un impact sur ses états financiers consolidés.

Lors de l'adoption de l'interprétation, le Groupe a examiné s'il avait des positions fiscales incertaines, en particulier celles relatives aux prix de transfert. Les déclarations fiscales de la Société et des filiales dans différentes juridictions incluent des déductions liées aux prix de transfert et les autorités fiscales peuvent contester ces traitements fiscaux. Le Groupe a déterminé, sur la base de son étude de conformité fiscale et de prix de transfert, qu'il est probable que ses traitements fiscaux (y compris ceux des filiales) seront acceptés par les autorités fiscales. L'interprétation n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

En outre, plusieurs normes ont été modifiées en divers points avec effet au 1^{er} janvier 2019. Ces changements incluent les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (modification d'IFRS 9), les participations dans des entreprises associées et coentreprises

(modification d'IAS 28), les améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017 (modification d'IFRS 3, IFRS 11, IAS 12 et IAS 23) et la modification, réduction ou liquidation d'un régime (modification d'IAS 19). Aucune de ces modifications n'a eu un effet significatif sur les Comptes consolidés du Groupe.

3.2. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle des entités sont comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture. Les gains et pertes résultant de cette conversion et / ou du règlement des transactions en monnaie étrangère sont comptabilisés dans le compte de résultats, sous la rubrique « Autres produits / (charges) opérationnels » pour les activités opérationnelles et en charges financières pour les gains et pertes liés aux activités de financement.

Les actifs et passifs des activités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'Euro sont convertis en Euro au taux de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période sauf si les cours de change connaissent des fluctuations importantes. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Lors de la cession d'une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'Euro, le montant cumulé des écarts de change différés figurant sous la rubrique « Écarts de conversion » est comptabilisé dans le compte de résultats.

Les goodwill et autres ajustements de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'Euro sont traités comme des actifs et passifs de l'activité et comptabilisés conformément au paragraphe précédent.

3.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Ces états financiers consolidés comprennent les états financiers de Hamon et les états financiers des entités qu'elle contrôle et ses filiales. Hamon a le contrôle lorsqu'elle :

- détient le pouvoir sur l'entité émettrice ;
- est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Hamon doit réévaluer si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Hamon prend en considération tous les faits et circonstances lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

- le nombre de droits de vote que Hamon détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion ;

- les droits de vote potentiels détenus par Hamon, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties ;
- les droits découlant d'autres accords contractuels ;
- les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que Hamon a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

Si Hamon ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, le Groupe peut avoir le pouvoir quand elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir parce qu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice.

Hamon doit consolider la filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesser de la consolider lorsqu'elle perd le contrôle de celle-ci. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global à compter de la date où Hamon acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de Hamon et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de Hamon et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes comptables du Groupe.

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intra-groupe qui ont trait à des transactions entre entités du Groupe doivent être éliminés complètement lors de la consolidation.

3.3.1. Changements dans les participations du Groupe dans des filiales existantes

Les changements dans les participations du Groupe dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres.

La valeur comptable des participations du Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements de leurs participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de Hamon.

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, un profit ou une perte est comptabilisé en résultat net et est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et ii) la valeur comptable antérieure des actifs

(y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si le Groupe avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré à une autre catégorie de capitaux propres, tel que le spécifient les IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9, ou bien, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

3.3.2. Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe a une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats et les actifs et passifs des entreprises associées ou des coentreprises sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation, ou une partie de celle-ci, est classée comme détenue en vue de la vente ; dans ce cas, celle-ci est comptabilisée selon IFRS 5. Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est initialement comptabilisée au coût dans l'état consolidé de la situation financière, puis est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise est supérieure à sa participation dans celle-ci (y compris toute participation à long terme qui, en substance, constitue une partie de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée ou la coentreprise), le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. Les pertes additionnelles sont comptabilisées seulement dans la mesure où le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'entité émettrice devient une entreprise associée ou une coentreprise. Lors

de l'acquisition de la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout excédent du coût de la participation sur la quote-part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables de l'entité émettrice est comptabilisé à titre de goodwill, qui est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Tout excédent de la quote-part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables sur le coût de la participation, après réévaluation, est immédiatement comptabilisé en résultat net dans la période d'acquisition de la participation.

Le Groupe cesse d'utiliser la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle sa participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, ou lorsque la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Si le Groupe conserve des intérêts dans l'ancienne entreprise associée ou coentreprise et que ces intérêts constituent un actif financier, il doit évaluer les intérêts conservés à la juste valeur à cette date, et la juste valeur est considérée comme étant sa juste valeur à la comptabilisation initiale conformément à IFRS 9.

La différence entre la valeur comptable de l'entreprise associée ou de la coentreprise à la date de cessation de l'application de la méthode de la mise en équivalence et la juste valeur des intérêts conservés et tout produit lié à la cession d'une partie de la participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise est incluse dans la détermination du profit ou de la perte à la cession de l'entreprise associée ou de la coentreprise. En outre, le Groupe comptabilise tous les montants comptabilisés jusque-là dans les autres éléments du résultat global au titre de cette entreprise associée ou coentreprise de la même manière que si cette entreprise associée ou coentreprise avait directement sorti les actifs ou les passifs correspondants. Ainsi, dans le cas où un profit ou une perte comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global par cette entreprise associée ou cette coentreprise serait reclassé en résultat net lors de la cession des actifs ou des passifs correspondants, le Groupe reclasse le profit ou la perte de capitaux propres en résultat net (en tant qu'ajustement de reclassement) lorsque la méthode de la mise en équivalence est abandonnée.

Le Groupe continue d'appliquer la méthode de la mise en équivalence lorsqu'une participation dans une entreprise associée devient une participation dans une coentreprise ou qu'une participation dans une coentreprise devient une participation dans une entreprise associée. La participation n'est pas réévaluée à la juste valeur lorsque le pourcentage de détention des actions de participation est modifié.

Si le pourcentage des actions de participation détenues par le Groupe dans une entreprise associée ou une coentreprise est réduit, mais que le Groupe continue d'appliquer la méthode de la mise en équivalence, il doit reclasser en résultat net la fraction du profit ou de la perte comptabilisée antérieurement dans les autres éléments du résultat global qui

correspond à cette réduction du pourcentage des actions de participation dans le cas où il lui faudrait reclasser ce profit ou cette perte en résultat net lors de la cession des actifs ou des passifs correspondants.

Les profits et les pertes résultant de transactions entre une entité du Groupe et une entreprise associée ou une coentreprise sont comptabilisés dans les états financiers consolidés du Groupe seulement à hauteur des participations dans l'entreprise associée ou la coentreprise qui ne sont pas liées au Groupe.

3.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Groupe, si leurs coûts peuvent être estimés de façon fiable et si l'actif satisfait à la définition d'une immobilisation incorporelle. Après la comptabilisation initiale, toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et pertes de valeur cumulés.

3.4.1. Brevets, marques de fabrique et droits similaires

Les brevets et marques de fabrique à durée de vie limitée sont évalués initialement à leur coût et sont amortis linéairement sur la période minimum entre leur durée d'utilité présumée et leur durée contractuelle. Les brevets et marques de fabrique à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

3.4.2. Frais de développement générés en interne

Les frais de développement internes du Groupe sont capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont satisfaits : a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement, b) intention de Hamon d'achever le projet, c) capacité du Groupe à utiliser cet actif incorporel, d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif, e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres qui permettent d'achever le projet et f) évaluation fiable des dépenses de développement.

La phase de développement commence lorsque les nouveaux produits, procédés ou logiciels (« Actifs Identifiables ») remplissent les critères énoncés ci-dessus. L'objectif consiste à développer un Actif Identifiable qui réponde aux exigences techniques et qualitatives du client ou permette de satisfaire les exigences du client à un moindre coût de revient pour l'entreprise. Les activités de développement sont basées sur les résultats obtenus de la recherche appliquée ou d'un savoir-faire existant et sont génératrices de profit. Cette condition est revue chaque année afin de déterminer la rentabilité potentielle des projets. Les coûts de développement sont amortis sur une durée de maximum cinq (5) ans. Lorsque les critères de comptabilisation ne sont pas satisfaits, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

3.4.3. Autres éléments incorporels générés en interne

A part les frais de développement correspondant aux critères énumérés ci-avant, les frais liés à l'élaboration de tout autre élément incorporel généré en interne comme une marque, une liste de clients, un goodwill, des frais de recherche sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus et ne sont pas reconnus comme des immobilisations.

3.4.5. Goodwill

Détermination du goodwill

Le goodwill est évalué comme étant l'excédent du total :

- de la contrepartie transférée ;
- du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, et
- dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise par rapport au solde net des justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Le montant du goodwill reconnu lors de la prise de contrôle n'est plus ajusté après la fin de la période d'évaluation.

3.4.6. Évaluation du goodwill

Le goodwill n'est pas amorti, il est soumis au test de dépréciation au moins une fois par an. Toute perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultats. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill ne peut pas être reprise ultérieurement.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le goodwill y relatif est inclus dans la détermination du résultat de la cession. Les goodwill sur les entreprises associées sont présentés sous la rubrique « Participations dans entreprises associées ».

3.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Après leur comptabilisation initiale, toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Le coût inclut tous les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Les coûts de réparation et de maintenance et autres coûts liés aux immobilisations corporelles sont enregistrés dans le compte de résultats dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les amortissements sont répartis systématiquement sur la durée d'utilité attendue des différentes catégories d'immobilisations corporelles en utilisant la méthode linéaire. L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service de la manière prévue. Les durées d'utilité estimées

des éléments les plus significatifs des immobilisations corporelles se situent dans les intervalles suivants :

Description	Durée d'utilité
Terrains	Pas d'amortissement
Bâtiments administratifs	33 ans
Bâtiments industriels	33 ans
Machines	10 ans
Équipement EDP	4 ans
Autres équipements	10 ans
Aménagements	10 ans
Outils	4 ans
Mobilier	10 ans
Voitures	4 ans

Les dotations aux amortissements de chaque exercice sont comptabilisées en charges opérationnelles (coûts des ventes, coûts de distribution et de marketing, frais généraux et administratifs, frais de recherche et développement) selon l'affectation des immobilisés correspondants.

Le profit ou la perte résultant de la cession ou de la désaffectation d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur nette comptable de l'immobilisation corporelle. Cette différence est comptabilisée en compte de résultats sous la rubrique « Autres produits / (charges) opérationnels ».

Le Groupe Hamon ayant opté pour la valorisation des immobilisations corporelles basée sur leur coût historique, ces dernières ne peuvent être réévaluées.

3.6. DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Sauf pour le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations incorporelles en cours qui sont soumises à un test de dépréciation annuel, les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation uniquement quand il existe un indice montrant que leur valeur comptable ne sera pas recouvrable par leur utilisation ou leur vente.

Si un actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants de ceux d'autres actifs, le Groupe procède à une estimation du montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient cet actif. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif (unité génératrice de trésorerie) est estimée être inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est réduite à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en compte de résultats.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est augmentée pour atteindre l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, sans toutefois être supérieure à la valeur

comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs.

3.7. CONTRATS DE LOCATION

À la suite de l'adoption de la norme IFRS 16, les politiques comptables relatives aux contrats de locations ont été révisées. Le Groupe loue plusieurs propriétés, équipements et véhicules et les contrats de location sont généralement rédigés pour une période fixe à court ou long terme. Les conditions de location sont négociées sur une base individuelle et reprennent un large éventail de termes et conditions. Les accords de location n'imposent aucun engagement, mais les actifs en location ne peuvent être empruntés pour des raisons de sécurité.

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif, lié au droit d'utilisation et à la responsabilité y afférente, à la date à laquelle l'actif en location est mis à la disposition du Groupe. Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au compte de résultat sur la période de location afin de produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité la plus courte et la durée du contrat de location, et ce, sur une base linéaire.

Les actifs et les passifs résultant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de la valeur actuelle. Les obligations locatives comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), moins les incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de location variables basés sur un indice ou un taux.

Il n'y a pas de contrats de location pour lesquels le Groupe devrait payer une garantie de valeur résiduelle ou un certain montant pour exercer une option d'achat par laquelle il est raisonnablement certain que le Groupe exercera cette option, ou des pénalités en cas de résiliation du contrat de location dans l'éventualité où les termes de la location reflètent que le Groupe exercera cette option.

Les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location, si ce taux peut être déterminé, ou le taux d'emprunt marginal du Groupe.

Les droits d'utilisation sont évalués au coût comprenant :

- le montant de l'évaluation initiale du passif de location ;
- tout paiement de location effectué avant ou au plus tard à la date de début ;
- les coûts directs initiaux (à l'exception des contrats de location existants à la date de transition) ; et
- les coûts de restauration.

Les droits d'utilisation sont présentés dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives dans le cadre des emprunts de l'état de la situation financière. Tous les

paiements de location qui sont dus dans les 12 mois sont classés comme passifs courants. Tous les paiements de location qui sont dus au moins dans les 12 mois après la date du bilan sont classés comme passifs non courants.

Les paiements liés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés de manière linéaire à titre de charge au compte de résultat. Les contrats de location à court terme sont d'une durée de 12 mois ou moins. Les actifs de faible valeur comprennent principalement les équipements informatiques (ordinateurs portables, tablettes, téléphones mobiles, ordinateurs) et les petits équipements de bureau et de mobilier.

Il n'existe pas de contrat de location significatif par lequel le Groupe est bailleur.

3.8. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque Hamon devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif financier, ce dernier doit être évalué à sa juste valeur majorée (actif) ou minorée (passif) des coûts de transaction qui sont directement attribuables à son acquisition ou à son émission (sauf pour les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat).

La juste valeur se définit comme le prix qui sera reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur du passif financier sera par exemple la trésorerie reçue des prêteurs à l'émission du passif.

Il y a 4 catégories d'actifs financiers :

- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat comprennent les actifs détenus à des fins de transaction (actifs financiers acquis dans le but principal d'une revente à court terme) et les instruments financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats dès leur comptabilisation initiale ;
- placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Il y a 2 catégories de passifs financiers :

- passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ;
- Autres passifs financiers évalués au coût amorti.

Suivant leur classification les actifs et passifs financiers sont comptabilisés ultérieurement comme suit :

- les variations de la juste valeur des « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisées directement dans le compte de résultat.
- Les variations de la juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, jusqu'au moment où, soit l'actif est cédé, soit il est

constaté qu'il a subi une perte de valeur. À ce moment, les gains ou pertes cumulés précédemment comptabilisés en capitaux propres sont comptabilisés dans le résultat de la période.

- Les participations dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable par une méthode d'évaluation alternative sont évaluées au coût.
- Les prêts et créances ainsi que les placements détenus jusqu'à leur échéance ainsi que les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des placements à court terme, qui sont évalués à leur coût.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement le flux attendu des entrées ou sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux du marché, à la valeur nette comptable actuelle de l'actif ou du passif financier.

3.8.1. Créances et dettes commerciales

Les créances et dettes commerciales sont comptabilisées à leur coût amorti c'est-à-dire la valeur actualisée du montant à recevoir. Des dépréciations sont enregistrées, pour les montants des créances non recouvrables attendus, sur base d'une revue exhaustive et individuelle des créances et de leur risque spécifique de non-récupération.

3.8.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend la caisse et les comptes à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, qui ont une échéance inférieure ou égale à trois mois, et qui présentent un risque négligeable de changement de valeur. Ces éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les découverts bancaires sont inclus dans les passifs financiers courants.

3.8.3. Instruments de capitaux propres

Tout contrat qui fait apparaître un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs est un instrument de capitaux propres. Les instruments de capitaux propres émis par Hamon sont comptabilisés à leur juste valeur, nette des frais d'émission.

3.8.4. Prêts et Emprunts

Les prêts et emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, augmentée ou diminuée des coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre la contrepartie reçue (nette des coûts de transaction) et la valeur de remboursement (y compris la prime de remboursement à recevoir ou à payer) est comptabilisée dans le compte de résultats sur la période de l'emprunt (méthode de taux d'intérêt effectif). Les coûts d'émission d'emprunts relatifs à une convention mixte de dettes et de garanties bancaires sont présentés globalement en déduction des

dettes bilantaires. Ils sont ensuite amortis sur la durée de l'emprunt. Il convient de noter que la ligne revolver est régulièrement totalement utilisée. Les montants empruntés dans le cadre des lignes « Credit Revolving Facility » sont présentés en tant que Passifs financiers non courants lorsque l'échéance de cette ligne est à plus d'un an et que des emprunts sont renouvelables à la discrétion du Groupe.

3.8.5. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques de taux d'intérêt découlant des activités de financement ainsi que son exposition au risque de change découlant de ses activités opérationnelles (couverture de flux de trésorerie). La politique du Groupe est de ne pas s'engager dans des opérations spéculatives ni d'émettre ou de détenir des instruments financiers à des fins de négociation.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque clôture.

a) Dérivés qui qualifient pour la couverture de flux de trésorerie

Les changements efficaces de juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisés immédiatement dans les capitaux propres. Les gains ou pertes provenant de la portion inefficace sont portés au compte de résultats.

Si la couverture de flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue aboutit à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, alors, lors de la comptabilisation de l'actif ou du passif, les profits ou pertes associés au dérivé antérieurement comptabilisé dans les capitaux propres sont intégrés dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif.

Si la couverture des flux de trésorerie d'une transaction prévue aboutit à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif financier, les profits ou pertes associés et directement comptabilisés dans les capitaux propres sont reclassés au compte de résultats au cours de la même période ou au cours des périodes durant lesquelles l'actif acquis ou le passif assumé a une incidence sur le compte de résultats. Cependant, s'il est attendu que tout ou partie d'une perte comptabilisée directement dans les capitaux propres ne sera pas recouvrée au cours d'une ou plusieurs périodes futures, le montant dont il est attendu qu'il ne sera pas recouvré est reclassé au compte de résultats.

Pour les couvertures qui ne résultent pas dans la reconnaissance d'un actif ou d'un passif, les montants différés dans les capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultats sur la même période que celle à laquelle l'élément couvert affecte le compte de résultats.³

b) Dérivés qui ne qualifient plus pour la comptabilité de couverture

Les variations de juste valeur de tout instrument dérivé qui ne qualifie plus pour la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultats.

c) Dérivés qui qualifient pour un traitement par le compte des travaux en cours (dérivés de couverture économique)

Si un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'une obligation reconnue, d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue de la société dans le cadre d'un contrat (principalement des achats ou ventes à terme de devises, voire de matières premières), cet instrument ne fait pas l'objet d'une documentation de couverture de flux de trésorerie qui est requise pour la comptabilisation par les capitaux propres aux point a) ci-dessus. Le profit ou la perte réalisé sur l'instrument financier dérivé est comptabilisé au compte de résultats comme un produit financier ou une charge financière.

Cependant, ces instruments font l'objet d'un test d'efficacité suivant les mêmes principes que ceux de la comptabilité de couverture.

La partie effective du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument financier dérivé est considérée comme un coût du contrat et est donc comptabilisé dans un compte des travaux en cours (WIP). Cet élément n'intervient cependant pas dans la détermination du degré d'avancement du contrat.

d) Dérivés qui qualifient pour la couverture d'un investissement net dans des activités à l'étranger

Si une dette en monnaie étrangère couvre un investissement dans une entité étrangère, les écarts de conversion dus à la conversion de la dette en euros, seront comptabilisés en 'écarts de conversion' dans les autres éléments du résultat global.

Si un instrument financier dérivé couvre un investissement net relatif à des opérations étrangères, la partie effective du bénéfice ou de la perte sur l'instrument financier sera comptabilisée directement en 'écarts de conversion' aux capitaux propres, la partie non effective étant comptabilisée au compte de résultats.

3.9. STOCKS

Les stocks sont portés au bilan au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend le coût des matériaux directs et, le cas échéant, les coûts de la main-d'œuvre et les frais généraux qui ont été nécessaires pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des éléments interchangeables du stock est déterminé suivant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts restant à encourir pour le marketing, la vente et la distribution.

3.10. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL À LONG TERME

Les avantages postérieurs à l'emploi sont répartis en 2 catégories, les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

3.10.1. Régimes à cotisation définies

Les cotisations versées au titre de régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations.

Le Groupe Hamon dispose de plans de pension à contribution définie sujets à des taux de rendement minimum garantis pour les filiales belges. Ces plans sont donc des plans à prestations définies et ont été classifiés comme tels dans ce rapport annuel.

Pour plus de détails, nous vous invitons à vous référer à la note 30.

3.10.2. Régimes à prestations définies

En ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, le montant comptabilisé dans le bilan comme passif (actif) net au titre des prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Si l'évaluation de l'obligation nette résulte en un excédent pour le Groupe, l'actif comptabilisé pour cet excédent est limité à la valeur actualisée des remboursements disponibles ou des réductions de contributions futures versées au régime.

Le coût des prestations définies comprend les composantes suivantes : le coût des services et les intérêts nets sur le passif (l'actif) net, comptabilisé en résultat net (respectivement en coût des ventes, de distribution et marketing et / ou frais généraux et administratifs et de recherche et développement pour le coût des services, et en charges (ou produits) financiers pour les intérêts nets), ainsi que les réévaluations du passif (de l'actif) net, comptabilisé en autres éléments du résultat global.

La valeur actuelle de l'obligation et le coût des services sont déterminés au moyen de la « méthode des unités de crédit projetées » et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

La méthode de calcul actuariel implique l'utilisation par le Groupe d'hypothèses actuarielles comme le taux d'actualisation, l'augmentation des salaires, la rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Le taux d'actualisation reflète les taux de rendements des obligations d'entreprise de haute qualité dont la durée correspond à la durée estimée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

3.10.3. Autres avantages à long terme

Le traitement comptable des autres avantages à long terme est similaire à celui des avantages postérieurs à l'emploi à l'exception du fait que les réévaluations du passif (actif) net sont comptabilisées en résultat net.

Les calculs actuariels des obligations postérieures à l'emploi et des autres avantages à long terme sont effectués par des actuaires indépendants.

3.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées dans le bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé, obligation pour laquelle il est probable qu'elle résultera en un décaissement de ressources qui peut être estimé de manière fiable.

Des provisions pour garantie sont comptabilisées à date de la vente du produit concerné sur base de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation du Groupe. Ces provisions sont estimées par projet pour tenir compte des risques spécifiques à ce contrat, en tenant compte de l'environnement économique, des contraintes techniques et résultent d'un consensus entre les responsables techniques, commerciaux et financiers. Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe a adopté un plan formalisé et détaillé de restructuration qui a fait l'objet d'une annonce publique aux parties affectées par la restructuration avant la date de clôture.

Les provisions sont comptabilisées à leur valeur actuelle dès lors que la variation de valeur due au délai entre la date de clôture et la date probable des décaissements liés à l'obligation est significative.

3.12. PRODUITS

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à la transaction iront à l'entreprise et que son montant peut être évalué de façon fiable.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et représentent des montants à recevoir suite à la livraison de biens ou à la prestation de services dans le cadre de l'activité normale.

- Les produits de la vente de biens sont comptabilisés une fois la livraison effectuée et lorsque le transfert des risques et des avantages a été accompli.
- Les produits provenant des contrats de construction sont comptabilisés conformément aux méthodes comptables du Groupe relatives aux contrats de construction (voir ci-dessous).
- Les produits d'intérêts sont acquis en fonction du temps écoulé sur base du montant du principal restant ouvert et du taux d'intérêt effectif, qui est le taux qui actualise exactement les encaissements futurs sur la durée de vie prévue de l'actif financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de cet actif financier.
- Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

3.13. CONTRATS DE CONSTRUCTION

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés respectivement en chiffre d'affaires et coût des ventes en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. Le degré d'avancement du contrat est déterminé par référence aux coûts encourus sur le total des coûts estimés du contrat.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut être estimé de façon fiable, les produits ne sont comptabilisés que dans la limite des coûts du contrat encourus qui seront probablement recouvrables. Les coûts du contrat sont comptabilisés en coût des ventes dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en coût des ventes.

Les produits du contrat incluent le montant initial du contrat tel que convenu entre les parties, les modifications dans les travaux du contrat tel qu'agréés entre les parties ainsi que les primes de performance et les réclamations dans la mesure où il est probable que ces dernières seront acceptées et où il est possible de les évaluer de manière fiable.

Les coûts du contrat incluent, outre les charges en relation directe avec le contrat, les charges liées à l'activité des contrats de manière générale et qui peuvent être affectées au contrat de manière raisonnable. Les coûts encourus pour conclure le contrat sont inclus dans les charges du contrat s'ils peuvent être identifiés séparément et mesurés de manière fiable et s'il est probable que le contrat sera conclu.

Les montants repris sous la rubrique « Montants nets à recevoir pour les contrats de construction » correspondent aux coûts encourus plus les profits comptabilisés, moins la somme des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires de tous les contrats en cours pour lesquels les coûts encourus plus les profits comptabilisés (moins les pertes comptabilisées) dépassent les facturations intermédiaires. Par ailleurs, les montants repris sous la rubrique

« Montants nets à payer pour les contrats de construction » correspondent aux coûts encourus plus les profits comptabilisés, moins la somme des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires pour tous les contrats en cours pour lesquels les facturations intermédiaires sont supérieures aux coûts encourus plus les profits comptabilisés (moins les pertes comptabilisées).

3.14. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT COÛTS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autres produits et charges est un résultat de gestion permettant de mieux appréhender la performance récurrente du Groupe en excluant les éléments de nature inhabituelle ou peu fréquente.

Pour le Groupe, ces éléments sont :

- les charges de restructuration ;
- les pertes de valeur nettes sur actifs non courants ;
- les effets de changement de périmètre de consolidation ;
- et les autres produits et charges tels que les gains / pertes sur réalisation d'actifs financiers disponibles à la vente.

3.15. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques relatives aux coûts du personnel sont comptabilisées en produits de la période de façon à rattacher les produits aux coûts correspondants.

Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles sont traitées en déduisant les subventions reçues de la valeur comptable des actifs correspondants. Ces subventions sont comptabilisées en produits sur la durée d'utilité des actifs amortissables.

Les subventions publiques remboursables sont comptabilisées en passifs financiers.

3.16. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Ils sont inscrits dans le compte de résultats sauf s'ils portent sur des éléments enregistrés directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont eux aussi comptabilisés dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est basé sur le bénéfice imposable de la période et est calculé en utilisant les taux d'impôt en vigueur à la date de clôture ainsi que les ajustements relatifs aux exercices antérieurs.

Les impôts différés sont calculés sur base des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan et leur base fiscale. L'impôt différé est calculé en fonction de la manière dont on prévoit que les éléments d'actif et de passif seront réalisés ou réglés, sur la base des taux d'imposition en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture du bilan.

Par ailleurs, les impôts différés passifs liés aux participations dans des filiales ne sont pas comptabilisés dans la mesure où le Groupe ne s'attend pas à ce que la différence temporelle s'inverse dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé sur les différences temporaires déductibles et en cas de report de pertes fiscales et de crédits d'impôts non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture. Elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

3.17. ACTIFS DESTINÉS A ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif non courant ou un groupe d'actifs doit être classé en « actifs détenus en vue de la vente » au bilan si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une cession plutôt que par son utilisation continue. L'actif non courant ou le groupe d'actifs destinés à être cédés doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel,

sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières dans le cadre de la vente de tels actifs, et la cession doit être hautement probable.

Avant leur reclassement dans la catégorie « actifs détenus en vue de la vente », l'actif non courant ou les actifs et passifs du groupe d'actifs sont évalués selon les normes qui leur sont applicables.

A la suite de leur reclassement dans la catégorie « actifs détenus en vue de la vente », l'actif non courant ou le groupe d'actifs sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Le reclassement d'un actif non courant comme destiné à être cédé ou échangé entraîne l'arrêt des amortissements pour cet actif.

Le résultat net relatif à un groupe d'actifs destinés à être cédés doit être présenté sur une ligne distincte du compte de résultat (comme activités abandonnées), pour l'exercice en cours et les périodes comparatives présentées, dès lors que ce groupe d'actifs :

- Représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- Ou fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- Ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les transactions réalisées entre les sociétés détenues en vue de la vente ou traitées en activité abandonnées et les autres sociétés consolidées sont éliminées.

3.18. COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs éligibles, qui sont des actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés au coût de ces actifs jusqu'à ce que ceux-ci soient pratiquement prêts à être vendus ou utilisés.

Tous les autres coûts d'emprunt sont reconnus dans le compte de résultats dans l'exercice en cours duquel ils sont encourus.

NOTE 4 HYPOTHÈSES CLÉS ET PRINCIPALES ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation de ses états financiers consolidés, le Groupe doit, à certaines occasions, formuler des hypothèses et / ou procéder à des estimations affectant des postes du bilan et / ou du compte de résultats. La Direction base ses estimations sur son expérience passée et formule certaines hypothèses qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Cependant, malgré la prudence avec laquelle ces hypothèses et estimations sont fixées, le contexte économique général, des événements exogènes imprévisibles ou la réalisation des affaires peuvent parfois entraîner des différences significatives entre estimations et résultats effectifs.

Les estimations comptables et leurs hypothèses sont revues régulièrement et les effets de leurs révisions sont reflétés dans les états financiers de la période correspondante.

Des estimations et / ou hypothèses sont utilisées dans :

- l'évaluation des pertes de valeur / réductions de valeur éventuelles sur actifs courants et non courants ;
- dans l'estimation du résultat et du degré d'avancement des contrats de construction en cours ;
- dans l'évaluation de la durée de vie résiduelle des immobilisations corporelles et incorporelles à l'exception des goodwill ;
- dans les provisions pour pensions, pour restructurations et pour litiges potentiels ;
- ainsi que dans l'évaluation du caractère recouvrable des actifs d'impôts différés.

Les estimations comptables et hypothèses clés susceptibles d'engendrer un ajustement significatif de la valeur comptable d'actifs et / ou de passifs dans la (les) période(s) future(s) sont reprises ci-dessous.

4.1. TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Le Groupe effectue au minimum une fois par an un test de dépréciation du goodwill pour l'ensemble de ses unités génératrices de trésorerie. Cet exercice demande, de la part de la Direction, l'utilisation d'hypothèses, estimations et fourchettes de variation (business plan, niveau de REBITDA, volume de prise de commandes, taux de croissance, évolution du besoin en fonds de roulement, WACC...) provenant de sources tant internes qu'externes. Plus de détails sont fournis dans la note 20.

4.2. CONTRATS DE CONSTRUCTION – ESTIMATION DU PROFIT FINAL ET DU POURCENTAGE D'AVANCEMENT

Comme explicité dans les règles d'évaluation (voir point 3.13), aussi bien le pourcentage d'avancement que le résultat final des contrats de construction en cours de réalisation à une date de clôture donnée dépendent d'une estimation fiable des coûts encore à engager pour terminer ces contrats.

Des estimations doivent donc être faites, à chaque clôture, pour :

- le volume et le montant des prestations (internes et éventuellement externes) à effectuer pour terminer les contrats ;
- le coût des équipements, matériaux et autres frais restant à engager ;
- les taux de change à utiliser pour les contrats (fournisseurs et / ou clients) en devises étrangères ;
- les risques de pénalités clients suite à des retards ou performances inférieures aux garanties contractuelles.

Les coûts directs sont alloués directement aux contrats et les coûts indirects le sont sur base des heures pointées sur les projets (timesheet).

L'estimation des coûts totaux peut donc varier d'une clôture à l'autre, parfois de manière significative, selon le degré d'avancement et la complexité des contrats en cours.

4.3. ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des actifs d'impôts différés sont reconnus par le Groupe pour des différences temporelles déductibles et pour des pertes fiscales non utilisées s'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible endéans un horizon de temps donné.

La valeur de ces actifs est revue régulièrement et implique notamment que la Direction estime les bénéfices futurs des entités concernées.

Plus de détails sont fournis dans la note 23.

NOTE 5 LISTE DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Le tableau suivant présente la liste des filiales détenues par le Groupe aux 31 décembre 2019 et 2018. Les variations de périmètre sont décrites à la Note 14.

Filiales	Pays	% d'intérêts	
		2019	2018
Sociétés consolidées par intégration globale			
Hamon & Cie (International) SA	Belgique	Société mère	
Hamon Thermal Europe SA	Belgique	100 %	100 %
Hamon Research-Cottrell SA	Belgique	100 %	100 %
ACS Anti Corrosion Structure SA	Belgique	100 %	100 %
Compagnie Financière Hamon S.A.	France	99,95 %	99,95 %
Hamon Thermal Europe (France) S.A.	France	99,95 %	99,95 %
MPA SAS (*)	France	49,93 %	49,93 %
Scope 37 SAS (*)	France	49,98 %	49,98 %
Hamon Research-Cottrell S.A.R.L.	France	99,95 %	99,95 %
Hacom Energiesparsysteme GmbH	Allemagne	100 %	100 %
Hamon Thermal Germany GmbH	Allemagne	100 %	100 %
Hamon Research-Cottrell GmbH	Allemagne	100 %	100 %
Hamon Enviroserv GmbH	Allemagne	100 %	100 %
Hamon UK Ltd.	Grande-Bretagne	100 %	100 %
Hamon Dormant Co. Ltd	Grande-Bretagne	-	100 %
Hamon (Nederland) B.V.	Pays-Bas	100 %	100 %
Hamon Environmental Polska Sp. z o.o.	Pologne	100 %	100 %
Hamon Polska Sp. z o.o.	Pologne	100 %	100 %
Hamon Esindus Latinoamerica SL	Espagne	69,45 %	69,45 %
Hamon Research-Cottrell do Brazil	Brésil	100 %	100 %
Hamon Do Brazil Ltda.	Brésil	100 %	100 %
Hamon Custodis Cottrell (Canada) Inc.	Canada	100 %	100 %
Hamon Esindus Latinoamerica Limitada	Chili	69,45 %	69,45 %
Hamon Esindus Latinoamerica SA de CV	Mexique	69,45 %	69,45 %
Hamon Corporation	Etats-Unis	100 %	100 %
Hamon Custodis Inc.	Etats-Unis	100 %	100 %
Hamon Deltak Inc.	Etats-Unis	100 %	100 %
Hamon Research-Cottrell Inc.	Etats-Unis	100 %	100 %
Research-Cottrell Cooling Inc.	Etats-Unis	100 %	100 %
Hamon Holdings Corporation	Etats-Unis	100 %	100 %
Hamon (South Africa) (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	-	74 %
Hamon Australia (Pty) Ltd.	Australie	100 %	100 %
Hamon Thermal (Tianjin) Co., Ltd	Chine	100 %	100 %
Hamon Research-Cottrell (Shanghai) Co., Ltd	Chine	89,6 %	80 %
TS Filtration Environmental Protection Products (Shanghai) Co., Ltd	Chine	89,6 %	80 %
Hamon Thermal & Environmental Technology (Jiaxing) Co. Ltd	Chine	100 %	100 %
Hamon Trading (Jiaxing) Co.,Ltd.	Chine	100 %	100 %
Hamon Asia-Pacific Ltd	Chine (Hong Kong)	100 %	100 %
Hamon Research-Cottrell (HK) Ltd.	Chine (Hong Kong)	89,6 %	80 %
Hamon India PVT Ltd.	Inde	100 %	100 %
Hamon Research-Cottrell India PVT Ltd.	Inde	100 %	100 %
Hamon Cooling Systems PVT Ltd (précédemment Hamon Shriram Cottrell)	Inde	98 %	50 %
P.T. Hamon Indonesia	Indonésie	100 %	100 %
Hamon Korea Co Ltd.	Corée du Sud	100 %	100 %
Hamon Korea Youngnam Ltd.	Corée du Sud	66,8 %	60,5 %
Hamon Malaysia SDN. BHD.	Malaisie	100 %	100 %
Hamon B.Grimm Ltd. (*)	Thaïlande	49 %	48,97 %
Hamon Termal ve Çevre Sistemleri Sanayi ve Ticaret A.Ş.	Turquie	99,6 %	99,6 %
Hamon Vietnam company LTD.	Vietnam	89,6 %	80 %
Sociétés consolidées par mise en équivalence			
Esindus SA	Espagne	38,89 %	38,89 %
Hamon Cooling Towers Company FZCo	Emirats Arabes Unis	50 %	50 %

(*) Le groupe consolide ces filiales intégralement car il considère qu'il jouit du contrôle de facto sur celles-ci.

NOTE 6 TAUX DE CHANGE UTILISÉS PAR LE GROUPE

Taux de change pour 1 EUR		Taux de clôture		Taux moyens	
		2019	2018	2019	2018
Dirham Emirats Arabes Unis	AED	4,1224	4,2054	4,1114	4,3410
Dollar australien	AUD	1,5995	1,6220	1,6108	1,5795
Réal brésilien	BRL	4,5157	4,4440	4,4117	4,3097
Dollar canadien	CAD	1,4598	1,5605	1,4857	1,5305
Peso chilien (100)	CLP	8,4348	7,9657	7,8725	7,5500
Yuan chinois	CNY	7,8205	7,8751	7,7348	7,8127
Livre sterling	GBP	0,8508	0,8945	0,8777	0,8856
Dollar Hong-Kong	HKD	8,7473	8,9675	8,7736	9,2606
Rupiah indonésien (100)	IDR	155,9561	164,9999	158,3780	167,7790
Roupie indienne	INR	80,1870	79,7298	78,8348	80,4956
Won sud-coréen (100)	KRW	12,9628	12,7793	13,0529	12,9605
Peso mexicain	MXN	21,2202	22,4921	22,0750	22,7013
Ringgit malaisien	MYR	4,5953	4,7317	4,6379	4,7627
Zloty polonais	PLN	4,2568	4,3014	4,2973	4,2632
Riyal saoudien	SAR	4,2085	4,2950	4,1984	4,4328
Rouble russe	RUB	69,9563	79,7153	72,4718	73,7410
Baht thaïlandais	THB	33,4150	37,0520	34,7738	38,1379
Lire turque	TRY	6,6843	6,0588	6,3576	5,6205
Dollar américain	USD	1,1234	1,1450	1,1196	1,1816
Dong Vietnamien (100)	VND	260,0713	261,3464	259,9949	267,1340
Rand sud-africain	ZAR	15,7773	16,4594	16,1717	15,5477

NOTE 7 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe Hamon. Le plan de transformation et d'économies lancé en 2017 a impacté significativement l'organisation interne du Groupe et la manière dont la performance des différentes composantes est suivie et évaluée. Depuis lors, Hamon présente ses chiffres par Région et non plus par Business Unit. Les secteurs présentés (dits « Régions ») sont désormais les suivants :

- EMEA ;
- Amérique ; et
- Asie.

Le décideur opérationnel des Régions est le Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif évalue la performance de ces Régions sur base de tous les éléments de leur résultat qui leur sont directement attribuables. Ainsi, la Direction évalue la performance de ces Régions sur base de leur chiffre d'affaires, de leur résultat opérationnel (qui inclut notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des Régions du Groupe) et de leur REBITDA. Le REBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autres produits / (charges) augmenté de la dotation aux amortissements

opérationnels courants. Il s'agit de la mesure présentée régulièrement au principal décideur opérationnel aux fins de prise de décision concernant l'affectation des ressources et l'évaluation des performances.

Les résultats réalisés par la filiale ACS et ceux des activités arrêtées au Brésil et en Afrique du Sud, ainsi que le coût des marques composent le REBITDA des éléments « Non alloué ». Nous retrouvons également dans cette colonne : les revenus d'intérêts, les charges financières, la quote-part dans le résultat net des entreprises associées et les impôts sur le résultat.

L'impact sur le REBITDA repris dans la colonne élimination est lié à la classification de la division « PHE » en activités abandonnées, à savoir l'impact des transactions entre « PHE » et le reste du Groupe.

Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès du Comité exécutif, ceux-ci ne sont pas présentés par secteur.

Les informations communiquées dans les tableaux ci-après sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états consolidés du Groupe.

en EUR '000'	Amérique	Asie	EMEA	Non alloué	Élimination	Total
Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018						
Chiffre d'affaires – tiers	104.943	105.743	131.758	2.683	-	345.127
Chiffre d'affaires vis-à-vis des autres secteurs	-	1.139	1.302	-	(2.441)	-
Chiffre d'affaires	104.943	106.882	133.060	2.683	(2.441)	345.127
Résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autres produits / (charges)	1.384	699	585	(3.926)	936	(321)
Coûts de restructuration et autres produits / (charges)	(1.210)	(436)	(577)	(256)	(936)	(3.415)
Résultat opérationnel (EBIT)	174	263	9	(4.182)	-	(3.736)
Amortissements	(1.132)	(978)	(1.920)	(1.240)	-	(5.269)
REBITDA	2.516	1.677	2.505	(2.686)	936	4.949
Produits financiers				1.530		1.530
Charges financières				(11.773)		(11.773)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées				(541)		(541)
Résultat avant impôts						(14.519)
Impôts sur le résultat				(826)		(826)
Résultat après impôts, hors activités abandonnées						(15.345)
Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019						
Chiffre d'affaires – tiers	64.221	80.632	160.439	631	-	305.924
Chiffre d'affaires vis-à-vis des autres secteurs	-	173	932	-	(1.105)	-
Chiffre d'affaires	64.221	80.805	161.372	631	(1.105)	305.924
Résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autres produits / (charges)	(4.643)	3.298	(7.801)	(1.484)	2	(10.628)
Coûts de restructuration et autres produits / (charges)	(663)	(2.430)	(3.818)	736	(2)	(6.177)
Résultat opérationnel (EBIT)	(5.306)	868	(11.619)	(748)	-	(16.805)
Amortissements	(1.740)	(2.324)	(2.549)	(2.073)	-	(8.686)
REBITDA	(2.903)	5.622	(5.252)	589	2	(1.942)
Produits financiers				29.577		29.577
Charges financières				(14.534)		(14.534)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées				2.717		2.717
Résultat avant impôts						956
Impôts sur le résultat				(728)		(728)
Résultat après impôts, hors activités abandonnées						228

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par type d'activité est reprise sous la note 8. La répartition du chiffre d'affaires par région et / ou pays principaux (sur base de la localisation du client) est la suivante :

en EUR '000'	2019	2018
Belgique	8.404	6.964
France	41.646	29.930
Pologne	7.039	21.434
Grande Bretagne	11.312	13.302
Autres Europe (incl. Russie)	38.555	21.912
Total Europe	106.856	93.542
Canada	6.597	10.668
États-Unis	64.788	65.404
Total USA + Canada	71.384	76.072
Brésil	1.123	1.800
Mexique	1.334	18.696
Autres Amérique Latine	172	0
Total Amérique Latine	2.629	20.496
Arabie Saoudite	4.736	4.903
Algérie	319	3.638
Egypte	470	2.485
Autre Moyen Orient & Afrique	11.828	9.909
Total Moyen Orient & Afrique	17.353	20.934
Chine (incl. Hong Kong)	8.457	40.729
Inde	13.280	4.568
Corée du Sud	7.181	12.480
Indonésie	12.411	33.374
Autres Asie-Pacifique	66.372	42.932
Total Asie-Pacifique	107.701	134.082
Total Monde	305.924	345.127

La répartition des actifs non courants par région et / ou pays principaux est la suivante :

en EUR '000'	2019	2018
Belgique	10.655	8.183
Brésil	6.670	6.778
Chine (incl. Hong Kong)	12.166	12.085
Corée du Sud	870	653
États-Unis	25.928	22.692
France	6.246	5.245
Inde	12.192	143
Autres	4.965	3.428
Total Monde	79.691	59.206

Les actifs non-courants repris dans le tableau ci-dessus correspondent aux immobilisations incorporelles et corporelles et au Goodwill.

NOTE 8 CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation par activité se présente comme suit :

en EUR '000'	2019	2018
Systèmes de refroidissement sec	20.624	57.475
Tours aéroréfrigérantes	90.432	94.498
Service après-vente	74.991	73.328
Chaudières	25.046	33.329
Systèmes de filtration d'air	27.987	48.653
Systèmes de désulfuration	65.246	24.842
Cheminées	1.597	12.989
Autres	-	13
Total	305.924	345.127

Le chiffre d'affaires du Groupe recule de 11 % par rapport à 2018 et s'établit à EUR 305,9 millions (contre EUR 345,1 millions en 2018). La diminution résulte principalement du retard pris sur l'avancement de certains projets, qui sera rattrapé sur 2020, et par la relative faiblesse des prises de commandes sur les 9 premiers mois de l'année 2019.

Le chiffre d'affaires lié à nos activités de service après-vente a atteint EUR 75 millions, soit 24,5 % du chiffre d'affaires du Groupe. La part relative de ces activités continue de croître (+3,3 % par rapport à 2018), conformément aux objectifs du plan de transformation.

NOTE 9 FRAIS DE FONCTIONNEMENT

en EUR '000'	2019	2018
<i>Rémunérations brutes</i>	51.500	55.522
Cotisations patronales d'assurance sociale	6.179	6.454
Autres frais et charges du personnel	7.861	9.002
Charges / coûts du personnel	65.540	70.977
Amortissements	8.686	5.269
Autres frais généraux d'exploitation	20.067	23.759
Total frais de fonctionnement bruts	94.293	100.006
Coûts alloués ⁽¹⁾	(36.399)	(44.481)
Total frais de fonctionnement nets	57.895	55.525
Coûts de distribution et de marketing	12.482	12.714
Frais généraux et administratifs	44.680	42.041
Frais de recherche et développement	733	769
Total frais de fonctionnement nets	57.895	55.525
Effectif moyen	981	967

(1) Coût du temps presté par le personnel sur les projets de développement et l'exécution des contrats clients

Les frais de fonctionnement nets, de EUR 57,9 millions, sont en augmentation de 4 % par rapport à 2018 malgré une diminution des frais de fonctionnement bruts de 6 % (EUR 5,7 millions de moins). Cela résulte principalement de la moindre allocation des coûts suite au volume d'activité plus faible qu'en 2018.

L'évolution des effectifs par rapport à 2018 a été impactée par l'acquisition en avril 2019 de la coentreprise indienne Hamon Cooling Systems qui affiche un effectif moyen de 84 personnes. Cette filiale était anciennement dénommée Hamon Shriram Cottrell et était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 10 PRODUITS / (CHARGES) OPÉRATIONNELS

Les produits / (charges) opérationnels se ventilent comme suit :

en EUR '000'	2019	2018
Gain / (perte) sur réévaluation des instruments financiers dérivés	(248)	(253)
Différences de change nettes	529	(577)
Réductions de valeur nettes sur actifs courants	278	610
Autres produits / (charges) opérationnels	1.299	324
Total	1.858	105

Les réductions de valeur nettes sur actifs courants portent majoritairement sur des créances commerciales.

Les autres produits / (charges) opérationnels sont composés principalement de la refacturation de certains coûts de fonctionnement non liés à des projets.

NOTE 11 COÛTS DE RESTRUCTURATIONS ET AUTRES PRODUITS / (CHARGES)

en EUR '000'	2019	2018
Coûts de restructuration	(3.217)	(3.954)
Réductions de valeur nettes sur actifs non-courants	(2.739)	-
Plus / (moins)-value sur cession d'actifs non-courants	41	(54)
Autres produits / (charges)	(261)	593
Total	(6.177)	(3.415)

Les coûts de restructuration représentent un total de EUR 3,2 millions qui sont répartis sur plusieurs entités du Groupe. Ils concernent principalement des indemnités de départ.

Les réductions de valeur nettes sur actifs non-courants portent essentiellement sur le goodwill à hauteur de EUR 2,5 millions dont EUR 1,5 million pour EMEA et EUR 1 million pour l'Asie.

NOTE 12 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Le détail des charges financières nettes se présente comme suit :

en EUR '000'	2019	2018
Charges d'intérêt	(7.993)	(6.352)
Méthode du coût amorti	(1.971)	(1.824)
Charges d'intérêt totales	(9.964)	(8.177)
Autres coûts des emprunts	(4.570)	(3.596)
Frais de factoring	(472)	(29)
Points de reports / déports sur ventes à terme devises	(808)	(1.012)
Autres coûts financiers	(3.289)	(2.556)
Charges financières	(14.534)	(11.773)
Produits financiers	29.577	1.530
Total	15.043	(10.242)

Les charges d'intérêt sur la dette du Groupe ont augmenté par rapport à 2018, principalement en raison :

- des charges d'intérêt de EUR 0,9 million comptabilisées sur les passifs de paiements locatifs suite à l'adoption de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 ;
- des charges d'intérêt de EUR 0,7 million comptabilisées sur la dette de la coentreprise indienne Hamon Cooling Systems qui a été acquise en avril 2019. Cette filiale était anciennement dénommée Hamon Shriram Cottrell et était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces nouvelles dettes dont le coût moyen est plus élevé pour le Groupe ainsi que la réduction de 40 % du montant de remboursement nominal de l'emprunt obligataire (de EUR 55 millions à EUR 33 millions – voir note 32) entraînent une augmentation du coût moyen de la dette du Groupe qui atteint 6,07 % en 2019 contre 5,21 % en 2018.

Le poste « méthode du coût amorti » reprend l'amortissement des coûts, hors intérêts, supportés lors de la mise en place et la révision des conventions de crédit syndiqué signées originellement les 17 décembre 2009 et 4 juillet 2011, ainsi que l'emprunt obligataire à taux fixe émis le 30 janvier 2014.

Le poste « autres coûts des emprunts » reprend entre autres,

- les frais liés au factoring ;
- une charge de EUR 0,8 million relative à des instruments de couverture de change spécifiques sur certains projets en cours (points de reports / déports sur ventes à terme en devise) ;

- d'autres coûts financiers comprenant les réévaluations de prêts intra-groupe, des commissions d'engagement rémunérant le syndicat bancaire pour la partie non-utilisée du crédit, des commissions d'utilisation sur les emprunts contractés sous la ligne de crédit « revolver » ainsi que des gains et pertes de change sur certaines transactions entre sociétés du Groupe.

Les produits financiers incluent essentiellement la réduction de EUR 22 millions du montant de remboursement nominal de l'emprunt obligataire adoptée le 22 août 2019 lors de l'Assemblée Générale des Obligataires ainsi que la réévaluation à sa juste valeur du même emprunt pour EUR 6,6 millions. Pour plus de détails au sujet de ces opérations, nous vous invitons à vous référer à la note 32.

NOTE 13 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

en EUR '000'	2019		2018	
Composantes (de la charge) / du produit d'impôts	(728)		(826)	
Relatif à l'exercice en cours	(181)		(1.417)	
Relatif aux exercices précédents	(547)		591	
Impôts courants	(2.291)		(788)	
Relatif à l'exercice en cours	(1.745)		(1.379)	
Relatif aux exercices précédents	(547)		591	
Impôts différés	1.563		(38)	
Variation dues aux différences temporaires	7.910		(43)	
Relatif à la variation du taux d'imposition	-		(284)	
Relatif à reprise de / (réduction) de valeur sur Actif d'impôt différé	(6.347)		289	
Réconciliation de la charge fiscale du Groupe				
Résultat avant impôts des activités continuées	956		(14.519)	
Résultat des coentreprises	2.717		(541)	
Résultat avant impôts et avant résultat des coentreprises des activités continuées	(1.762)		(13.978)	
Taux d'imposition de la maison mère	30 %		30 %	
Impôts théoriques du Groupe	521	30 %	4.135	30 %
Utilisation de pertes fiscales non reconnues précédemment	2.943	167 %	2.428	17,4 %
Impôts liés aux exercices antérieurs	(547)	(31 %)	591	4,2 %
Variation de taux d'impôt sur les impôts différés	-	-	(284)	(2,0 %)
Différence entre le taux d'impôt local et belge	(11)	(0,6 %)	(1.027)	(7,3 %)
Différences permanentes (goodwill et incorporels)	(1.103)	(63 %)	267	1,9 %
Réduction de valeur / Reprise sur actif net d'impôts différés	(654)	(37 %)	289	2,1 %
Actif net d'impôts différés non reconnus	(5.673)	(322 %)	(7.602)	(54 %)
Opérations exonérées d'impôts	4.164	236 %	-	-
Impôts locaux	(358)	(20 %)	-	-
Crédits d'impôts R&D	-	-	46	0,3 %
Autres	(10)	(0,6 %)	332	2,4 %
(Charges) / produits d'impôts de l'exercice	(728)	(41 %)	(826)	(5,9 %)

En 2019, la charge d'impôts du Groupe qui s'élève à EUR 0,7 million a été impactée par la charge d'impôts courants relative aux exercices précédents pour EUR 0,5 million.

Le produit d'impôts différés de EUR 1,6 million s'explique principalement par la comptabilisation d'actifs d'impôts

différés relatifs à des différences temporaires et des pertes fiscales récupérables à hauteur de EUR 7,9 millions, essentiellement aux Etats-Unis et en EMEA compensés par des réductions de valeur actés en Belgique et en Allemagne pour un montant total de EUR 6,3 millions.

NOTE 14 CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE

Les changements de périmètre sont les suivants :

- En avril 2019, le Groupe a finalisé l'acquisition de 98 % de sa coentreprise indienne Hamon Cooling Systems. Cette filiale était anciennement dénommée Hamon Shriram Cottrell et était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. Hamon Cooling Systems est une société active dans les systèmes de refroidissement en Inde. L'acquisition s'est faite contre un paiement symbolique de EUR 1 millier. A la date d'acquisition, la valeur comptable de l'actif net intégré étant négative à EUR -6,5 millions, un goodwill de EUR 6,5 millions a été comptabilisé.
- Conformément aux dispositions contractuelles en place avec son partenaire local, le Groupe a acquis 9,6 % supplémentaires des parts de sa filiale Hamon Research Cottrell Hong Kong et détient aujourd'hui 89,6 % de parts de cette filiale. Courant 2020, il est convenu que le Groupe acquière les 10,4 % restants.
- Les filiales Hamon South Africa (Pty) Ltd et Hamon Dormant UK Co. Ltd ont été liquidées courant 2019.

NOTE 15 RÉSULTAT PAR ACTION

ACTIVITÉS POURSUIVIES ET ABANDONNÉES

Le résultat de base par action provenant des activités poursuivies et des activités abandonnées se calcule en divisant

le résultat net de l'année attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice :

en EUR '000'	2019	2018
Résultat net (part du Groupe)	(196)	(25.550)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice	10.657.761	9.550.641
Résultat de base par action et résultat dilué par action (EUR / action)	(0,02)	(2,68)

Le Conseil d'administration de Hamon & Cie a procédé, conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 23 avril 2019, à un regroupement de toutes les actions existantes de la société dans la proportion de 11 actions existantes pour une action nouvelle. Le dernier jour de cotation de l'action ancienne a eu lieu le vendredi 20 septembre 2019 et le reverse stock split a été effectif le lundi 23 septembre 2019. Afin d'assurer la comparabilité entre les exercices 2018 et 2019, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation repris pour 2018 a été divisé par 11 pour passer de 105.057.053 à 9.550.641 actions. Le résultat de base par action et le résultat dilué par action repris pour 2018 sont passés de EUR -0,24 à EUR -2,68 / action.

Il n'y a pas de différence entre le résultat de base par action et le résultat dilué par action.

ACTIVITÉS POURSUIVIES

Le résultat de base par action provenant des activités poursuivies s'élève à EUR -0,02 / action (EUR -1,63 / action en 2018). Il se calcule en divisant le résultat net provenant des activités poursuivies de l'année attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le résultat de base par action pour les activités abandonnées s'élève à EUR 0,00 / action au 31 décembre 2019 (EUR -1,04 / action au 31 décembre 2018). Il est calculé sur base du résultat net des activités abandonnées de EUR 0 millier en 2019 (EUR -9.941 milliers en 2018) et des dénominateurs détaillés ci-dessus.

NOTE 16 TRÉSORERIE D'EXPLOITATION

Le flux net de trésorerie d'exploitation, à EUR 12,1 millions, s'est amélioré par rapport à 2018 (EUR -23,8 millions) malgré un résultat opérationnel en baisse. Cela résulte principalement de la variation du besoin en fond de roulement qui s'est significativement amélioré en 2019 à hauteur de EUR 19,4 millions (EUR -19,7 millions en 2018).

Les ajustements pour transactions sans impact de trésorerie s'élèvent à EUR 10,1 millions contre EUR 4,5 millions en

2018, principalement suite aux amortissements, en hausse par rapport à 2018 suite à l'application de la norme IFRS16 au 1^{er} janvier 2019, et à la réduction de valeur sur actifs non-courants (Goodwill EMEA et Asie).

L'impôt sur le résultat payé en cours d'exercice s'élève à EUR 0,7 million alors qu'en 2018, le Groupe avait payé un total de EUR 5,8 millions, principalement aux Etats-Unis.

Éléments sans impact de trésorerie d'exploitation :

en EUR '000'	2019	2018
Amortissements	8.686	5.269
Réduction de valeur sur actifs non-courants	2.497	0
Plus / moins-value sur cession d'actifs non-courants	(41)	54
Réduction de valeur sur actifs courants	171	(728)
Gain / perte de change non-réalisé et autres éléments financiers sans impact de trésorerie	190	1.938
Changement de provisions et provisions pour pensions et obligations similaires	(317)	(1.832)
Autres	(1.084)	(239)
Éléments sans impact de trésorerie d'exploitation	10.103	4.462

NOTE 17 TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT

Le flux net de trésorerie d'investissement s'établit pour 2019 à EUR -8,3 millions (EUR -3 millions en 2018). Les investissements et désinvestissements de l'exercice concernent pour l'essentiel :

- l'acquisition de la coentreprise Hamon Cooling Systems en Inde
- le paiement des engagements relatifs à la cession de la division « PHE » pour EUR 5 millions
- les investissements en informatique (réseaux, outils de gestion, logiciels techniques, ...) et remplacement récurrents

NOTE 18 TRÉSORERIE DE FINANCEMENT

Le flux de trésorerie de financement est d'EUR -8,3 millions en 2019 (EUR -9,3 millions en 2018). Il résulte pour l'essentiel de la charge d'intérêt payée (EUR -6,9 millions), des autres frais financiers payés (EUR -3,8 millions), du remboursement du passif de paiements locatifs, principalement constitué des dettes comptabilisées à la suite de l'application de la norme IFRS16 au 1^{er} janvier 2019 (EUR -4 millions) et du rachat d'intérêts minoritaires concernant la filiale Hamon Research Cottrell Hong Kong (EUR -0,8 million), partiellement

compensé par l'augmentation nette d'emprunts à concurrence de EUR 7,6 millions.

Il est à noter qu'en 2018, le Groupe avait réalisé une augmentation de capital de EUR 46,1 millions et avait procédé à un remboursement net d'emprunt de 25,4 millions.

Le Groupe ne versera pas de dividende au titre de l'exercice 2019.

NOTE 19 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en EUR '000'	Marques et licences	Frais de développement	Total
Au 31 décembre 2017			
Coût d'acquisition	31.305	21.646	52.951
Amortissements et pertes de valeur cumulés	(20.370)	(15.633)	(36.003)
Amortissements et pertes de valeur cumulés	10.935	6.013	16.948
Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018			
Ecarts de conversion	279	157	436
Acquisitions	1.891	208	2.099
Cessions	8	(14)	(7)
Amortissements actés	(1.541)	(1.322)	(2.863)
Entrées / changements de périmètre	1	-	1
Transfert d'une rubrique à l'autre (actifs détenus en vue de la vente)	239	-	239
Valeur nette comptable à la clôture	11.812	5.042	16.854
Au 31 décembre 2018			
Coût d'acquisition	33.375	21.429	54.804
Amortissements et pertes de valeur cumulés	(21.562)	(16.387)	(37.950)
Valeur nette comptable à la clôture	11.812	5.042	16.854
Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019			
Ecarts de conversion	122	66	188
Acquisitions	1.415	449	1.865
Cessions	(17)	-	(17)
Amortissements et perte de valeur actés	(1.762)	(1.085)	(2.847)
Valeur nette comptable à la clôture	11.570	4.472	16.042
Au 31 décembre 2019			
Coût d'acquisition	34.809	22.023	56.832
Amortissements et pertes de valeur cumulés	(23.240)	(17.551)	(40.790)
Valeur nette comptable à la clôture	11.570	4.472	16.042

A l'exception des marques acquises dans le cadre de l'achat de Deltak en 2011, toutes les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité finie sur base de laquelle l'actif est amorti. Les marques de Deltak (EUR 6,3 millions au 31 décembre 2019 contre EUR 6,2 millions l'année précédente suite à l'impact de change) ont une durée d'utilisation qui n'est pas limitée dans le temps et le Groupe entend en maintenir l'usage à l'avenir. Les tests de réduction de valeur sur les marques Deltak sont faits de concert avec les tests sur le goodwill (voir note 20).

Durant l'année 2019, Hamon a poursuivi le déploiement de son système de gestion intégré tout en portant une attention

particulière à la maîtrise et la diminution des coûts. Ces acquisitions sont présentées dans la rubrique « Marques et licences ».

Les frais de développement (principalement en Belgique et aux États-Unis) font partie intégrante de l'activité de certaines des entités, ce qui permet d'augmenter la valeur des actifs. Ces frais sont la résultante des programmes de développement du Groupe.

Les immobilisations incorporelles étant majoritairement détenues par les filiales américaines, celles-ci ont été impactées par l'évolution du cours de change USD/EUR.

NOTE 20 GOODWILL

en EUR '000'	2019	2018
Coût d'acquisition au 1 ^{er} janvier	48.828	47.601
Dépréciation et réductions de valeur accumulées au 1 ^{er} janvier	(18.799)	(18.616)
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	30.029	28.985
Ecart de conversion	280	208
Acquisitions	6.550	836
Réductions de valeur	(2.497)	-
Coût d'acquisition au 31 décembre	55.669	48.828
Dépréciation et réductions de valeur accumulées au 31 décembre	(21.307)	(18.799)
Valeur nette comptable au 31 décembre	34.362	30.029

Le plan de transformation et d'économies lancé en 2017 a impacté significativement l'organisation interne du Groupe et la manière dont la performance des différentes opérations (constitutives des UGT) est suivie et évaluée. Depuis lors, Hamon présente ses chiffres par Région et non plus par Business Unit et a développé son business plan et son budget sur base de la nouvelle structure régionale. Par conséquent, le test de dépréciation des goodwill a été effectué sur cette base.

En 2019, le goodwill du Groupe a augmenté par rapport à 2018 en raison des écarts de change ainsi que d'une acquisition. Le Groupe a en effet acquis 98 % de sa coentreprise

indienne Hamon Cooling Systems (auparavant dénommée Hamon Shriram Cottrell et consolidée par mise en équivalence) contre un paiement symbolique de EUR 1 millier. A la date d'acquisition, la valeur comptable de l'actif net intégré s'élevant à EUR -6,5 millions, un goodwill de EUR 6,5 millions a été comptabilisé. Par ailleurs, les tests de dépréciation effectués ont donné lieu à une réduction de valeur de EUR 2,5 millions dont EUR 1,5 million pour l'UGT EMEA et EUR 1 million pour l'UGT Asie. En 2018, aucune réduction de valeur n'avait été enregistrée.

La répartition par Région du goodwill du Groupe est la suivante :

en EUR '000'	2019	2018
EMEA	2.809	4.303
Amérique	15.147	15.011
Asie	16.405	10.715
Valeur nette comptable au 31 décembre	34.362	30.029

TESTS DE DÉPRÉCIATION PAR RÉGION

UGT : EMEA

La valeur recouvrable de l'UGT EMEA au 31 décembre 2019 a été déterminée sur base d'un calcul de la valeur d'utilité en utilisant des projections de flux de trésorerie sur trois ans (basés sur le REBITDA du business plan) avec un taux de croissance de 0 % après la période de projection et un WACC de 10 %. Les autres hypothèses utilisées (concernant les dépenses d'investissement et le fonds de roulement) sont également conformes au business plan approuvé par le Conseil d'Administration. Le résultat du test de dépréciation a indiqué qu'une réduction de valeur supplémentaire de EUR 1,5 million était requise.

UGT : Amérique

La valeur recouvrable de l'UGT Amérique au 31 décembre 2019 a été déterminée sur base d'un calcul de la valeur d'utilité en utilisant des projections de flux de trésorerie sur trois ans (basés sur le REBITDA du business plan) avec un taux de croissance de 0 % après la période de projection et

un WACC de 10 %. Les autres hypothèses utilisées (concernant les dépenses d'investissement et le fonds de roulement) sont également conformes au business plan approuvé par le Conseil d'Administration. La valeur d'utilité estimée étant supérieure à la valeur comptable de l'UGT Amérique, le Groupe a conclu qu'aucune réduction de valeur n'était nécessaire.

UGT : Asie

La valeur recouvrable de l'UGT Asie au 31 décembre 2019 a été déterminée sur base d'un calcul de la valeur d'utilité en utilisant des projections de flux de trésorerie sur trois ans (basés sur le REBITDA du business plan) avec un taux de croissance de 0 % après la période de projection et un WACC de 10 %. Les autres hypothèses utilisées (concernant les dépenses d'investissement et le fonds de roulement) sont également conformes au business plan approuvé par le Conseil d'Administration. Le résultat du test de dépréciation a indiqué qu'une réduction de valeur supplémentaire de EUR 1 million était requise.

Les hypothèses clés utilisées sont les suivantes :

Hypothèses clés	2019	2018
WACC	10 %	11 %
Taux de croissance	0 %	0 %

Le Groupe a effectué une analyse de sensibilité qui montre dans quelle mesure la valeur comptable des UGT excéderait

la valeur recouvrable estimée en cas de modification des hypothèses clés :

	EMEA	Amérique	Asie
WACC à 10,5 % (au lieu de 10 %)	-	(971)	(1.383)
REBITDA / chiffre d'affaires: -1 %	(5.568)	(8.871)	(9.815)
Chiffre d'affaires: 90 % du chiffre d'affaires du business plan	(7.371)	(14.522)	(8.141)

NOTE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en EUR '000'	Terrains et constructions	Mobilier et matériel roulant	Installations, machines et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
Au 31 décembre 2017						
Coût d'acquisition	13.307	4.246	32.690	1.864	299	52.406
Amortissements cumulés	(6.752)	(3.389)	(24.926)	(1.476)	-	(36.543)
Valeur nette comptable	6.555	857	7.764	388	299	15.863
Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018						
Écarts de conversion	125	(4)	68	3	1	194
Acquisitions	253	73	403	46	108	884
Cessions / désaffectations	(831)	(43)	(1.111)	(18)	-	(2.003)
Amortissements actés	(300)	(244)	(1.761)	(78)	-	(2.383)
Entrées / changements de périmètre	-	7	2	-	-	9
Autres variations (dont transfert vers activités abandonnées)	(6)	(30)	40	10	(255)	(240)
Valeur nette comptable à la clôture	5.798	616	5.406	350	153	12.324
Au 31 décembre 2018						
Coût d'acquisition	12.184	3.429	27.933	1.700	153	45.399
Amortissements cumulés	(6.386)	(2.812)	(22.526)	(1.350)	-	(33.075)
Valeur nette comptable	5.798	616	5.406	350	153	12.324
Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019						
Écarts de conversion	22	15	16	-	2	54
Application de la norme IFRS16	10.699	933	259	73	-	11.964
Acquisitions	4.196	945	2.467	206	33	7.846
Cessions / désaffectations	(1.394)	(20)	(29)	-	-	(1.442)
Amortissements actés	(2.492)	(737)	(2.492)	(117)	-	(5.839)
Entrées / changements de périmètre	1.225	46	3.163	-	(54)	4.380
Valeur nette comptable à la clôture	18.054	1.798	8.790	512	134	29.288
Au 31 décembre 2019						
Coût d'acquisition	27.053	5.048	36.839	2.087	134	71.160
Amortissements cumulés	(8.999)	(3.249)	(28.049)	(1.575)	-	(41.812)
Valeur nette comptable	18.054	1.798	8.790	512	134	29.288
En Leasing	12.582	1.160	1.036	239	-	15.016

Suite à l'application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, le Groupe a comptabilisé sous la rubrique « Immobilisations corporelles » un droit d'utilisation des actifs sous contrat de location de EUR 12 millions. Par ailleurs, le Groupe a acquis en 2019 des immobilisations corporelles à hauteur de EUR 7,8 millions (EUR 0,9 million en 2018). La part relative aux droits d'utilisation des actifs sous contrat de location dans le total des acquisitions représente EUR 5,9 millions et concerne essentiellement le renouvellement de baux d'immeubles en Asie et la signature d'un nouveau bail de bureaux en Belgique. Le reste des acquisitions porte sur des remplacements récurrents.

Les cessions s'élèvent à EUR 1,4 million et correspondent principalement à la résiliation du bail de bureaux en Belgique.

Au 31 décembre 2019, Hamon loue des immobilisations corporelles dans le cadre de plusieurs contrats de leasing opérationnels et financiers. La valeur comptable de ces actifs s'élève à EUR 15 millions (EUR 1,7 million au 31 décembre 2018). L'augmentation résulte de l'application de la norme IFRS16 au 1^{er} janvier 2019.

NOTE 22 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES CAPITAUX PROPRES

en EUR '000'

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018	
Solde à l'ouverture	189
Cédés en cours d'année	-
Transferts d'une rubrique à l'autre	-
Écarts de conversion	-
Solde à la clôture de l'exercice	189
Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019	
Solde à l'ouverture	189
Cédés en cours d'année	-
Transferts d'une rubrique à l'autre	16
Écarts de conversion	(3)
Solde à la clôture de l'exercice	203

NOTE 23 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les perspectives de récupération des actifs d'impôts différés sont revues annuellement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, à ne plus reconnaître des actifs d'impôts différés antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération

sont analysées sur la base d'un plan fiscal indiquant le niveau de base imposable projeté.

La base imposable prise en compte est celle obtenue sur une période généralement de 5 ans.

Origine des actifs et passifs d'impôts différés :

Impôts différés par catégories en EUR '000'	Actifs		Passifs	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Différences temporelles				
Immobilisations incorporelles	-	-	(2.471)	(2.805)
Immobilisations corporelles	35	74	(221)	(431)
Contrats de construction	306	277	(2.837)	(1.798)
Provisions	701	902	(1.333)	(425)
Passifs financiers	-	-	(3.329)	-
Autres	1.513	984	(15)	(56)
Total des différences temporelles	2.555	2.237	(10.205)	(5.514)
Pertes fiscales et autres crédits d'impôts	12.288	8.430	-	-
Total actif/passif d'impôts différés	14.843	10.667	(10.205)	(5.514)
Compensation d'actifs et passifs par entité fiscale	(9.607)	(2.828)	9.607	2.828
Total net	5.236	7.839	(598)	(2.686)

Variations des impôts différés :

en EUR '000'	2019	2018
Impôts différés nets au 1^{er} janvier	5.153	5.119
Produit / (charge) d'impôts différés	1.564	(38)
Écarts de conversion	(35)	78
Autres	(2.046)	(6)
Impôts différés nets au 31 décembre	4.637	5.153

Les déficits fiscaux reportables activés sont localisés principalement au niveau de Hamon & Cie (International) SA, de Compagnie Financière Hamon (France) et du périmètre allemand ; les perspectives bénéficiaires futures de ces sociétés et les options fiscales mises en place justifient principalement la comptabilisation de l'actif d'impôts différés relatif à ces reports déficitaires.

Au 31 décembre 2019, ces impôts différés nets, en diminution de EUR 0,5 million par rapport à l'exercice précédent, s'élèvent respectivement pour Hamon & Cie (International) SA, Compagnie Financière Hamon (France) et le périmètre allemand à EUR 1,8 million, EUR 2,3 millions et EUR 0,7 million. Les plans de recouvrement s'étalent jusqu'en 2024 pour les trois périmètres.

Détail par pays des impôts différés nets :

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Belgique	1.835	3.927
France	2.317	843
Allemagne	731	2.148
Etats-Unis	152	(1.612)
Autres	(397)	(152)
Total	4.638	5.153

NOTE 24 STOCKS

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Matières premières et consommables	4.032	2.993
Stock et encours - non liés aux contrats	-	-
Produits finis	1.014	1.492
Total	5.046	4.484

Au 31 décembre 2019, le montant des réductions de valeur sur stock s'élève à EUR 1 million (contre EUR 0,7 million au 31 décembre 2018).

NOTE 25 CONTRATS DE CONSTRUCTION

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Excédent des coûts encourus et marges réalisées sur avances facturées pour les contrats à solde débiteur	82.499	58.869
Excédent des avances facturées sur coûts encourus et marges réalisées pour les contrats à solde créditeur	(57.046)	(61.854)
Total	25.453	(2.985)

Les contrats en cours sont maintenus au bilan. L'évolution, tant des coûts encourus que des avances facturées aux clients, est donc liée au timing des réceptions des commandes plutôt qu'à l'évolution de nos activités.

La variation constatée au niveau des contrats en cours n'est que le résultat du cycle habituel de facturation rencontré sur certains contrats. Contrairement à l'exercice précédent, la facturation réalisée pendant l'exercice en cours a été inférieure aux coûts encourus sur ces mêmes projets.

NOTE 26 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Créances commerciales	88.220	98.433
Réduction de valeur pour créances douteuses	(14.856)	(10.051)
Créances commerciales nettes	73.364	88.382
Retenues	6.076	3.791
Acomptes	12.491	23.950
Dépôts donnés en garantie	952	1.000
Créances sur parties liées	3.719	8.724
Autres créances	13.545	12.195
Total	110.147	138.043
Dont clients et autres débiteurs non courants		
Créances sur parties liées	2	1.512
Dépôts donnés en garantie	874	879
Autres créances	53	255
Moins : créances non courantes	(929)	(2.646)
Clients et autres débiteurs courants	109.218	135.397

Au 31 décembre 2019, des créances commerciales pour EUR 2.841 milliers (EUR 5.345 milliers en 2018) ont fait l'objet de cession sans recours à des organismes financiers et ont été déduites du poste « créances commerciales » conformément aux critères repris en IAS 39.

Pour les expositions au risque de crédit, Hamon a contracté des assurances de crédit.

Les usages locaux prévoient parfois que les clients retiennent

un pourcentage sur les paiements jusqu'à la réception définitive du contrat (appelé rétention). Ce pourcentage est, sauf exception, généralement limité à 10 %.

Les créances sur parties liées intègrent les créances sur les coentreprises.

La variation des réductions de valeur pour créances commerciales est commentée à la note 36 – Gestion du risque de crédit.

NOTE 27 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Institutions de crédit	28.408	31.982
Liquidités	41	60
Dépôts à court terme	2.278	2.740
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30.728	34.782

Au 31 décembre 2019, le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie dont le Groupe ne peut disposer librement s'élève à EUR 2.438 milliers (contre EUR 954 milliers en 2018).

NOTE 28 CAPITAL SOCIAL

Dans le bilan consolidé, les frais externes directement attribuables aux opérations de capital sont comptabilisés en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont

portés en charge de l'exercice. Le capital social repris dans le tableau ci-dessous diffère pour cette raison.

Le capital et le nombre d'actions se présentent comme suit :

Valeur faciale par action	31/12/2019	31/12/2018
Nombre d'actions émises à date de clôture	10.657.761	10.657.761
Valeur du capital souscrit (en EUR)	35.170.612	35.170.612
Pair comptable (en EUR/action)	3,30	3,30

En 2018, Hamon & Cie a procédé à deux augmentations de capital, la première souscrite le 15 février 2018 par Sogepa (50.000.004 actions nouvelles créées) et la deuxième souscrite le 16 février 2018 par Sopal International SA, les banques BNPPF, ING et KBC (44.532.090 actions nouvelles créées) et le public. Il en a résulté la création de 94.532.094 actions nouvelles, les participations respectives de Sopal International SA et Sogepa passant à 13,3 % (2017 : 38,5 %) et 51,2 % (2017 : 44,2 %). Les banques BNPPF, ING et KBC entrent au capital avec 14,8 %.

En 2019, le Conseil d'administration de Hamon & Cie a procédé, conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 23 avril 2019, à un regroupement de toutes les actions existantes de la société dans la proportion de 11 actions existantes pour une action nouvelle. Le dernier jour de cotation de l'action

ancienne a eu lieu le vendredi 20 septembre 2019 et le reverse stock split a été effectif le lundi 23 septembre 2019. Afin d'assurer la comparabilité entre les exercices 2018 et 2019, le nombre d'actions émises au 31 décembre 2018 a été divisé par 11 pour passer de 117.235.372 à 10.657.761 actions. Le pair comptable est donc passé de EUR 0,30 à EUR 3,30 / action.

ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à EUR 35.170.612 représenté par 117.235.372 actions sans désignation de valeur nominale. Afin d'assurer la comparabilité entre les exercices 2018 et 2019, le nombre de titres détenus par actionnaire au 31 décembre 2018 a été divisé par 11 pour passer de 117.235.372 à 10.657.761 actions.

Le Groupe ne détenait plus, en date du 31 décembre 2019, d'actions de la Société.

Actionnaire	Titres 31/12/2019	%	Titres 31/12/2018	%
Sopal International SA	1.064.556	10,0 %	1.413.166	13,3 %
Sogepa (pour compte propre et pour compte de la Région Wallonne)	5.458.263	51,2 %	5.458.264	51,2 %
Actions propres détenues par la Société	0	-	0	-
Les banques BNPPF, ING et KBC	1.862.347	17,5 %	1.578.530	14,8 %
Autre public	2.272.595	21,3 %	2.207.801	20,7 %
Total	10.657.761	100 %	10.657.761	100 %

DIVIDENDE

Le Groupe n'a pas versé de dividendes depuis l'année 2012.

NOTE 29 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en EUR '000'	Restructura- tion	Autres provisions	Total
Au 31 décembre 2017	2.022	799	2.821
Constitution de provision	1.243	268	1.511
Reprise de provision	-	(643)	(643)
Utilisation de provision	(2.435)	(82)	(2.517)
Écarts de conversion	(13)	(0)	(13)
Autres mouvements	(1)	1	0
Au 31 décembre 2018	816	343	1.160
Constitution de provision	970	47	1.017
Reprise de provision	-	-	-
Utilisation de provision	(876)	(343)	(1.220)
Écarts de conversion	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-
Au 31 décembre 2019	911	47	957
Dont provisions non courantes	40	-	40
Dont provisions courantes	871	47	917

Les provisions pour restructuration et autres sont comptabilisées et évaluées sur base d'une estimation de la probabilité des sorties futures de liquidités ainsi que de données historiques fondées sur des faits et circonstances connus à la date de clôture. La charge effective pourra différer des montants provisionnés.

Le Conseil d'Administration considère que ces montants constituent la meilleure estimation actuelle possible et que le Groupe n'aura pas à enregistrer de charge complémentaire.

NOTE 30 PROVISIONS POUR PENSION ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

Les obligations nettes pour avantages au personnel représentent EUR 3.095 milliers fin 2019 contre 2.902 milliers l'année précédente. Elles sont principalement constituées de

plans et d'obligations de retraite en accord avec les pratiques locales.

en EUR '000'	Provisions obligations de retraite	Provisions primes et plans d'intéressement au personnel	Autres avantages à long terme	Total
Total des obligations	18.099	59	138	18.296
Juste valeur des actifs du plan	(15.445)			(15.445)
Obligation nette au 1^{er} janvier 2018	2.654	59	138	2.851
Dont obligations nettes pour prestations définies	2.654	59		2.713
Total des obligations	18.137	49	151	18.336
Juste valeur des actifs du plan	(15.434)			(15.434)
Obligation nette au 31 décembre 2018	2.703	49	151	2.902
Dont obligations nettes pour prestations définies	2.703	49	-	2.751
Total des obligations	18.336	45	148	18.529
Juste valeur des actifs du plan	(15.434)			(15.434)
Obligation nette au 31 décembre 2019	2.902	45	148	3.095
Dont obligations nettes pour prestations définies	2.902	45	-	2.947

Les plans d'avantages postérieurs à l'emploi sont catégorisés en plans à prestations définies et en plans à cotisations définies.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Caractéristiques des régimes à prestations définies

Les plans et avantages à prestations définies entraînent l'enregistrement des obligations nettes de la Société envers son personnel dans les comptes. Les obligations nettes découlant de ces plans et avantages à prestations définies ainsi que leurs variations font l'objet d'un calcul actuariel annuel selon la « méthode des unités de crédit projetées » par des actuaires externes.

Les engagements à prestations définies du Groupe sont soit des plans auprès de compagnies d'assurance extérieures au groupe réputés « financés » soit des avantages octroyés en accord avec les règles et pratiques locales réputés « non financés ». Durant l'année 2019, il n'y a pas eu de nouveaux régimes au sein du Groupe. Toutefois, le rachat des parts hors Groupe de la filiale indienne Hamon Indian Cooling Systems autrefois mise en équivalence a entraîné l'intégration complète dans le périmètre de consolidation de ses avantages au personnel.

Les plans à contribution définies pour les filiales belges pour lesquels la loi garantit des taux de rendement minimum ont été reclassifiés en plans à prestations définies en 2015 en raison de cette garantie. Nous vous invitons à vous référer au paragraphe suivant pour plus de détails.

Les entités offrant ces plans et avantages sont situées en France, Allemagne, Belgique, Corée, Inde et Indonésie ; la France et la Corée représentant plus de 60 % des engagements nets.

- Les régimes « obligations de retraite » représentant plus de 98 % des engagements nets à prestations définies prévoient le paiement d'un capital (ou rente) aux employés lors de leur départ à la pension dont le montant égale un nombre donné de mois de salaires à cette date. La plupart de ces engagements nets dans le Groupe sont obligatoires en raison des conventions locales dans le pays de la filiale et sont gérés par les entités Hamon. Le reste des engagements est géré par des compagnies d'assurance qualifiantes externes au Groupe.
- Les régimes « d'intéressement au personnel » représentant moins de 2 % des engagements nets prévoient des primes d'ancienneté accordées au personnel en accord avec les pratiques locales.

Plans de pension belges à revenu minimum garanti

Le Groupe Hamon dispose de plans de pension dits à contribution définie pour les filiales belges contractés auprès de compagnies d'assurance pour lesquels la loi Belge prévoit que l'employeur garantit des taux de rendement minimum. Les contributions de ces plans s'élèvent à minimum 8,5 % des rémunérations payées en partie par l'employeur et en partie par l'employé.

En conséquence de la loi du 18 décembre 2015, les taux de rendement minimum garanti par l'employeur sont comme suit :

- Sur les contributions payées à partir du 1^{er} janvier 2016, un taux variable basé sur les taux OLO compris entre 1,75 % et 3,75 %. Il est actuellement fixé à 1,75 %.
- Sur les contributions payées jusqu'au 31 décembre 2015, les taux de 3,75 % sur les contributions des employés et 3,25 % sur les contributions de l'employeur continuent de s'appliquer jusqu'au départ à la pension des employés

Les compagnies d'assurance gérant ces plans pour le Groupe garantissent également un taux de rendement minimum sur les contributions accumulées en réserves et pour certaines parties de ces plans sur les primes futures. Ces derniers ont évolué comme suit : 4,75 % jusqu'en 1998 ; 3,25 % de 1999 à 2012 et entre 0,50 % et 2,25 % depuis 2013. Actuellement ils sont entre 0,50 % et 1,50 %. Les actifs de ces plans sont entièrement gérés par des compagnies d'assurance externes dites qualifiantes n'ayant aucun lien avec le Groupe.

Ces plans présentent une durée de vie moyenne restante entre 8 et 15 ans au 31 décembre 2019.

En raison de la garantie légale de rendement minimum, ces plans doivent être qualifiés de plans à prestations définies. En effet, ils présentent un risque financier pour le Groupe en période de diminution des taux d'intérêt lorsque les taux garantis par les compagnies d'assurance sont inférieurs aux taux minimums garantis légalement, ce qui est le cas actuellement. Dans ce cas-là, l'intervention de la compagnie d'assurance est limitée et c'est le Groupe qui doit financer le solde entre le taux garanti par la compagnie et le taux légal.

Financement des régimes à prestations définies

Le financement des régimes à prestation définies dans le

Depuis 2016, un calcul actuariel complet est effectué par des actuaires externes pour ces plans en utilisant la méthode des « Unités de crédits projetées sans contribution future » en accord avec le paragraphe 115 de l'IAS 19 càd :

- Projection de la réserve minimale au taux minimum garanti légalement jusqu'à la date de retraite et actualisation de ce montant avec le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation (taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité)
- Calcul de la valeur actualisée de l'obligation comme étant le maximum entre ce montant et le montant obtenu en projetant les réserves réellement constituées au taux d'intérêt technique et actualisées sur la base du taux de marché fondé sur les obligations d'entreprise de haute qualité.

Les données de ces plans sont dès lors entièrement intégrées dans les tableaux des régimes à prestations définies depuis le 31 décembre 2016 ci-après (impact bilantaire et résultat). Fin décembre 2019, le déficit net de ces plans s'élevait à EUR 63 milliers.

Groupe se présente comme suit :

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Obligations à prestations définies - plans financés	15.552	15.590
Juste valeur des actifs du plan	(15.434)	(15.434)
Déficit/(surplus) des plans financés	118	156
Obligations à prestations définies - plans non financés	2.829	2.595
Obligation/(actif) net au bilan	2.947	2.751

Les obligations nettes du Groupe ont légèrement augmenté par rapport à l'année dernière principalement suite à l'entrée dans le périmètre de consolidation de notre filiale indienne.

Les actifs de couverture des régimes financés ainsi que ceux des plans belges sont entièrement constitués de « polices d'assurance qualifiantes ». Ils sont donc détenus par des compagnies n'ayant aucun lien avec le Groupe.

Ils ont évolué comme suit au cours des 2 dernières années :

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Valeur des actifs en début de période	15.435	15.445
Revenus d'intérêt des actifs du plan	267	204
Autres revenus des actifs du plan	857	(612)
Contribution de l'employeur	914	1.081
Contribution de l'employé	174	161
Dépenses administratives payées sur les actifs du plan	-	(10)
Prestations payées	(2.142)	(747)
Autres	(70)	(87)
Valeur des actifs en fin de période	15.435	15.435

Charge nette

Les montants comptabilisés en résultat pour ces plans pour 2019 et 2018 s'élevèrent à :

en EUR '000'	31/12/2019			31/12/2018		
	Total	Activités abandonnées	Activités poursuivies	Total	Activités abandonnées	Activités poursuivies
Coûts des services rendus						
Coûts des services actuels	899,0			1.093,0	163,0	930,0
Coûts des services passés	-			-	-	-
(Gains)/pertes des liquidations	-			(177,0)	(164,0)	(13,0)
Pertes / (gains) actuariels nets	10,0			(94,0)	(4,0)	(90,0)
Coût financier net	78,0			85,0	24,0	61,0
Dépenses administratives	-			10,0	-	10,0
Coût des obligations à PD	987,0			917,0	19,0	898,0
Autres revenus des actifs du plan	(857,0)			612,0	-	612,0
Pertes / (gains) actuariels nets venant de :	-			-	-	-
changements d'hypothèses démographiques	-			(27,0)	-	(27,0)
changements d'hypothèses financières	1.134,0			(893,0)	(56,0)	(837,0)
ajustements d'expérience	(581,0)			419,0	(40,0)	459,0
Impact du changement du plafond d'actifs (exc. intérêts)	-			-	-	-
Autres	-			-	-	-
Réévaluation des obligations à PD dans éléments du résultat global	(104,0)			111,0	(96,0)	207,0
Coût total des obligations à prestations définies	883,0			1.028,0	(77,0)	1.105,0

Les montants des activités abandonnées dans les comptes de l'année précédente comprenaient les montants de la division PHE qui fut cédée fin décembre 2018.

La charge des pensions est comptabilisée dans les comptes de coûts des ventes, frais généraux et administratifs, charges financières ainsi que dans le résultat des activités abandonnées alors que les réévaluations (pertes et gains actuariels) sont comptabilisées dans les autres éléments du compte de résultat global.

Le coût des obligations pris en résultat a légèrement augmenté par rapport au coût de l'année dernière qui était réduit notamment en raison de gains de liquidations de plans.

Par contre, les actifs des plans belges ainsi que les ajustements d'expérience ont compensé les pertes actuarielles suite au changement d'hypothèses financières. Dès lors le Groupe dégage un léger profit dans les autres éléments du résultat global.

Suite à ces évolutions, la contribution totale des obligations de pensions à prestations définies s'élève à EUR 883 milliers contre un coût de EUR 1 028 milliers l'année dernière.

Les contributions et paiements attendus de prestations s'élèvent eux à EUR 893 milliers pour l'année 2020.

Evolution des engagements

Les mouvements des obligations brutes des 2 années précédentes se présentent comme suit :

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Obligations à prestations définies en début de période	18.185	18.158
Coût des services rendus actuels	899	917
Coût financier	344	265
Pertes/(gains) actuariels nets venant de:		
changements d'hypothèses démographiques	-	1
changements d'hypothèses financières	1.339	(881)
ajustements d'expérience	(548)	413
Contribution de l'employé	174	161
Prestations payées	(2.142)	(747)
Autres	(93)	(90)
Ecart de conversion	5	(12)
Changement de périmètre de consolidation	218	-
Obligations à prestations définies en fin de période	18.381	18.185

Les obligations brutes ont peu varié au cours de l'année écoulée. On note que l'inclusion des avantages au personnel de notre filiale indienne Hamon Indian Cooling Systems (autrefois mise en équivalence) dans le périmètre de consolidation en raison du rachat de 50 % des parts hors Groupe génère un impact de EUR 218 milliers sur les obligations nettes du Groupe.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations et de leurs mouvements sont dans les fourchettes de valeurs suivantes :

EURO zone	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,75-1,15 %	1,3-1,92 %
Taux prévisionnel des futures augmentations de salaires	0-3 %	1,75-3 %
Taux d'inflation sous jacent	0-2 %	1,75-2,00 %
Age moyen de mise en pension	62-67	62-67
APAC zone	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	2,13-7,5 %	2,4-8,5 %
Taux prévisionnel des futures augmentations de salaires	3,5-7,5 %	3,5-7,5 %
Taux d'inflation sous jacent	0-1 %	1 %
Age moyen de mise en pension	55-65	55-65

Les taux d'intérêt utilisés pour actualiser les obligations ont diminué par rapport à l'année dernière dans la zone EURO en raison de l'évolution des taux du marché. Ils sont exclusivement basés sur les taux d'obligations d'entreprises notées AA.

Dans la zone APAC, les taux d'actualisation sont basés sur :

- les taux d'obligations d'entreprises notées AA en Corée (2,13 % contre 2,40 % en 2018) représentant 22 % des engagements nets du Groupe où la réduction des taux est due à l'évolution des taux du marché

Le nombre de membres du personnel couvert par les plans à prestations définies en 2019 s'élève dorénavant à 685 dont 176 inactifs par rapport à 584 dont 159 inactifs en 2018 suite principalement à l'intégration dans le périmètre de consolidation de la même filiale indienne comptant 83 actifs.

- les taux d'obligations gouvernementales en Inde et en Indonésie, dans la mesure où le marché des obligations d'entreprises AA n'est pas suffisamment étendu dans ces pays (taux de respectivement 6,87 % et 7,5 % pour 23 % des engagements nets totaux du Groupe).

Les tables de mortalité utilisées sont les tables standards généralement acceptées dans les pays offrant les avantages.

La durée moyenne restante des principaux régimes à prestations définies s'établit entre 5 et 15 ans.

Analyse de risque

Notre analyse du risque lié aux engagements du Groupe en matière de pension nous indique que les hypothèses choisies ont une influence directe sur leur calcul.

en EUR '000'	Impact	en %
Taux d'actualisation + 0,5 %	(963)	-5,2 %
Taux d'actualisation - 0,5 %	1.145	6,2 %
Taux d'augmentation de salaires + 0,5 %	219	1,2 %
Taux d'augmentation de salaires - 0,5 %	(220)	-1,2 %
Durée de vie restante attendue + 1 an	79	0,4 %
Durée de vie restante attendue - 1 an	(98)	-0,5 %

Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessus, l'impact d'une variation de $\pm 0,5$ % du taux d'actualisation ou du taux d'augmentation des salaires sur les obligations brutes est inférieur à 7 %.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES SIMILAIRES

Les plans de retraite à cotisations définies sont des plans pour lesquels la société paie des cotisations déterminées à une entité séparée en accord avec les dispositions du plan. Les autres avantages peuvent comprendre des assurances hospitalisation, maladie-invalidité, vie/décès offertes au personnel. Outre le paiement des cotisations qui s'élevaient à EUR 181 milliers en 2019, il n'y a pas d'obligation supplémentaire pour le Groupe. Ces plans et autres avantages sont principalement offerts par les sociétés belges et britanniques du Groupe.

NOTE 31 PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le Conseil d'Administration, avec l'accord de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2008, avait décidé d'accorder un plan d'options sur actions à ses cadres supérieurs (environ 40 personnes) dans le but de les associer au développement à long terme du Groupe.

Ce plan d'options avait une durée de 7 ans et a donc pris fin en mai 2015. Il n'y a pas eu d'autre attribution d'options sur actions depuis lors.

NOTE 32 PASSIFS FINANCIERS

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Emprunt subordonné	10.079	-
Emprunt bancaire syndiqué	17.993	24.912
Autres emprunts bancaires	30.742	25.535
Découverts autorisés en compte courant	4.297	1.006
Sous-total dettes bancaires	63.111	51.453
Dettes de location-financement	1.564	1.945
Dettes de locations opérationnelles	13.904	-
Emprunt obligataire	28.881	55.000
Autres dettes financières	811	4.116
Sous-Total autres dettes	45.160	61.060
Total	108.272	112.513
Dont:		
Sous-total courant (échéant dans l'année)	39.667	30.878
Echéant la 2 ^{ème} année	2.827	80.348
Echéant la 3 ^{ème} année	1.945	385
Echéant la 4 ^{ème} année	1.766	265
Echéant la 5 ^{ème} année ou après	62.066	637
Sous-total non courant	68.604	81.635
Total	108.272	112.513
Dont:		
Passifs financiers échéants dans l'année en		
EUR	5.427	6.984
USD	410	-
Autres	33.830	23.895
Passifs financiers non courant en		
EUR	62.790	81.635
USD	3.488	-
Autres	2.327	-

Les engagements totaux en capital et en intérêts pour les dettes financières se présentent comme suit :

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Sous-total intérêt (échéant dans l'année)	9.146	3.113
Echéant la 2 ^{ème} année	6.966	295
Echéant la 3 ^{ème} année	6.898	43
Echéant la 4 ^{ème} année	6.752	43
Echéant la 5 ^{ème} année ou après	7.823	6
Sous-total non courant	28.439	387
Total engagements en intérêts	37.584	3.499

MONTANTS DUS POUR LES DETTES FINANCIERES

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Sous-total courant (échéant dans l'année)	48.813	33.991
Echéant la 2 ^{ème} année	9.793	80.643
Echéant la 3 ^{ème} année	8.843	428
Echéant la 4 ^{ème} année	8.518	307
Echéant la 5 ^{ème} année ou après	69.889	644
Sous-total non courant	97.043	82.022
Total	145.856	116.013
Moins : charges d'intérêt futures	(37.584)	(3.499)
Dettes financières	108.272	112.513

Les dettes du Groupe au 31 décembre 2019 s'élevaient à EUR 108,3 millions. Elles sont principalement relatives à la convention de crédit syndiqué échéant le 30 janvier 2025 (EUR 28,1 millions dont EUR 10,1 millions sur la ligne subordonnée), à l'emprunt obligataire émis en date du 30 janvier 2014 (EUR 28,9 millions), aux dettes de locations opérationnelles (EUR 13,9 millions) et financières (EUR 1,6 million), aux dettes bancaires d'entités situées en Inde, au Brésil, en Corée et en Chine (EUR 32,4 millions) ainsi qu'au programme de factoring avec recours partiel.

En 2019, le Groupe a procédé au refinancement de son emprunt obligataire et du crédit syndiqué, tous deux venant à échéance le 30 janvier 2020. Ces refinancements ont eu un impact sur l'évolution des passifs financiers.

Emprunt obligataire

En juillet 2019, la Sogepa a annoncé son intention d'acheter des obligations pour un montant maximum de EUR 10 millions, à un prix maximum de 50 % du nominal, intérêts inclus. Le 23 juillet 2019, la Sogepa a acquis 38,7 % des obligations suite à cette offre publique d'achat.

Lors de leur assemblée générale du 22 août 2019, les détenteurs de l'emprunt obligataire Hamon ont approuvé à la majorité supérieure à 75 % du montant des obligations présentes ou représentées les résolutions suivantes :

- l'extension de la date d'échéance de l'emprunt obligataire du 30 janvier 2020 jusqu'au 30 janvier 2025
- la réduction du montant dû à la date d'échéance (et lors du remboursement anticipé) à 60 % de la valeur nominale spécifiée de l'emprunt obligataire soit de EUR 55 millions à EUR 33 millions
- la réduction du taux d'intérêt de l'emprunt obligataire à 3,3 % par an à partir du 30 janvier 2020 jusqu'au 30 janvier 2025. L'intérêt continuera à être calculé sur la base de la valeur nominale initiale de l'emprunt obligataire.

Crédit syndiqué

Le crédit syndiqué a été amendé le 23 décembre 2019. Il comporte dorénavant une nouvelle facilité de crédit subordonnée. La ligne des facilités du crédit syndiqué sera portée à EUR 55,9 millions en 2020 dont EUR 35,4 millions étaient utilisés au 31 décembre 2019 (EUR 28,1 millions en juste valeur dont EUR 10,1 millions sur la ligne de crédit subordonnée). La partie non-utilisée de la ligne de crédit au 31 décembre 2019 permettra de refinancer à moindre coût les emprunts bancaires consentis à des filiales du Groupe.

Le Groupe Hamon peut dorénavant convertir les tirages sur la ligne revolver en tirages sur la ligne subordonnée jusqu'à concurrence de EUR 28 millions. Toute subordination sur la tranche A (dont le prêteur est la Sogepa) sera accompagnée d'une subordination d'un montant égal sur la tranche B (dont le prêteur est le crédit syndiqué). Les termes et les conditions applicables à la nouvelle ligne subordonnée sont pour la plupart identiques aux termes de la ligne revolver sauf le taux d'intérêt applicable qui augmente annuellement de EURIBOR +5,5 % par an l'année 1 jusqu'à EURIBOR +5,99 % l'année 5. Une partie des intérêts (EURIBOR +2 %) sur la ligne

subordonnée sera payable à l'échéance de chaque tirage alors que la portion restante sera payable à maturité du crédit syndiqué soit le 30 janvier 2025. Le taux d'intérêt sur la ligne revolver classique reste 5,5 %.

Dans le cadre du refinancement du crédit syndiqué, de nouveaux covenants financiers ont été fixés :

- Le REBITDA* consolidé du nouveau Groupe Hamon (hors « PHE » et activités arrêtées au Brésil, en Afrique du Sud et ACS) des 12 précédents mois ne peut pas être inférieur à :
 - EUR 8 millions le 30 Juin 2020 ;
 - EUR 11 millions le 31 décembre 2020 ;
 - EUR 12,4 millions le 30 Juin 2021 ;
 - EUR 14 millions le 31 décembre 2021 ;
 - EUR 14,7 millions le 30 Juin 2022 ;
 - EUR 17 millions le 31 décembre 2022 ;
 - EUR 17,7 millions le 30 Juin 2023 ;
 - EUR 18,5 millions le 31 décembre 2023 ;
 - EUR 18,8 millions le 30 Juin 2024 ;
 - EUR 20,5 millions le 31 décembre 2024 ;
- Le niveau de ventes du nouveau Groupe Hamon des 12 précédents mois ne peut pas être inférieur à :
 - EUR 241 millions le 30 Juin 2020 ;
 - EUR 272,9 millions le 31 décembre 2020 ;
 - EUR 278,4 millions le 30 Juin 2021 ;
 - EUR 283,9 millions le 31 décembre 2021 ;
 - EUR 288,5 millions le 30 Juin 2022 ;
 - EUR 313,9 millions le 31 décembre 2022 ;
 - EUR 316,2 millions le 30 Juin 2023 ;
 - EUR 318,5 millions le 31 décembre 2023 ;
 - EUR 319,9 millions le 30 Juin 2024 ;
 - EUR 342,7 millions le 31 décembre 2024 ;
- Les dépenses d'investissement du Groupe ne peuvent excéder EUR 20 millions par an et EUR 45 millions pendant la période entre le 23 décembre 2019 et le 30 janvier 2025
- Si un test de covenant n'est pas satisfait, le Groupe peut y remédier au moyen de l'investissement d'une nouvelle contribution au capital afin que la somme de cet investissement et du REBITDA* consolidé ou des ventes du nouveau Groupe Hamon soient suffisants pour satisfaire le test. L'investissement doit être réalisé dans les 60 jours ouvrables de la publication des comptes ne satisfaisant pas le test et sera alloué au dernier jour de la période précédente pour satisfaire le test de cette particulière période.

Impact du refinancement sur l'évaluation des passifs financiers

En application des principes de l'IFRS 9, l'analyse des dispositions contractuelles et du contexte du refinancement indique que les taux d'intérêt applicables aux dettes refinancées n'étaient pas le reflet des conditions de marché qui seraient appliquées à Hamon par de nouveaux bailleurs de

* Le REBITDA est défini comme étant le résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autres produits / (charges) en excluant les amortissements et les activités arrêtées au Brésil, en Afrique du Sud et ACS.

fonds. Dans ce contexte, le Groupe a considéré que l'offre publique d'achat des obligations de juillet 2019, qui a été acceptée par 38,7 % des détenteurs d'obligations, reflétait la valeur de marché du taux d'intérêt applicable aux dettes de Hamon. Cette valeur de marché étant observable, conformément à la norme IFRS 9, les dettes liées au crédit syndiqué et à l'emprunt obligataire ont été évaluées à la juste valeur sur la base du taux implicite de 11,16 % résultant de l'offre publique d'achat des obligations en juillet 2019.

L'évaluation à la juste valeur du crédit syndiqué a entraîné une réduction de la valeur comptable des dettes de EUR 6,7 millions. Cet impact, qui résulte de l'actualisation au taux de 11,16 % des flux de trésorerie futurs liés à ces dettes, est acté en déduction des dettes et en augmentation des capitaux propres compte tenu de ce que ce refinancement a été réalisé par la Sogepa et un syndicat bancaire qui sont tous, par ailleurs, actionnaires de Hamon. Cet impact sera traité selon la méthode du coût amorti et donc amorti en charges financières complémentaires aux intérêts à payer selon les dispositions contractuelles.

L'évaluation à la juste valeur de l'emprunt obligataire à la date de l'Assemblée Générale des obligataires ayant décidé des modifications de cet emprunt a entraîné une réduction de la valeur comptable de cet emprunt de EUR 28,6 millions. Cet impact comprend la réduction de 40 % du remboursement à l'échéance (soit EUR 22 millions) ainsi que l'effet de l'actualisation au taux de 11,16 % des flux de trésorerie futurs liés à cet emprunt (EUR 6,6 millions). Cet impact est acté en déduction de l'emprunt et en produits financiers. L'impact de EUR 6,6 millions sera traité selon la méthode du coût amorti dans le futur, et donc amorti en charges financières complémentaires aux intérêts à payer selon les dispositions contractuelles.

Le coût moyen de la dette s'établit à 6,07 % pour 2019, en hausse par rapport à 2018 pour les raisons explicitées dans la note 12.

A l'exception de l'emprunt obligataire et des dettes de location, la dette du Groupe Hamon porte un intérêt variable.

Compte tenu de ces éléments, l'évolution des dettes financières du groupe se présente comme suit :

en EUR '000'	1 ^{er} janvier 2019	Cash flows	Transfert	Variation du périmètre	Impact IFRS9 / IFRS16	Intérêts courus et coûts d'emprunt	Effets de change	31 décembre 2019
Emprunt subordonné	-	-	13.046	-	(2.673)	(293)	-	10.079
Emprunt bancaire syndiqué	24.912	8.498	(13.046)	-	(4.028)	1.657	-	17.993
Autres emprunts bancaires	26.541	2.615	-	6.363	-	-	(479)	35.039
Emprunt obligataire	55.000	-	-	-	(28.615)	2.496	-	28.881
Dettes de location-financement et location	1.945	(4.031)	-	-	17.594	-	(39)	15.468
Autres dettes financières	4.116	(3.441)	-	181	-	-	(44)	811
Total	112.513	3.640	-	6.543	(17.722)	3.859	(563)	108.272

Suite à l'acquisition de 98 % de sa coentreprise indienne Hamon Cooling Systems et le changement de méthode de consolidation, les autres emprunts bancaires et les autres dettes financières du Groupe ont augmenté de respectivement EUR 6,4 millions et EUR 0,2 million.

La première application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 a mené à la comptabilisation de dettes de location opérationnelles pour un montant total de EUR 17,6 millions, dont EUR 12 millions au 1^{er} janvier 2019.

NOTE 33 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Dettes commerciales	95.336	72.229
Dettes vis-à-vis des parties liées	2.572	1.832
Autres avances reçues	2.424	1.008
Dettes sociales et salariales	6.499	6.913
Autres dettes fiscales	4.873	6.172
Autres dettes courantes	3.518	2.737
Comptes de régularisation	1.225	2.273
Total	116.447	93.165

Les sociétés du Groupe Hamon reçoivent en moyenne entre 30 et 60 jours de crédit de leurs fournisseurs.

Les comptes « fournisseurs et autres créditeurs » passent à EUR 116,4 millions en fin d'année. Cette augmentation de EUR 23,3 millions provient principalement de l'augmentation

des dettes commerciales liée au timing de réception sur deux gros projets en Allemagne.

Les comptes de régularisation ont diminué suite à la reclassification des intérêts courus de EUR 3 millions vers les passifs financiers.

NOTE 34 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

en EUR '000'	Justes valeurs	
	31/12/2019	31/12/2018
Instruments financiers dérivés		
Actifs courants	499	329
Passifs courants	(340)	(272)
Total justes valeurs	159	57
Instruments financiers dérivés		
À des fins de couvertures	218	99
À des fins de transaction	(59)	(42)
Total justes valeurs	159	57

en EUR '000'		Montants notionnels ou contractuels		Justes valeurs	
		31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Instruments financiers dérivés qualifiants comme « couvertures de flux de trésorerie », « couvertures d'investissement net » et « couvertures économiques »					
Couvertures économiques					
Contrats de change à terme : devises vendues	Actifs	22.562	25.738	195	119
	Passifs	477	185	(21)	(12)
Contrats de change à terme : devises achetées	Actifs	4.558	1.121	50	9
	Passifs	526	14.295	(6)	(17)
Total justes valeurs				218	99
Dont justes valeurs comptabilisées :					
- dans les travaux en cours				218	99
- dans les réserves aux capitaux propres				-	-

La partie du profit ou de la perte sur un instrument de couverture qui est considérée constituer une couverture efficace de flux de trésorerie est comptabilisée directement en capitaux propres dans les réserves de couverture. Dans le cas d'une couverture efficace d'investissement net, elle est comptabilisée en capitaux propres dans les écarts de conversion. La partie inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat.

La partie du profit ou de la perte sur un instrument de couverture économique qui est considéré constituer une couverture efficace est comptabilisée dans les travaux en cours, pour plus de détail voir explications dans « Principales méthodes comptables » sous 3.8 au point c) des « Instruments financiers dérivés ». La partie inefficace du profit ou

de la perte sur l'instrument de couverture économique est comptabilisée en résultat.

Au 31 décembre 2019, un certain nombre de contrats de change à terme (équivalent EUR 23.039 milliers à la vente et EUR 5.084 milliers à l'achat) qualifient de couvertures économiques avec comptabilisation des justes valeurs dans les travaux en cours. Ce montant est en diminution par rapport à 2018 suite au débouclage de contrats de couverture sur certains contrats importants.

Pour cette note, les justes valeurs postées à l'actif au bilan consolidé (Instruments financiers dérivés) ont été nettes avec les justes valeurs postées au passif (Instruments financiers dérivés) car il s'agit de justes valeurs sur des transactions entre sociétés du Groupe qui s'éliminent.

en EUR '000'		Montants notionnels ou contractuels		Justes valeurs	
		31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Contrats de change à terme : devises vendues	Actifs	1.813	1.720	9	56
	Passifs	-	420	-	(20)
Contrats de change à terme : devises achetées	Actifs	-	888	-	4
	Passifs	6.493	7.058	(68)	(83)
Justes valeurs reconnues au bilan				(59)	(42)
Gains de change non-réalisés				9	61
Pertres de change non-réalisées				(68)	(103)
Justes valeurs reconnues en compte de résultat				(59)	(42)

Certains contrats de change à terme négociés pour couvrir des risques transactionnels sur les devises comme les prêts entre entités du Groupe sont comptabilisés comme s'ils étaient détenus à des fins de transaction.

Il faut cependant noter que ces contrats de change à terme sont bien utilisés pour couvrir des transactions existantes

et des engagements, qu'ils ne sont donc pas spéculatifs par nature.

Les justes valeurs ont été immédiatement reconnues dans le compte de résultats dans les gains ou pertes de change non-réalisés.

NOTE 35 INSTRUMENTS FINANCIERS

en EUR '000'	31/12/2019		31/12/2018		Hiérarchie des justes valeurs
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
Actifs financiers					
Trésorerie	30.728	30.728	34.782	34.782	Niveau 2
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des capitaux propres	203	203	189	189	Niveau 3
Prêts et créances	98.566	98.566	127.851	127.851	Niveau 2
Actifs financiers dérivés	494	494	329	329	Niveau 2
	129.991	129.991	163.152	163.152	
Passifs financiers					
Emprunts au coût amorti	79.026	79.026	57.354	57.354	Niveau 2
Emprunt obligataire	29.245	25.850	55.160	26.201	Niveau 1
Autres dettes	111.094	111.094	90.782	90.782	Niveau 2
Passifs financiers dérivés	340	340	272	272	Niveau 2
	219.706	216.310	203.568	174.609	

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, le Groupe Hamon classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; et
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Les actifs financiers sont principalement courants. Leur juste valeur ne diffère donc pas de leur valeur comptable.

Leur valeur comptable tient déjà compte des provisions éventuelles lorsque leur recouvrement semble compromis.

Une partie de passifs financiers a été évaluée au coût amorti net de coûts de transaction. Les emprunts non courants qui comprennent principalement la dette bancaire du crédit syndiqué, à taux variable, ainsi que l'emprunt obligataire ont été repris à leur juste valeur dans les comptes pour tenir compte de la différence entre le taux appliqué et l'IRR à 11.16 % comme expliqué dans la Note 32.

L'emprunt obligataire à taux fixe sont cotées sur Euronext Brussels sous l'ISIN BE0002210764 et symbole HAM20. Il y a donc une juste valeur de marché qui diffère de la juste valeur reprise dans les comptes. Le cours mid rate du 31 décembre 2019 était à 47,00 sur la plateforme Thomson Reuters Eikon.

Les autres dettes sont principalement des dettes d'exploitation ou des dettes courantes dont la juste valeur ne diffère pas de la valeur comptable eu égard à leur caractère courant.

NOTE 36 POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Les opérations et les transactions internationales du Groupe, et en particulier les contrats de construction réalisés dans des pays lointains, l'exposent au risque de change des devises étrangères dans la gestion courante de ses affaires. Le risque de change peut être défini comme la variation de la juste valeur des flux de trésorerie futurs en raison des variations des cours des devises étrangères. Les risques de change les plus significatifs du Groupe sont induits par les transactions en dollar américain.

EFFETS DE CONVERSION DES ACTIFS NETS POUR LES ENTITÉS HORS DE LA ZONE EURO

Beaucoup d'entités du Groupe sont localisées en dehors de la zone Euro. Les comptes de ces entités sont convertis en Euro de manière à pouvoir les inclure dans les comptes consolidés du Groupe. Les effets des fluctuations des devises sur la conversion des actifs nets des entités hors zone Euro du Groupe sont reflétés dans la position consolidée des capitaux propres du Groupe. Pour le calcul de l'exposition aux fluctuations des devises, nous avons fait l'hypothèse que les investissements dans les entités opérationnelles hors zone Euro sont permanents et le réinvestissement dans ces entités continu.

RISQUE DE CHANGE SUR LES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Pour réduire l'exposition aux fluctuations des devises sur les actifs et passifs financiers, le Groupe Hamon utilise diverses stratégies :

- Tenter d'équilibrer ses engagements de vente et achats dans des devises similaires.
- Limiter au minimum les facturations en devises différentes de la devise fonctionnelle de l'entité Hamon.
- Remonter les expositions aux fluctuations des devises au siège du Groupe, les consolider et si nécessaire décider de couvrir les positions nettes consolidées par l'utilisation d'instruments financiers, en particulier des contrats de change à terme.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers consolidés de toutes les filiales exprimés dans d'autres devises que leur devise fonctionnelle ainsi que les engagements fermes dans ces autres devises (contrats à facturer, commandes signées) et enfin, les instruments financiers qu'elles ont conclus pour réduire leur exposition par rapport à ces devises :

en EUR '000'	31/12/2019					31/12/2018			
	USD	GBP	CNY	Autre devises	Total	USD	GBP	Autre devises	Total
actifs financiers	98.555	1.339	570	12.126	112.590	105.062	1.109	12.663	118.834
passifs financiers	(86.481)	(1.139)	(8.108)	(20.009)	(115.736)	(86.920)	(58)	(14.546)	(101.525)
Exposition bilantaire brute	12.074	200	(7.538)	(7.883)	(3.146)	18.142	1.051	(1.883)	17.310
Exposition brute < engagements fermes	71.686	(126)	505	338	72.402	82.470	10	(15.317)	67.163
Instruments financiers dérivés	(16.823)	(1.098)	4.941	(295)	(13.275)	(11.072)	(648)	15.512	3.792
Exposition nette	66.937	(1.024)	(2.092)	(7.840)	55.981	89.540	413	(1.688)	88.264

En valeur absolue, le montant de l'exposition nette en devises au 31 décembre 2019 a nettement diminué par rapport à 2018.

L'essentiel des instruments financiers dérivés qui couvrent le risque de change sur le USD sont des changes à terme dont la maturité n'excède pas 1 mois.

Sensibilité au taux du marché	31/12/2019	31/12/2018
% variation de l'EURO	10 %	10 %
Impact sur résultat suite revalorisation à la clôture	315	1.731
Impact potentiel sur les résultats futurs	5.615	8.826

Une appréciation / dépréciation de 10 % de l'EUR par rapport à son taux de fin d'année pour toutes les devises utilisées par le Groupe aurait provoqué respectivement un impact négatif / positif d'EUR 0,3 million sur le compte de résultats de l'année en cours et de EUR 5,6 millions sur les flux financiers futurs après couverture.

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt provient de l'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêt et à leur impact possible sur le coût de financement. La majeure partie du coût de la dette variable du Groupe est basée sur l'EURIBOR entre 1 mois et 1 an.

L'émission de l'emprunt obligataire à taux fixe 5,50 % en janvier 2014 a modifié sensiblement le mix fixe flottant et concourt à limiter l'exposition à la volatilité des taux d'intérêt court terme.

Le tableau suivant montre les dettes du Groupe (hors frais d'émission de la dette) générant un taux d'intérêt fixe et celles générant un taux variable :

Instruments financiers dérivés qualifiants en EUR '000'	31/12/2019		31/12/2018	
	Taux moyen	Principal	Taux moyen	Principal
Taux fixe				
Emprunt obligataire	3,30 %	55.000	5,5 %	55.000
Dettes de locations opérationnelles	6,21 %	13.904	-	-
Taux variable				
Dettes financières	6,46 %	74.683	4,93 %	57.513
Dettes en valeur nominale	6,07 %	143.588	5,21 %	112.513
Réduction du montant à rembourser de l'emprunt obligataire		(22.000)		
Calcul de juste valeur de l'emprunt obligataire		(6.615)		
Calcul de juste valeur du crédit syndiqué		(6.701)		
Dettes en juste valeur		108.272		

Le calcul de sensibilité au taux d'intérêt du marché est basé sur une variation hypothétique de 10 points de base du taux d'intérêt de référence du marché.

Sensibilité au taux du marché	31/12/2019	31/12/2018
Changement des points de base	10	10
Impact sur résultat	75	58
Effet de couverture des IRS	-	-
Gain ou perte nette	75	58

En cas d'augmentation ou de diminution des taux du marché de 10 points de base, l'impact en valeur absolue sur le résultat s'élèverait à EUR 75 milliers.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe est exposé au risque crédit principalement de par son activité de construction. Néanmoins le risque est moins important qu'une société de construction classique dans la mesure où la qualité financière moyenne des clients du Groupe Hamon est très élevée puisqu'il s'agit principalement de grands groupes internationaux d'Engineering, Procurement & Construction (EPC) ou de production d'énergie.

Le risque client se matérialise dans les comptes étant donné que le défaut de paiement d'un client pourrait conduire à une réduction de valeur sur la créance commerciale concernée. Lorsqu'une créance devient douteuse suite à la cessation de paiement ou à la mise en faillite d'un client, le Groupe acte une provision pour créances douteuses dans ses comptes. Si, par la suite, la créance devient irrécupérable, une réduction de valeur est actée sur la partie irrécupérable de la créance concernée.

Le risque crédit par entité fait l'objet d'un suivi mensuel. Un rapport consolidé de l'évolution de ce même risque est ensuite établi et adressé au comité exécutif.

Le Groupe n'a pas de concentration significative du risque crédit étant donné que ce risque est réparti sur un nombre important de clients et contreparties dans le monde.

Le client le plus important représente moins de 7 % du total des créances commerciales.

Lors de la conclusion de contrats importants, le département financier procède à une analyse crédit du client sur la base de rapports crédits obtenus auprès de sociétés extérieures.

Selon la qualité financière du client, le Groupe décide de couvrir ou non son risque crédit. En outre, il prend des mesures particulières pour la clientèle située dans les pays où le risque est significatif. Pour gérer le risque crédit, le Groupe a notamment recours au paiement avant livraison, au crédit documentaire irrévocable et confirmé par les banques ainsi qu'à des polices d'assurance-crédit sur mesure couvrant les risques résiduels (politiques, embargo) et le risque de tirage abusif des garanties bancaires.

Le tableau suivant présente une analyse âgée des créances financières du Groupe. Celles-ci comprennent les créances commerciales et autres créances du Groupe, à l'exception des créances non financières comme les taxes et autres impôts à recevoir. Ceci explique la différence avec les montants rapportés à la note 26.

en EUR '000'	Total	Échu > 3 mois	Échu 2-3 mois	Échu 1-2 mois	Courant	Non échu
Au 31 décembre 2019	109.054	25.591	3.911	9.604	28.163	41.786
Au 31 décembre 2018	133.383	24.834	11.859	8.816	25.858	62.016

Les délais de paiement clients des créances commerciales sont usuellement entre 30 et 60 jours.

Les créances commerciales dont les termes ont été renégociés ne sont pas significatives.

Le Groupe a une police d'assurance-crédit qui couvre une

partie de ses créances avec des débiteurs hors zone OCDE, et au cas par cas certains débiteurs de la zone OCDE notamment quand les créances sont sur des contrats avec un inco-term hors zone OCDE.

Les montants de provision pour créances douteuses ont évolué comme suit au cours des deux dernières années.

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Balance d'ouverture	(10.051)	(12.208)
Montants réduits de valeur durant l'année	(1.358)	(570)
Montants repris/ récupérés durant l'année	1.718	1.408
Autres (différence de change, transfert, périmètre conso...)	(5.165)	1.319
Balance de clôture	(14.856)	(10.051)
Réduction de valeur nette sur créances dans le résultat	360	839

Le montant de EUR 5,2 millions repris sous la rubrique « Autres » correspond à l'entrée dans le périmètre de consolidation de la filiale indienne Hamon Cooling Systems.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité a été décrite dans la note 3.1.1. Justification du principe de continuité.

Le risque de liquidité est lié à la capacité du Groupe à honorer et à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers.

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie	30.728	34.782
Total liquidités	30.728	34.782
Dettes financières courantes & portion courante des dettes financières long terme	(39.667)	(28.554)
Dettes financières à long terme	(68.604)	(83.959)
Total dettes financières	(108.272)	(112.513)
Liquidités nettes	(77.544)	(77.731)

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles consolidées du Groupe :

en EUR '000'	Total	Dû avant 6 mois	Dû 6-12 mois	Dû 1-2 ans	Dû 2-5 ans	Dû au-delà de 5 ans
Emprunts bancaires & subordonnés	62.916	28.018	7.287	149	27.446	-
Dettes de location financement	1.564	192	186	350	836	-
Dettes de location opérationnelle	13.904	1.812	1.710	2.328	4.920	3.134
Autres dettes financières	26.919	-	446	-	26.472	-
Dettes commerciales et autres	127.562	103.277	18.051	3.855	1.051	1.328
Instruments financiers dérivés	(154)	(154)	-	-	-	-
TOTAL	232.712	133.145	27.680	6.682	60.726	4.463

La majorité des emprunts bancaires est liée à la ligne de crédit de la convention du crédit syndiqué comprenant une partie subordonnée échéant en janvier 2025, à des emprunts locaux en Inde, au Brésil, en Corée et en Chine et au programme de factoring avec recours partiel.

Les autres dettes financières représentent l'emprunt obligataire du Groupe conclu en 2014 dont l'échéance a été prolongée jusqu'en 2025.

Les dettes commerciales et autres rapportées à EUR 127,6 millions en 2019 diffèrent du montant rapporté sous « Fournisseurs et autres créditeurs » au bilan car les dettes non financières comme les taxes et autres salaires à payer ont été retirées.

GESTION DU RISQUE LIÉ AU CAPITAL

Le Groupe gère son capital de façon à assurer au Groupe une continuité d'exploitation tout en optimisant le ratio dettes/capitaux propres. L'objectif du Groupe est de disposer de la souplesse suffisante pour financer les frais d'exploitation et les besoins en capital d'un groupe d'engineering international diversifié.

La structure du capital du Groupe se compose de la dette, qui comprend les emprunts présentés à la note 32, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des capitaux propres lesquels incluent le capital émis, les réserves et les résultats non distribués, présentés à la note 28.

Le Conseil d'Administration examine régulièrement la structure du capital. Dans le cadre de cet examen, les administrateurs évaluent le coût du capital et les risques liés à chaque catégorie de capital de manière à en équilibrer la structure.

NOTE 37 GAGES SUR LES ACTIFS DU GROUPE

Le renouvellement de la convention de crédit syndiqué signée le 4 juillet 2011 a entraîné l'octroi de nouvelles suretés consenties aux membres du syndicat bancaire comprenant :

- les participations d'un certain nombre de sociétés du Groupe ainsi que
- les créances commerciales et les balances des comptes bancaires de certaines sociétés du Groupe.

Le tableau suivant montre l'évolution des gages sur les actifs du Groupe :

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Créances commerciales tiers	22.897	33.556
Créances commerciales intra-groupe	50.368	85.871
Participations	237.850	264.791
Actifs financiers	6.390	11.410
Total	317.505	395.629

Les filiales garantes des créances commerciales et des actifs financiers dans le tableau ci-dessus sont :

- Hamon & Compagnie S.A.
- Hamon Thermal Europe SA
- Hamon Research Cottrell SA
- Compagnie Financière Hamon SA
- Hamon UK Limited
- Hamon Thermal Germany GMBH
- Hamon Thermal Europe France SA
- Hamon Research Cottrell SARL

Les participations détenues mises en gage dans le cadre de la convention se rapportent aux entités suivantes :

- Hamon Thermal Europe SA
- Hamon Research Cottrell SA
- Compagnie Financière Hamon SA
- Hamon Corporation Inc.
- Hamon Asia Pacific Limited
- Hamon UK Limited

- Hamon Thermal Germany GMBH
- Hamon Thermal Europe France SA
- Hamon Holdings Corporation Inc.
- Hamon Research Cottrell SARL
- Hamon Research Cottrell GMBH
- Hamon Enviroserv GMBH
- Hamon Korea Ltd
- Research Cottrell Cooling Inc.
- Hamon Deltak Inc.
- Hamon Research Cottrell Inc.
- Hamon Custodis Inc.
- Hamon Thermal Tianjin Co Ltd

Il convient de noter que conformément aux règles de consolidation, les participations ainsi que les créances intra-groupe reprises dans le tableau ci-dessus sont éliminées des comptes consolidés.

NOTE 38 CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe a des contrats de location pour des terrains et constructions, des installations, des machines, des véhicules et d'autres équipements utilisés dans les opérations. Les contrats de location pour des terrains et constructions ont généralement une durée de 3 à 15 ans, tandis que les contrats de location pour les véhicules ont généralement des durées de location comprises entre 3 et 5 ans. Il existe plusieurs contrats de location qui incluent des options

d'extension et de résiliation et des paiements de location variables.

Le Groupe a aussi certains contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins et des contrats de location pour des petits équipements de bureaux de faible valeur. Le Groupe applique les exemptions de reconnaissance de « location de courte durée » et de « location d'actifs de faible valeur » pour ces baux.

Impact de l'application de la norme IFRS16 au 1^{er} janvier 2019

- Impact sur le bilan consolidé au 1^{er} janvier 2019 :

En EUR milliers

Droit d'utilisation des actifs sous contrat de location - Immobilisations corporelles	11 958
Total de l'actif	11 958
Passif représentant les paiements locatifs - Passifs financiers non-courants	(9 698)
Passif représentant les paiements locatifs - Passifs financiers courants	(2 260)
Total du passif	(11 958)

- Nature des droits d'utilisation des actifs sous contrat de location au 1^{er} janvier 2019 :

En EUR milliers

Terrains et constructions	10 693
Installations, machines et outillages	259
Mobiliers et matériel roulant	933
Autres immobilisations corporelles	73
Total des droits d'utilisation des actifs sous contrat de location	11 958

- Tableau de transition entre les engagements (hors bilan) en matière de location simple et le passif représentant les paiements locatifs :

En EUR milliers

Engagements en matière de location simple au 31 décembre 2018	17 417
Partie du paiement locatif non relative au loyer (*)	(1 190)
Différence d'actualisation	(2 646)
Contrats de locations à court terme et contrats de location de faible valeur	(575)
Impact sur les dates attendues de fin contrat	(1 049)
Passif représentant les paiements locatifs (Non-courant et courant) au 1er janvier 2019	11 958

(*) Une partie des engagements en matière de location simple au 31 décembre 2018 comprenait, en plus des loyers, des charges locatives notamment applicables sur des contrats de locations pour terrains et constructions. Dans le cadre de l'analyse IFRS16, ces montants ont été identifiés et exclus du passif représentant les paiements locatifs conformément à l'IFRS16.

Pour le calcul du passif représentant les paiements locatifs au 1^{er} janvier 2019, le taux moyen pondéré de financement incrémental utilisé par le Groupe s'élève à 5,83 %.

Impact de l'application de la norme IFRS16 sur la période en cours

- Impact sur le compte de résultats consolidé au 31 décembre 2019 - augmentation / (diminution) :

En EUR milliers

Amortissements inclus dans les frais généraux et administratifs	3 201
Dépenses de loyers inclus dans les frais généraux et administratifs	(3 670)
Résultat opérationnel (EBIT)	(469)
Charges financières	852
Résultat net (diminution)	382
Part du Groupe	379
Part des participations ne donnant pas le contrôle	3

Par ailleurs, les dépenses relatives aux locations de courte durée et aux locations d'actifs de faible valeur s'élèvent à EUR 0,3 million et sont incluses dans les frais généraux et administratifs. Ces dépenses portent essentiellement sur des actifs informatiques et des locations de certaines machines et véhicules de courte durée.

- Impact sur le tableau de financement consolidé au 31 décembre 2019 - augmentation / (diminution) :

En EUR milliers

Flux nets de trésorerie d'exploitation	3 670
Flux nets de trésorerie d'investissement	-
Flux nets de trésorerie de financement	(3 670)
Flux de trésorerie nets	-

- Impact sur le bilan consolidé (Immobilisations corporelles et passifs financiers non-courants et courants) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 :

En EUR milliers	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Mobiliers et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Total	Passifs de paiements locatifs
Au 1^{er} Janvier 2019	10 693	259	933	73	11 958	(11 958)
Additions	3 808	1 169	768	203	5 949	(5 949)
Cessions	(1 393)	16	(17)	-	(1 394)	1 415
Amortissements	(2 225)	(408)	(525)	(38)	(3 196)	-
Charges financières	-	-	-	-	-	(852)
Paievements	-	-	-	-	-	3 650
Au 31 Décembre 2019	10 882	1 036	1 160	239	13 316	(13 693)

Il n'y a pas d'impact significatif sur l'état consolidé du résultat global ni sur le résultat par action.

NOTE 39 ENGAGEMENTS

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à émettre des garanties en faveur de ses clients relatives au remboursement d'acompte, à la bonne exécution des contrats et à des obligations de garantie technique.

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Crédits documentaires / SBLC import	14.053	14.005
Garanties bancaires	185.766	155.680
Garanties d'assurances	2.477	26.709
Total	202.296	196.394

Le volume d'émission des garanties bancaires est étroitement lié avec l'activité du Groupe.

La ligne disponible pour l'émission des garanties bancaires sous la convention de crédit syndiqué sera progressivement réduite en 2020 de EUR 216 millions à EUR 181 millions contre 229 millions fin 2018. Une partie de cette réduction correspond à un refinancement de garanties qui donnera lieu à un transfert de ligne vers les facilités bancaires pour EUR 20,5 millions. Cette réduction est conforme à l'accord avec le syndicat bancaire du 23 décembre 2019.

NOTE 40 PASSIFS ÉVENTUELS

Un nouveau litige est survenu en 2019.

EMPRUNT OBLIGATAIRE

Un nouveau litige est survenu en 2019 au niveau de Hamon & Cie. Une action en justice a été introduite à l'encontre de Hamon & Cie par une petite minorité d'obligataires qui contestent la décision prise par l'assemblée générale des obligataires du 22 août 2019 visant à (i) étendre la date d'échéance de l'emprunt au 30 janvier 2025, (ii) réduire le montant du remboursement de l'emprunt à l'échéance et (iii) réduire le montant nominal du taux d'intérêt.

Hamon conteste le bien-fondé juridique de cette action. Forte de l'opinion de ses conseillers juridiques, elle considère que l'assemblée était bien compétente pour prendre les décisions contestées.

Les principaux litiges toujours en cours sont les suivants.

AMIANTE

Le Groupe est impliqué dans diverses procédures de dommages corporels liées à l'amiante. Ces litiges trouvent leur cause dans une période antérieure à l'acquisition par le Groupe en 1998 des actifs de Research-Cottrell, Inc. L'amiante n'est pas utilisée dans l'exploitation de Hamon aux Etats-Unis. Dans les conventions d'acquisition de 1998, le vendeur s'est engagé à indemniser le Groupe de tous dommages subis en raison de telles procédures. Les coûts de ces procédures sont, jusqu'à présent, exclusivement pris

Certains de ces engagements sont sous la forme de garanties bancaires, d'assurances ou de crédits documentaires / lettres de crédit standby import émises sur les lignes du Groupe :

Au 31 décembre 2019, le Groupe disposait d'un montant de EUR 21.224 milliers pour l'émission de nouvelles garanties dans le cadre du crédit syndiqué.

En outre, le Groupe dispose toujours de facilités de « US bonds » utilisées à concurrence d'EUR 2.477 milliers cette année contre EUR 26.709 milliers fin 2018.

Les engagements, pour lesquels une sortie de ressources sans recours réaliste sur le tiers est probable, sont enregistrés en tant que passifs.

en charge par le vendeur. Dans la mesure où ces procédures remontent à une période antérieure à l'acquisition des sociétés américaines du Groupe et compte tenu de la clause d'indemnisation, la direction de Hamon est d'avis que celles-ci ne présentent pas de risques de responsabilité significative pour le Groupe.

On ne peut exclure que le Groupe soit confronté à un risque d'amiante comme toute société industrielle du secteur. Toutes les mesures de prévention possibles afin de minimiser ce risque sont prises par le Groupe.

AUTRES LITIGES

La nature des activités du Groupe conduit ce dernier à introduire/recevoir des réclamations envers/de la part de ses clients et de ses fournisseurs. Les réclamations sont couvertes par des provisions spécifiques à partir du moment où il est probable que celles-ci donneront lieu à une sortie de ressources et leur montant peut être estimé de façon fiable. Le Groupe estime que ces réclamations ne risquent pas globalement d'entamer la situation financière de Hamon.

Il n'y a pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ayant ou qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Hamon ou du Groupe.

NOTE 41 PARTIES LIÉES

La structure de l'actionnariat du Groupe est détaillée à la note 28.

Les transactions entre la Société et ses filiales qui sont des parties liées de la Société, sont éliminées en consolidation et ne sont donc pas reprises dans cette note.

Les détails des transactions entre la Société et les autres parties liées sont mentionnés ci-dessous :

Compte de résultats au 31/12/2019	Achats				Revenus				Financier			
	de biens	de services	loca- tions d'actifs	mana- gement fees	de biens	de services	royal- ties	Plus value	charges	revenus	divi- dendes	
en EUR '000'												
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(973)	11.079	-
Autres actionnaires avec influence significative	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises associées et co-entreprises	-	-	-	-	1.808	-	-	-	-	-	-	-
Autres parties liées	(14)	-	-	-	42	-	-	-	-	-	-	-

Bilan au 31/12/2019

en EUR '000'	Créances non-courantes	Créances courantes	Passifs non-courants	Passifs courants
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	-	-	(35.009)	(325)
Autres actionnaires avec influence significative	-	-	-	-
Entreprises associées et co-entreprises	-	3.324	-	(2.269)
Autres parties liées	2	393	-	(409)

Compte de résultats au 31/12/2018	Achats				Revenus				Financier			
	de biens	de services	loca- tions d'actifs	mana- gement fees	de biens	de services	royal- ties	Plus value	charges	revenus	divi- dendes	
en EUR '000'												
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(871)	-	-
Autres actionnaires avec influence significative	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises associées et co-entreprises	-	-	-	-	879	48	-	-	-	(80)	-	-
Autres parties liées	(224)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-

Bilan au 31/12/2018

en EUR '000'	Créances non-courantes	Créances courantes	Passifs non-courants	Passifs courants
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	-	-	(28.852)	(16)
Autres actionnaires avec influence significative	-	-	-	-
Entreprises associées et co-entreprises	1.506	7.067	-	(1.761)
Autres parties liées	53	118	-	(54)

NOTE 42 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES ET COENTREPRISES & INTÉRÊTS MINORITAIRES

A/ Information sur les participations dans des entreprises associées et coentreprises

Les comptes du Groupe Hamon incluent au 31 décembre 2019 les entreprises associées et coentreprises suivantes :

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Esindus SA – détenue à 38.89 %	4.936	3.020
Hamon Shriram Cotrell Ltd – détenue à 50 %	-	(836)
Hamon Cooling Towers Co – détenue à 50 %	520	621
Participations dans des entreprises associées et coentreprises mises en équivalence	5.457	2.805
Autres participations	106	121
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	5.563	2.927

Au 31 décembre 2019, la valeur nette comptable des intérêts détenus dans les autres entreprises associées et coentreprises s'élève à EUR 0,1 million. Les informations financières agrégées relatives à ces entreprises associées et coentreprises ne sont pas significatives.

Les états financiers des coentreprises en 2019 suivant les normes IFRS se schématisent comme suit :

Esindus SA :

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Actifs non-courants	167	787
Actifs courants	24.652	25.133
Passifs non-courants	(9)	(1.355)
Passifs courants	(12.532)	(17.216)
Capitaux propres	12.278	7.350
% de détention	39 %	39 %
Part détenue dans les capitaux propres	4.775	2.858
Goodwill (incl. impact de change)	162	162
Montant de la mise en équivalence	4.936	3.020
Chiffre d'affaires	27.121	30.731
Coûts des ventes	(18.734)	(23.235)
Coûts administratifs	(6.144)	(6.905)
Plus-value sur cession d'actif non-courant	4.279	-
Coûts financiers	(255)	(842)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises	(637)	(36)
Impôts des sociétés	(674)	(121)
Résultat net	4.955	(407)
% de détention	39 %	39 %
Part détenue dans le résultat net	1.927	(158)
Goodwill	-	-
Résultat de la mise en équivalence	1.927	(158)

Esindus SA a été acquise en 2015 et est détenue à 39 %. L'allocation du prix d'acquisition sur les actifs et les passifs, à leur juste valeur, a été enregistrée en 2016. Une réduction de valeur a été enregistrée en 2017 pour ajuster la valeur de la participation à la juste valeur des capitaux investis. Un dividende intérimaire a été distribué en 2018. Le résultat net d'Esindus SA s'élève en 2019 à EUR 5 millions et est expliqué par la plus-value réalisée sur la vente d'un immeuble de bureaux pour EUR 4,3 millions.

Hamon Shriram Cottrell Ltd :

En avril 2019, le Groupe a finalisé l'acquisition de 98 % de sa coentreprise indienne Hamon Cooling Systems. Cette filiale était anciennement dénommée Hamon Shriram Cottrell et était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Hamon Cooling Towers Co :

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Actifs non-courants	35	41
Actifs courants	4.217	5.317
Passifs non-courants	-	-
Passifs courants	(3.211)	(4.116)
Capitaux propres	1.041	1.242
% de détention	50 %	50 %
Part détenue dans les capitaux propres	520	621
Montant de la mise en équivalence	520	621
Chiffre d'affaires	4.963	3.328
Coûts des ventes	(3.937)	(2.589)
Coûts administratifs	(1.253)	(711)
Résultat net	(226)	28
% de détention	50 %	50 %
Part détenue dans le résultat net	(113)	14
Résultat de la mise en équivalence	(113)	14

Hamon Cooling Towers Co est détenue à 50 % par le Groupe en 2019 et 2018. Aucun dividende n'a été distribué par cette entité en 2019 ni en 2018.

B/ Information sur les entreprises matérielles avec des intérêts minoritaires

Les comptes du Groupe Hamon incluent au 31 décembre 2019 des intérêts minoritaires qui concernent essentiellement deux entreprises :

- Hamon Research-Cottrell (HK) Ltd. (détenue à 89,6 % en 2019 et à 80 % en 2018). Cette société est dans le Groupe Hamon depuis 2009 et ses activités principales sont l'ingénierie, le design, l'achat et le management de projets pour

les contrats de la Business Unit Air Quality Systems pour le marché asiatique.

- Scope 37 SAS (société française acquise en octobre 2018 et détenue à 50 %). L'activité principale de la société est la prestation de main d'œuvre relative aux opérations de maintenance de centrales nucléaires en France. Le Groupe consolide cette filiale intégralement car il considère qu'il jouit d'un contrôle de facto sur cette société en raison de plusieurs facteurs et circonstances tels que sa participation de 50 %, l'existence d'une promesse de vente sur les 50 % d'actions restants et le fait que le Groupe est un des principaux clients de Scope 37.

Hamon Research Cottrell HK Ltd

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Actifs non-courants	119	118
Actifs courants	3.522	9.215
Passifs non-courants	-	-
Passifs courants	(4.722)	(9.514)
Capitaux propres	(1.131)	(180)
part du Groupe (89,6 % en 2019 contre 80 % en 2018)	(1.014)	(144)
part des tiers	(118)	(36)
Chiffres d'affaires	2.869	13.159
Coûts des ventes	(2.815)	(12.035)
Coûts administratifs	(927)	(521)
Frais financiers	(70)	(84)
Impôts des sociétés	-	-
Résultat net	(944)	518
part du Groupe (89,6 % en 2019 contre 80 % en 2018)	(845)	415
part des tiers	(98)	104
Flux de trésorerie d'exploitation	187	261
Flux de trésorerie d'investissement	(1)	(19)
Flux de trésorerie de financement	(71)	(85)
Autres	-	-
Flux de trésorerie net	114	157

Scope 37 SAS

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Actifs non-courants	58	37
Actifs courants	3.756	2.879
Passifs non-courants	-	-
Passifs courants	(1.779)	(1.354)
Capitaux propres	2.035	1.561
part du Groupe (50 %)	1.017	781
part des tiers	1.017	781
Chiffres d'affaires	14.235	2.339
Coûts des ventes	(12.155)	(2.013)
Coûts administratifs	(1.357)	(168)
Frais financiers	-	-
Impôts des sociétés	(250)	(20)
Résultat net	473	138
part du Groupe (50 %)	237	69
part des tiers	237	69
Flux de trésorerie d'exploitation	910	140
Flux de trésorerie d'investissement	(28)	-
Flux de trésorerie de financement	-	-
Flux de trésorerie net	882	140

NOTE 43 ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Au cours de l'année 2017, dans le cadre du plan de transformation du Groupe, une série de mesures ont été prises pour restructurer le Groupe. Ces actions incluent la cession de la division Process Heat Exchangers (« PHE »), qui comprend 100 % des actions de Hamon D'Hondt SA (France) ainsi que de ses filiales Hamon D'Hondt Korea Co Ltd (Corée du Sud - 100 %), Hamon ETP LLC (51 % - Russie), ETP LLC (25 % - Russie) et Hamon D'Hondt Middle East Company Ltd (40 % - Arabie Saoudite).

Au 31 décembre 2017, la division « PHE » a été classée comme un Groupe destiné à la vente et comme activités abandonnées. La juste valeur diminuée du coût des ventes avait été estimée au moyen d'une technique d'évaluation et classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. En tant que tel, « PHE » n'est plus présentée dans la note sectorielle.

Au 31 décembre 2018, « PHE » a été cédée et les derniers coûts associés à la sortie ont été comptabilisés. Il n'y a donc pas d'impact dans le compte de résultats consolidé de 2019. Les résultats de cette activité pour 2018 sont présentés ci-dessous :

Compte de résultat des activités abandonnées en EUR '000'	2018
Chiffre d'affaires	22.361
Coût des ventes	(21.105)
Marge brute	1.256
Produits et charges opérationnels et non-récurrents	(823)
Charges financières	(600)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et co-entreprises	(451)
Réduction de valeur liée à la réévaluation à la juste valeur moins les coûts de vente	(9.480)
Résultat avant impôt des activités abandonnées	(10.097)
Charge d'impôt liée à l'activité de la période	156
Résultat après impôt des activités abandonnées	(9.941)

NOTE 44 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Nous détaillons dans le tableau ci-après les rémunérations (charges comprises) des membres du Comité Exécutif qui doivent être considérés comme les « principaux dirigeants » au sens de la définition d'IAS 24. Le Comité Exécutif

comprend 4 membres en 2019. L'augmentation par rapport à 2018 est due à l'inflation et à une transition des fonctions CFO en fin d'année.

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération fixe	1.505	1.428
Rémunération variable	-	-
Avantages à court terme	113	95
Sous-total	1.618	1.523
Avantages postérieurs à l'emploi	102	77
Total	1.720	1.600

Par ailleurs, le total des émoluments bruts aux administrateurs non exécutifs à charge du compte de résultats pour l'exercice 2019 s'élève à EUR 209 milliers. Ces émoluments sont fixés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Il n'y a pas eu d'attribution de tantièmes et la société n'a octroyé aucun prêt aux administrateurs. Les administrateurs n'ont en outre effectué aucune transaction inhabituelle avec la Société.

NOTE 45 PERSONNEL

Les charges / coûts de personnel sont présentés en note 9. La répartition de l'effectif moyen du Groupe par secteur d'activité est la suivante :

Effectif moyen par Région	2019	2018
Amérique	152	193
Asie	424	372
EMEA	371	344
Corporate & autres	34	58
Total	981	967

L'évolution des effectifs par rapport à 2018 a été impactée par l'acquisition en avril 2019 de la coentreprise indienne Hamon Cooling Systems qui affiche un effectif moyen de

84 personnes. Cette filiale était anciennement dénommée Hamon Shriram Cottrell et était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 46 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'épidémie de coronavirus début 2020 et l'impact des mesures prises visant à contenir le virus pourraient avoir une incidence sur notre performance financière de 2020 et sur la mesure de certains actifs et passifs. En particulier, notre activité Customer Service, qui dépend de notre capacité à accéder aux sites de nos clients, pourrait être confrontée à des retards temporaires dans l'exécution des projets présents dans notre carnet de commandes, ainsi qu'à un décalage des nouvelles commandes, et ce pendant la durée du confinement en cours sur certains des marchés du Groupe. Des mesures de chômage temporaire ont été prises ou sont à l'étude afin d'en minimiser l'impact sur la rentabilité opérationnelle d'Hamon. Pour les projets de taille plus importante, le Groupe travaille en continu afin de sécuriser les composantes les plus critiques de sa chaîne d'approvisionnement, et de préserver ses capacités d'ingénierie dans un scénario de confinement et de travail à domicile. Par ailleurs, Hamon est en contact constant avec les clients dont les projets pourraient être impactés par l'épidémie, afin de trouver des solutions permettant de limiter les effets sur le calendrier d'exécution, tout en préservant les intérêts de

toutes les parties. La diversification géographique des activités du Groupe, qui est exposé à des marchés se trouvant à différents stades de l'épidémie, devrait permettre à celui-ci de lisser les effets du coronavirus sur ses performances financières globales. Malgré ses éléments, il se peut que nous devions enregistrer des ajustements potentiels dans nos comptes en 2020. D'après les faits connus à ce jour, nous n'avons actuellement pas connaissance des incidences financières que pourraient avoir cette épidémie sur l'hypothèse de continuité telle que décrite à la Note 3.1.

Le Conseil d'administration a autorisé le lancement d'un programme de cession-bail sur certains biens immobiliers dont le Groupe est propriétaire, notamment en Allemagne, en France et aux Etats-Unis. Les montants levés permettront au Groupe de renforcer sa trésorerie opérationnelle pour pouvoir faire face aux éventuels aléas liés à l'exécution de son budget 2020. En janvier 2020, la Sogepa a accompagné ce programme en accordant à Hamon un crédit-pont de EUR 6 millions qui sera remboursé lors de la finalisation des opérations de cession-bail.

NOTE 47 HONORAIRES DU COMMISSAIRE

Pour l'ensemble du périmètre consolidé du Groupe, les honoraires perçus par le commissaire et son réseau (EY)

pour l'exercice 2019 s'élèvent à EUR 913 milliers et se répartissent comme suit :

en EUR	Exercice 2019	Exercice 2018
Honoraires liés à l'audit des comptes statutaires et consolidés par le réviseur	779.012	753.129
Autres attestations par le réviseur	68.617	144.194
Autres attestations par des sociétés liées au réviseur	-	-
Conseils fiscaux par des sociétés liées au réviseur	65.330	82.287
	912.959	979.609

Les autres attestations par le réviseur concernent essentiellement les attestations et analyses effectuées dans le cadre du refinancement de 2019 tels qu'approuvées par le Comité d'audit.

NOTE 48 INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

Éléments non-récurrents

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Coût de restructuration	(3.217)	(3.954)
Autres produits / (charges)	(2.960)	538
Éléments non-récurrents	(6.177)	(3.415)

EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits / (charges)

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Résultat opérationnel (EBIT)	(16.805)	(3.736)
Éléments non-récurrents	6.177	3.415
Amortissements	8.686	5.269
EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits / (charges)	(1.942)	4.949
EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits / (charges) des activités arrêtées (Brésil, Afrique du Sud et ACS)	(467)	(2.316)
EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits / (charges) excluant les activités arrêtées	(1.475)	7.264

Résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autres produits / (charges)

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Résultat opérationnel (EBIT)	(16.805)	(3.736)
Éléments non-récurrents	6.177	3.415
Résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autres produits / (charges)	(10.628)	(321)

Charges financières nettes

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Charges financières	(14.534)	(11.773)
Produits financiers	29.577	1.530
Charges financières nettes	15.043	(10.242)

Besoin en fonds de roulement

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Actifs courants	233.423	239.615
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(30.728)	(34.782)
Passifs courants	(222.912)	(196.773)
Passifs financiers	39.667	30.878
Besoin en fonds de roulement	19.450	38.938

Autres actifs non-courants

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Actifs non-courants	91.622	72.807
Actifs d'impôts différés non-courants	5.236	7.839
Autres actifs non-courants	86.386	64.968

Autres actifs courants

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Instruments financiers dérivés	494	329
Actifs d'impôts sur résultat	5.438	5.753
Autres actifs courants	5.932	6.082

Nom	Définition	Objectif
Nouvelles commandes / prises de commandes	Nouveaux projets pour lesquels un contrat ou une lettre d'attribution de commande (« letter of award ») a été signé entre Hamon et le client durant une période déterminée.	Donner une vue sur l'activité commerciale sur une période donnée
Carnet de commandes	A une date donnée, valeur résiduelle des contrats clients ouverts d'Hamon qui correspond à la différence entre la valeur totale des contrats et le chiffre d'affaire déjà reconnu en résultat pour ces mêmes contrats.	Donner une vue sur les commandes ou partie de commandes que la Société devra exécuter dans le futur.
Éléments non-récurrents Remarque : une étude sur la mise en œuvre des orientations de l'ESMA pourrait engendrer certaines modifications dans la présentation de cet indicateur dans les prochaines publications du Groupe Hamon	Dépenses ou recettes liées aux activités opérationnelles de l'entreprise mais qui reflètent un caractère exceptionnel et qui ne se répéteront pas dans le futur comme des frais de restructurations, des réductions de valeur sur goodwill ou des plus ou moins-values sur des ventes de filiales ou de titres.	Isoler des coûts et des revenus n'entrant pas dans l'activité récurrente opérationnelle et permettre ainsi d'analyser la performance d'une activité sans que les chiffres ne soient faussés par ces coûts et revenus. Cela permet également de montrer et expliquer ces éléments sans qu'ils ne soient mélangés à une multitude de coûts et revenus exceptionnels. Cela permet également de calculer l'EBITDA tel que convenu dans nos conventions de financement.
EBITDA avant coûts de restructuration et autres produits / (charges)	Acronyme anglais (Earning Before Interest Taxes Depreciation and Amortization) égal résultat opérationnel (EBIT) en excluant les amortissements et les éléments non-récurrents.	Cet agrégat montre le revenu généré par l'activité indépendamment de sa politique de financement (charges d'intérêts), de sa politique d'investissement (amortissements), de ses contraintes fiscales et des éléments non-récurrents.
Résultat opérationnel avant coûts de restructuration et autres produits / (charges)	Résultat opérationnel (EBIT) excluant les éléments non-récurrents.	Cette notion permet de dégager un résultat opérationnel excluant des éléments non-récurrents et permettre ainsi d'analyser la performance d'une activité sans que les chiffres ne soient faussés par ces coûts et revenus. Elle complète la notion d'EBITDA en incluant les amortissements donnant une appréciation de la politique d'investissement.
Charges financières nettes	Sommes des charges financières et des revenus financiers.	Cette notion permet de comparer le coût net de financement à la dette nette.
Besoin en fonds de roulement	Somme des actifs courants (hors trésorerie et équivalents de trésorerie) moins la somme des passifs courants (hors passifs financiers).	Cet agrégat représente le montant qu'une entreprise doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité.
Autres actifs non-courants	Actifs non-courants moins les actifs d'impôts différés non-courants.	Ceci permet d'individualiser les impôts différés des autres actifs non courants. Les impôts différés sont un poste important et sujet à variation dans notre bilan.
Autres actifs courants	Somme des actifs financiers dérivés courants, des actifs d'impôts sur résultat et des actifs financiers disponibles à la vente.	Simplifier la présentation des comptes bilantaires.

7. COMPTES SOCIAUX DE HAMON & CIE (INTERNATIONAL) SA

Les comptes sociaux de la société mère Hamon & Cie (International) SA sont présentés ci-dessous de manière synthétique. Le rapport de gestion et les comptes annuels de Hamon & Cie (International) SA ainsi que le rapport du Commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique après leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire du 28 avril

2020, conformément aux articles 98, 100, 101 et 102 du Code des Sociétés publiés le 6 août 1999.

Ces rapports sont disponibles sur demande à l'adresse de la société :

Rue Emile Francqui 2, 1435 Mont-St-Guibert, Belgique.

1. COMPTE DE RÉSULTATS SOCIAUX

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
I. Ventes et prestations	19.118	18.867
A. Chiffre d'affaires	14.429	13.442
D. Autres produits d'exploitation	4.690	5.425
II. Coût des ventes et prestations (-)	17.548	15.525
A. Approvisionnement	-	-
B. Services et biens divers	9.570	8.059
C. Rémunération	4.043	3.826
D. Amortissements	2.227	1.995
E. Réduction de valeur	1.620	-
F. Provisions pour risques & charges (dotations +, utilisations et reprises -)	-	-
G. Autres charges d'exploitation	88	67
H. Charges non récurrentes d'exploitation	-	1.578
III. Résultat d'exploitation	1.570	3.342
IV. Produits financiers	61.119	25.423
A. Produits financiers récurrents	39.119	25.423
B. Produits financiers non récurrents	22.000	-
V. Charges financières	(86.851)	(65.460)
A. Charges financières récurrentes	(42.417)	(28.425)
B. Charges financières non récurrentes	(44.433)	(37.035)
IX. Résultat avant impôts	(24.162)	(36.696)
A. Impôts	-	(56)
X. Résultat de l'exercice	(24.162)	(36.752)

La société montre un résultat d'exploitation en diminution par rapport à 2018, à EUR 1,6 million contre EUR 3,3 millions un an plus tôt. En effet, une partie de l'augmentation des coûts d'exploitation n'a pas pu être redistribuée aux filiales. De plus, des réductions de valeur sur créances commerciales de EUR 1,6 million ont été actées en 2019 alors que des charges d'exploitation non-récurrentes de EUR 1,6 million avait impacté le résultat d'exploitation en 2018.

La société revoit chaque année les valeurs comptables de ses participations. Lorsque ces valeurs sont supérieures à la valeur de marché estimée, elle comptabilise des réductions de valeur sur participations. En raison de l'évolution attendue des résultats de certaines filiales, des réductions de valeur sur participations pour un montant de EUR 4,5 millions ont été comptabilisées soit le même montant qu'en 2018.

De la même manière, la société évalue la capacité des filiales à rembourser les créances financières intra-groupe. Cet exercice a engendré des réductions de valeur sur créances ou des abandons de créances pour un montant total de EUR 43 millions (EUR 7,5 millions en 2018).

Les provisions pour risques et charges, constituées pour faire face aux engagements dans le cadre de l'arrêt des activités en Afrique du Sud et au Brésil ainsi que d'autres risques liés à des filiales du Groupe, passent de EUR 22,4 millions en 2018 à EUR 18,6 millions cette année. La réduction de ces provisions pour risques et charges de EUR 3,8 millions (augmentation de EUR 12,9 millions en 2018) est la conséquence de la liquidation de la filiale en Afrique du Sud et de la recapitalisation effectuée dans certaines filiales, notamment dans le périmètre belge.

Ces différentes charges, à savoir les réductions de valeur sur participations, les réductions de valeur sur créances, les abandons de créances, ainsi que le mouvement de provisions pour risques et charges ont été reprises en charges financières non-récurrentes qui s'élèvent à EUR 44,4 millions (EUR 37 millions en 2018).

En 2018, la société avait acté les derniers coûts relatifs à la cession de la division Process Heat Exchanger (« PHE ») pour un montant de EUR 11,5 millions.

Outre l'impact des charges financières non-récurrentes pour EUR 44,4 millions, les charges financières reprennent les différences de change, le coût de la dette de la société et des frais de garanties bancaires relatifs aux activités des filiales.

Les produits financiers reprennent essentiellement les dividendes perçus des filiales, les intérêts sur les prêts qui leur ont été consentis ainsi que des différences de change positives.

Les produits financiers non-récurrents incluent la réduction de EUR 22 millions du montant de remboursement nominal de l'emprunt obligataire adoptée le 22 août 2019 lors de l'Assemblée Générale des Obligataires.

La société clôture l'exercice avec un résultat négatif de EUR 24,2 millions (EUR 36,8 millions en 2018).

2. BILAN

en EUR '000'	31/12/2019	31/12/2018
Actifs immobilisés	126.575	132.523
I. Frais d'établissement	2.438	4.165
II. Immobilisations incorporelles	4.464	4.375
III. Immobilisations corporelles	172	239
IV. Immobilisations financières	119.501	123.745
Actifs circulants	67.465	104.038
V. Créances à plus d'un an	-	202
VII. Créances à un an au plus	65.633	102.557
VIII. Placements de trésorerie	-	-
IX. Valeurs disponibles	465	758
X. Comptes de régularisation d'actif	1.367	521
Total de l'actif	194.040	236.561
Capitaux propres	21.621	45.783
I. Capital	35.171	35.171
II. Prime d'émission	109.995	109.995
IV. Réserves	11.569	11.569
V. Bénéfice reporté	(135.114)	(110.952)
Provisions et impôts différés	18.639	22.422
Dettes	153.780	168.356
VIII. Dettes à plus d'un an	70.875	87.627
IX. Dettes à un an au plus	79.834	77.706
X. Comptes de régularisation de passif	3.071	3.022
Total du passif	194.040	236.561

Les frais d'établissement comprennent principalement des coûts relatifs aux refinancements de l'emprunt obligataire et du crédit syndiqué effectués en 2019 ainsi qu'aux augmentations de capital successives de 2018. L'entière des coûts relatifs à l'émission de l'emprunt obligataire en 2014 ainsi qu'au refinancement précédent du crédit syndiqué ont été amortis dans le compte de résultats. Les immobilisations incorporelles reprennent principalement les frais de développement et de déploiement de notre ERP.

La variation du poste participations dans le compte des immobilisations financières provient principalement des réductions de valeur.

Les postes de créances à long terme, de créances à court terme et autres dettes à court terme évoluent en fonction de la situation de trésorerie des filiales. Les variations proviennent également des réductions de valeur et des abandons de créances susmentionnées. Sont classées en long terme les créances sur entreprises liées destinées à soutenir durablement ces filiales.

Au passif, les fonds propres s'établissent à EUR 21,6 millions, en diminution de EUR 24,2 millions, résultant du résultat négatif de l'année.

Une provision de EUR 18,6 millions a été constituée pour couvrir les frais de fermeture des filiales au Brésil ainsi que d'autres risques liés à des filiales du Groupe. Cette provision a diminué par rapport à 2018 en raison notamment de la liquidation de la filiale en Afrique du Sud et de la recapitalisation d'une filiale du périmètre belge.

La dette financière à court terme est constituée principalement d'emprunts intra-groupe à court terme. Au 31 décembre 2019, la dette à long terme comprend l'emprunt obligataire de EUR 33 millions ainsi que le crédit syndiqué s'élevant à EUR 35,4 millions dont EUR 13 millions sont tirés sur la ligne subordonnée. Cet emprunt subordonné sera progressivement porté à EUR 28 millions dans le courant de l'année 2020 au fur et à mesure du refinancement de dettes contractées par certaines filiales.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Hamon & Cie (International) SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société Hamon & Cie (International) SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2019, le compte de résultats consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 24 avril 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Hamon & Cie (International) SA, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 325.049 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 228 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation sur la Note 3 "Justification du principe de continuité d'exploitation" qui indique qu'il subsiste une incertitude liée à la continuité d'exploitation telle que définie par ISA 570

Nous attirons l'attention sur la Note 3.1.1 des Comptes Consolidés "Justification du principe de continuité d'exploitation", qui indique que le refinancement global du Groupe a été finalisé en 2019 et sécurisé jusqu'en 2025. La Note commente également les perspectives 2020 et la grande sensibilité des projections de trésorerie du Groupe. Ces événements ou situations, conjugués aux autres points exposés dans la Note 3.1.1 et dans la Note 46 « Événements postérieurs à la clôture » qui décrit notamment les impacts du COVID 19 sur les opérations du Groupe, indiquent qu'il subsiste une incertitude susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Sans remettre en cause notre opinion sans réserve exprimée ci-dessus, l'identification de cette incertitude significative requiert, selon l'ISA 570, l'ajout d'un paragraphe d'observation compte tenu des circonstances décrites aux Notes 3.1.1 et 46.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Goodwill et tests de dépréciation

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2019, les Comptes Consolidés comprennent des goodwills pour un montant de € 34,4 millions (soit 10,6% du total du bilan). Pour documenter la valeur de ces goodwills, le Groupe revoit la valeur recouvrable de ses Unités Génératrices de Trésorerie ("UGT") chaque année ou plus fréquemment si des indicateurs de dépréciations sont présents. Le test de dépréciation implique la comparaison de la valeur d'utilité estimée de l'UGT à sa valeur recouvrable. Des informations complémentaires sont reprises à la Note 20 des Comptes Consolidés. L'évaluation par le Groupe de la dépréciation du goodwill est un jugement qui requiert des estimations

concernant les projections de flux de trésorerie futurs associés aux UGT, le coût moyen pondéré du capital ("CMPC») et le taux de croissance des revenus et des coûts pour déterminer la valeur d'utilité des UGT.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Tester l'exactitude du modèle de valorisation pour évaluer si les processus sont correctement appliqués aux données reprises dans le modèle.
- ▶ Challenger chacune des hypothèses clés utilisées dans le test annuel de dépréciation. Ces hypothèses clés concernent le CMPC, les taux de croissance et les flux de trésorerie futurs.
- ▶ Impliquer nos spécialistes internes en matière de modèles de prévisions pour comparer ces hypothèses à d'autres données et pour évaluer la méthodologie utilisée et les données de base.
- ▶ Évaluer la fiabilité des prévisions du Groupe par comparaison à des données historiques ainsi que par l'analyse de sensibilité des prévisions.
- ▶ Évaluer le caractère approprié et complet des informations reprises à la Note 20 des Comptes Consolidés conformément à l'IAS 36.

Reconnaissance des revenus

Description du point clé de l'audit

Le Groupe applique la méthode de l'avancement pour déterminer la reconnaissance de ses revenus sur les contrats à long terme. Pour ces contrats, la direction doit estimer les coûts nécessaires à l'achèvement du contrat, lesquels sont utilisés pour mesurer l'avancement et la reconnaissance des revenus comme décrit à la Note 3.13 et 4.2. Des jugements significatifs sont nécessaires pour estimer les coûts totaux des contrats et l'avancement. Dans le cadre de ses estimations et afin de déterminer l'avancement des contrats, la direction s'est appuyée sur l'expertise des gestionnaires de projets et aussi sur l'expérience de projets clôturés et les pratiques du secteur. Nous estimons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit compte tenu des jugements significatifs de la direction pour estimer l'avancement et les coûts totaux des contrats.



Rapport du commissaire du 3 avril 2020 sur les Comptes Consolidés de Hamon & Cie (International) SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (suite)

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Obtenir une compréhension du processus de reconnaissance des revenus.
- ▶ Revoir les composantes significatives des coûts et revenus totaux par contrat pour un échantillon significatif de projets et challenger le caractère complet et l'exactitude des coûts totaux estimés par la direction en comparant les coûts totaux pour un échantillon significatif de projets en cours avec des projets similaires clôturés.
- ▶ Tracer les coûts actuels significatifs pour les contrats sélectionnés aux documents justificatifs afin de s'assurer que les coûts sont attribuables aux contrats testés.
- ▶ Evaluer les estimations par la direction des coûts totaux par projet en comparant les coûts totaux initiaux et à date.
- ▶ Pour les projets sélectionnés, investiguer avec les gestionnaires de projets les évolutions et réaliser des analyses de risques quantitatives et qualitatives.
- ▶ Vérifier l'exactitude mathématique du calcul de l'avancement.
- ▶ Obtenir les contrats signés pour documenter la valeur totale des contrats de notre échantillon, identifier les changements significatifs demandés par les clients et évaluer l'impact sur les contrats.
- ▶ Réaliser des procédures de revue analytique par comparaison des résultats par contrat avec l'année précédente.
- ▶ Evaluer le caractère complet et approprié des informations fournies dans les annexes aux Comptes Consolidés en concordance avec la norme IFRS 15.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Rapport du commissaire du 3 avril 2020 sur les Comptes Consolidés de Hamon & Cie (International) SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (suite)

- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
 - ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
 - ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
 - ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.
- Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.
- Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.
- Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.
- Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci, et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés

comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur le rapport de gestion et les autres informations reprises dans le rapport annuel.

L'information non financière requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et associations est reprise dans le Rapport Annuel 2019 du Groupe Hamon à la section « Une entreprise

responsable ». Pour l'établissement de cette information non financière, le Groupe s'est basé sur le cadre de référence reconnu *Global Reporting Initiative* mais ne répond pas à l'ensemble des exigences de ce référentiel, notamment en matière d'indicateurs de performance. En outre, nous n'exprimons aucune assurance sur des éléments individuels repris dans cette information non financière.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Autres mentions

- ▶ Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 3 avril 2020

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Vincent Etienne *
Associé
* Agissant au nom d'une SRL

20VE0059

GLOSSAIRE

- **AQS** •
Air Quality Systems ou traitement des fumées.
- **CARNET DE COMMANDES** •
Désigne à une date donnée la valeur résiduelle des contrats ouverts de Hamon, laquelle est le résultat de la différence entre la valeur totale des contrats clients et le chiffre d'affaires déjà reconnu en résultat pour ces mêmes contrats.
- **DeNOx** •
Élimination des oxydes d'azote, NOx en abrégé, des effluents gazeux.
- **DeSOx** •
Élimination des oxydes de soufre, SOx en abrégé, des effluents gazeux.
- **EBIT** •
Résultat avant intérêts et taxes.
- **EMEA (EUROPE, MIDDLE EAST & AFRICA)** •
Europe, Moyen Orient et Afrique.
- **EPC (ENGINEERING, PROCUREMENT & CONSTRUCTION)** •
Société d'ingénierie.
- **ESP** •
Abréviation d'ElectroStatic Precipitator, électro-filtre permettant d'éliminer les particules des effluents gazeux.
- **FCCU (FLUID CATALYTIC CRACKER UNIT)** •
Le craquage catalytique fluide consiste à transformer principalement le gazole sous vide à partir de l'unité de distillation de brut en essence de base et en pétrole brut. Il permet de casser les hydrocarbures plus lourds et plus complexes en de plus légers.
- **FRP** •
Plastique renforcé par des fibres (Fibre-Reinforced Plastic). Utilisé entre autres pour des conduits permettant l'évacuation des gaz dans les cheminées.
- **GARANTIES BANCAIRES** •
Garanties accordées par les banques, pour un montant et une période donnés, lors de la vente et de l'exécution de contrats. Principales catégories : garanties de restitution d'acompte, garanties de bonne exécution ou de bonne fin et garanties de performance.
- **GROUPE OU GROUPE HAMON** •
Appellation désignant Hamon et ses filiales au sens de l'article 6, 2° du Code des sociétés.
- **HAMON** •
La société anonyme de droit belge Hamon & Cie (International) SA, ayant son siège social à Axisparc, rue Emile Francqui 2, 1435 Mont-St-Guibert, Belgique. La marque et le logo Hamon (tel qu'il apparaît en couverture de ce rapport) sont protégés dans la plupart des pays dans lesquels Hamon est implantée.
- **HRSRG (HEAT RECOVERY STEAM GENERATOR)** •
Chaudière de récupération pour la génération de vapeur, utilisée dans les centrales électriques à cycle combiné gaz - vapeur.
- **IDDC (INDIRECT DRY COOLING)** •
Système de refroidissement sec indirect, avec refroidissement de l'eau de refroidissement sans contact avec l'air, et donc sans consommation d'eau.
- **PRISES DE COMMANDES** •
Désigne les nouveaux projets pour lesquels un contrat ou une lettre d'attribution de commande (« letter of award ») a été signé entre une entité du Groupe et un client durant une période déterminée.
- **REBITDA** •
EBIT avant amortissements et éléments non-récurrents.
- **RÉFRIGÉRANT** •
Système de refroidissement humide, sec ou hybride.
- **SNCR (SELECTIVE NON CATALYTIC REDUCTION)** •
Procédé d'élimination des oxydes d'azote (NOx) par injection de réactifs et travaillant sans catalyseur (par opposition aux procédés de traitement de NOx fonctionnant avec catalyseurs, ou SCR).
- **SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT DANS LE CADRE DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ** •
Dans une centrale électrique traditionnelle, de l'eau est chauffée et transformée en vapeur à haute pression. Celle-ci fait tourner une turbine à vapeur qui entraîne un alternateur générant de l'électricité. À la sortie de la turbine, la vapeur est refroidie dans un condenseur à surface grâce au contact indirect entre la vapeur et de l'eau froide du circuit de refroidissement. Celle-ci est à son tour envoyée dans un système de refroidissement, d'où elle est réinjectée dans le circuit de refroidissement de départ.
- **SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT HUMIDE** •
Système qui refroidit de l'eau à environ 30-40°C jusqu'à 20-30°C. Le refroidissement a lieu par contact direct entre l'eau et l'air sur une surface de ruissellement, avec évaporation d'une partie de l'eau.
- **SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT SEC OU AÉROCONDENSEUR** •
Utilisé en production d'électricité, ce système condense directement la vapeur d'eau à sa sortie de la turbine à vapeur, dans un faisceau de tubes à ailettes refroidis par air.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

• **HAMON & CIE (INTERNATIONAL) S.A.** •

Axisparc,
Rue Emile Francqui 2,
B-1435 Mont-Saint-Guibert
Belgique

Téléphone : + 32 10.39.04.00
Fax : + 32 10.39.04.01
Courriel : corporate@hamon.com
Site web : www.hamon.com

TVA : BE 402.960.467
N° d'entreprise 0402.960.467

• **RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ET COMMUNICATION
FINANCIÈRE** •

Quentin Biart, Directeur financier du Groupe
Téléphone : + 32 10.390.400
Courriel : quentin.biart@hamon.com

• **DES COMMENTAIRES SUR CE RAPPORT ANNUEL ?** •

Veuillez les envoyer à Michèle Vrebos
Courriel : michele.vrebos@hamon.com

• **ÉDITEURS RESPONSABLES** •

Quentin Biart quentin.biart@hamon.com
Fabrice Orban fabrice.orban@hamon.com

• **DESIGN & PRODUCTION** •

www.chriscom.eu

This annual report is also available in English.

